



Réinventer l'agriculture :

Plan pour une agriculture soutenable en Provence

*Rapport de la Commission Aménagement et attractivité du
territoire*

septembre 2020

*Rapporteur : Pierre ALLARY
Président de la Commission Aménagement, Attractivité Cadre de Vie*

*Rédacteur : Victoria LEMETTRE
Chargée d'études, Délégation du Conseil de Provence*

*Saisine : septembre 2019
Adoption par l'Assemblée Plénière du Conseil de Provence : 5 novembre 2020*

LE MOT DU PRESIDENT DE COMMISSION

La Commission Aménagement Attractivité Cadre de Vie n'avait pas, à l'origine, identifié cette thématique de « *l'agriculture dans le Département des Bouches-du-Rhône* ». C'est dans le cadre d'une réflexion sur les nouvelles ruralités que les enjeux recouverts par le secteur agricole – aussi nombreux qu'essentiels – se sont imposés à la Commission qui a ainsi décidé d'y consacrer spécifiquement une saisine dès septembre 2019.

Dans ce cadre, l'une des premières questions qui s'est posée a été celle de la sécurisation de l'approvisionnement alimentaire de notre territoire au travers notamment des questions de circuit court, de disponibilité du foncier agricole, ou encore du renouvellement générationnel des exploitants. La crise du Covid-19 intervenue entre temps a mis en exergue l'ensemble des questions et l'urgence à y répondre.

Dans cette optique, nous avons tenté de nous pencher, de façon la plus exhaustive et transversale possible, sur les problématiques complexes auxquelles se confronte le secteur agricole dans le Département. Nous avons identifié un certain nombre d'enjeux et tenté de dégager des pistes d'actions permettant de bâtir un véritable Plan pour une agriculture soutenable en Provence¹.

Pour alimenter nos travaux, nous avons notamment souhaité rencontrer plusieurs acteurs incontournables du secteur : la Direction de l'Agriculture et du Territoire du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les organisations syndicales et la Chambre d'Agriculture, le marché d'intérêt national (MIN) des Arnaux ainsi que la société du Canal de Provence. Tous ont répondu présent et les échanges ont été extrêmement riches, tout autant que conviviaux.

Nous tenons donc à remercier tout particulièrement les personnes qui ont bien voulu nous offrir de leur temps et de leur expertise, contribuant ainsi à la rédaction de ce rapport :

- Pour le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône : M. Frédéric MATTEI, Directeur de l'Agriculture et du Territoire, dont l'aide nous a été particulièrement précieuse du début à la fin de nos travaux ;
- Pour les organisations syndicales : Mme. Isabelle GIORDANO (Directrice FDSEA, représentante de M. Patrick LEVEQUE, Président FDSEA) et M. Romain Blanchard (JA) ;
- Pour la Société du Canal de Provence : M. Bruno VERGOBBI (Directeur Général), Mme. Isabelle GIROUSSE (Directrice des relations institutionnelles et communication), Mme. Françoise ALLARD (Déléguée territoriale BDR), M. Jean-François CLOAREC (Chef du département Energies renouvelables / traitement de l'eau), M. Benoît MOREAU (Directeur du Développement) et Mme. Alice RACT MADOUX (Directrice du Projet AgriTECH), et plus généralement l'ensemble de l'équipe de la CSP ;
- Pour le MIN des Arnaux : M. Marc DUFOUR (Directeur Général), Mme. Fatima MAKBOULE-BARRIOL (Directrice de la Relation Clientèle), M. Mauricio FIGUEROA (Responsable du Service Communication & Marketing) et l'ensemble des producteurs et distributeurs du MIN ;
- Pour la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : M. Jean-Pierre GROSSO, membre de notre Commission ;
- Ainsi, bien entendu, que l'ensemble des membres de notre Commission Aménagement, Attractivité, Cadre de vie qui se sont montrés particulièrement disponibles et impliqués tout au long des travaux autour de cette thématique ;

¹ Au regard des très nombreux axes déjà dégagés au gré de nos débats, nous avons dû renoncer à traiter certaines sous-thématiques ou thématiques connexes à l'agriculture : l'industrie agricole, la pêche, la sylviculture ont été laissés de côté pour l'heure mais ils pourront faire l'objet, ultérieurement, d'un addendum. Il en va de même pour la question éminemment complexe des abattoirs.

Nous avons pu constater que les rapports entre les acteurs du monde agricole étaient d'excellente qualité, notamment au gré de nos échanges avec l'AUPA sur le processus d'élaboration du PAT mais aussi et surtout à l'occasion de notre rencontre avec les organismes syndicaux qui estiment que leurs relations avec les collectivités locales, et notamment avec le Département des Bouches-du-Rhône, font figure d'exception par comparaison à ce qui existe ailleurs en France. Nous ne pouvons que nous en féliciter et encourager les acteurs du territoire à poursuivre en ce sens.

Nous tenons à souligner l'importance et la qualité des travaux conduits dans le cadre du PAT qui pourrait représenter un cadre, ou un fil rouge, dans la conduite de l'ensemble des politiques publiques et actions concertées sur le territoire départemental, notamment pour relever l'un des défis majeurs auquel se confronte l'agriculture du XXIème siècle, à savoir le rééquilibrage des circuits de distribution et le déploiement du circuit court.

Enfin, nous avons relevé que, dès son entrée en fonction en 2016 et forte des enseignements tirés des Etats Généraux de Provence, la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a eu à cœur de conduire une politique volontariste en matière d'agriculture et ce bien que la collectivité ne dispose pas du chef de filat pour cette compétence. Nous ne pouvons que saluer cet engagement et espérer qu'il s'intensifiera encore dans les années à venir au regard de l'importance des défis qui se posent pour l'agriculture de demain.

Pierre ALLARY
*Président de la Commission Aménagement et
Attractivité du Territoire*

Bien que le Conseil de Provence soit parfaitement conscient que les compétences du Département en la matière sont limitées, tout particulièrement depuis les réformes introduites par la Loi NOTRe, il nous semble que l'enjeu de l'agriculture de demain implique la contribution de l'ensemble des acteurs du secteur. En ce sens, la collectivité peut agir de différentes manières : de son propre chef, en collaborant avec d'autres acteurs ou en étant, tout simplement, force de proposition.

Aussi, pour faciliter la lisibilité de nos propositions, nous avons nomenclaturé nos préconisations de la manière suivante :

- x. **PRECONISATIONS** pouvant être mises en œuvre **directement** par le Département des Bouches-du-Rhône
- x. **PRECONISATIONS** nécessitant **l'intervention d'un tiers** aux côtés du Département des Bouches-du-Rhône
- x. **PRECONISATIONS** pour lesquelles le Département des Bouches-du-Rhône ne pourra être que **force de proposition** en direction d'autres acteurs

SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT DE COMMISSION	2
GUIDE DE LECTURE DES PRECONISATIONS	4
SOMMAIRE.....	5
INTRODUCTION.....	6
1. Territoire agricole	7
Défi n°1 : Adopter une gestion durable et raisonnée du foncier	9
Défi n°2 : Endiguer la financiarisation des sols agricoles.....	15
Défi n°3 : Préparer l’agriculture de demain	17
2. Exploitations agricoles	24
Défi n°4 : Faire rayonner la production et les savoir-faire locaux	28
Défi n°5 : Donner de la visibilité aux exploitations agricoles.....	30
3. Exploitants agricoles	35
Défi n°6 : Veiller au renouvellement générationnel des agriculteurs	43
Défi n°7 : Promouvoir l’égalité professionnelles femmes-hommes dans le secteur agricole	45
Défi n°8 : Soutenir nos agriculteurs	47
4. De la terre à l’assiette	52
Défi n°9 : Rapprocher les consommateurs de leurs agriculteurs locaux.....	52
Défi n°10 : Œuvrer en faveur de l’« Agri-praising » dans le Département.....	56
Défi n°11 : Renforcer l’exemplarité du Département en matière de sécurité alimentaire	58
5. L’agriculture soutenable	60
Défi n°12 : Faire de la Provence un phare de l’agriculture soutenable.....	61
Liste des annexes	62
Liste des acronymes.....	63
Sources documentaires.....	64

INTRODUCTION

La France est actuellement la première puissance agricole de l'Union Européenne mais également la première bénéficiaire des fonds agricoles européens. Si le marché unique représente son principal débouché (39 Mds€/an), elle est également le premier exportateur de l'Union vers le reste du monde (23 Mds€/an).

Aujourd'hui pourtant, le secteur agricole français est en proie à une importante crise qui s'illustre notamment par la paupérisation croissante des agriculteurs (ex : chute du revenu moyen des agriculteurs de près de 30 % entre 2015 et 2016), une explosion des inégalités (ex : revenus des producteurs laitiers 3,5 fois inférieurs à ceux des producteurs porcins), la disparition progressive des exploitations familiales au profit des grosses exploitations (diminution du nombre total d'exploitations de 11 % entre 2010 et 2016), ou encore un taux de suicide très supérieur au reste de la population.

Le projet de réforme PAC post-2020 qui prévoit une coupe budgétaire de 5 % ainsi qu'un transfert de 15 % des fonds du 1^{er} (aides directes) vers le 2nd pilier (développement) risque d'emporter de lourdes conséquences pour le secteur. L'impact sera également considérable pour l'État et les collectivités locales qui vont devoir compenser les pertes pour aider le secteur à survivre. Mais la réponse ne peut décemment plus résider dans des injections de trésorerie comme cela s'est pratiqué ces dernières décennies. Les réponses aux enjeux du secteur devront relever d'une approche structurelle, globale et projective des politiques publiques.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 en France a permis de mesurer combien notre système agricole est vulnérable et précieux. Deux enseignements principaux doivent en être tirés :

- d'une part et parce que l'équation alimentaire s'est posée comme jamais auparavant en temps de paix, traiter l'enjeu alimentaire apparaît aujourd'hui comme une urgence absolue ;
- d'autre part, l'agriculture – qui nourrit les hommes et permet d'entretenir nature et paysages – est un secteur singulier qui doit être impérativement protégé.

Dans ce contexte, les défis sont de taille pour les collectivités territoriales. Il s'agit en effet pour elles d'investir transversalement de nombreux champs des politiques publiques : aménagement du territoire, transition énergétique et environnement, santé et alimentation, transports, transition numérique, *etc.* afin de réinventer, pour demain, l'agriculture ; une agriculture à la fois durable, intelligente et résiliente mais qui participe également du rayonnement et de l'attractivité des territoires.

Dans les Bouches-du-Rhône, la question agricole se pose avec une acuité particulière pour plusieurs raisons : sa situation géographique (littoral méditerranéen), son climat, ses contrastes, notamment urbanistiques, les spécificités de ses exploitations, *etc.*

Cette singularité bucco-rhodanienne exacerbe sans doute la complexité de la problématique agricole mais c'est bien elle qui, historiquement, l'a contrainte à innover, se moderniser, trouver sans cesse de nouvelles voies. Son système d'irrigation, par exemple, est à la fois l'un des plus anciens, les plus performants et les plus innovants du pays. Mais l'agriculture joue également un rôle très important pour la richesse de notre territoire, ses paysages ou encore son patrimoine culturel.

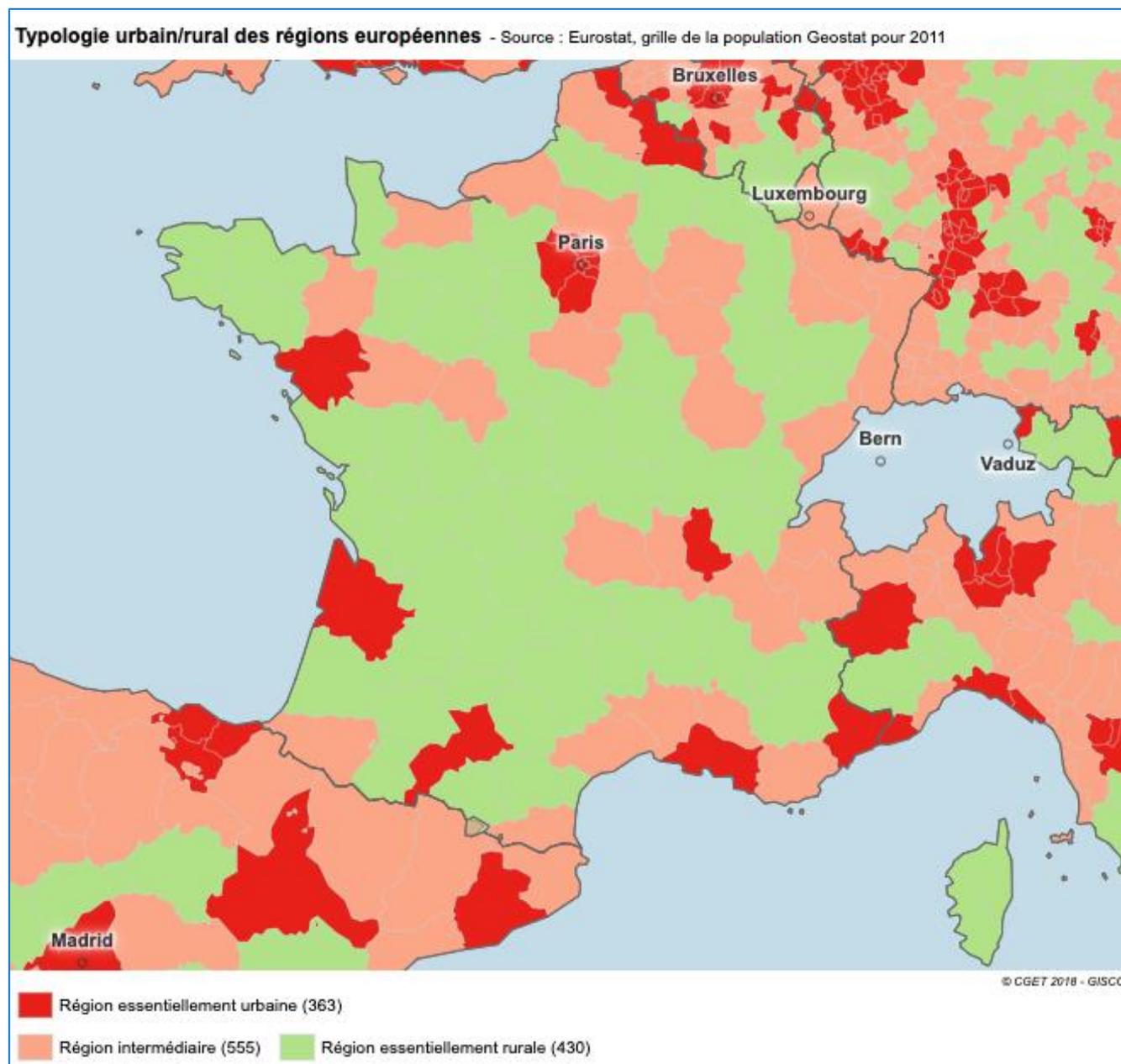
« Quand nous pensons aux Bouches-du-Rhône, nous pensons plutôt à l'urbanisation, à l'industrie, au développement d'un certain type de services, au grand port, etc. Nous ne pensons pas nécessairement à l'importance que l'agriculture revêt, à la fois sur le plan économique et sur le plan des services que cette activité peut rendre, directement ou indirectement au territoire. »

Frédéric MATTEI

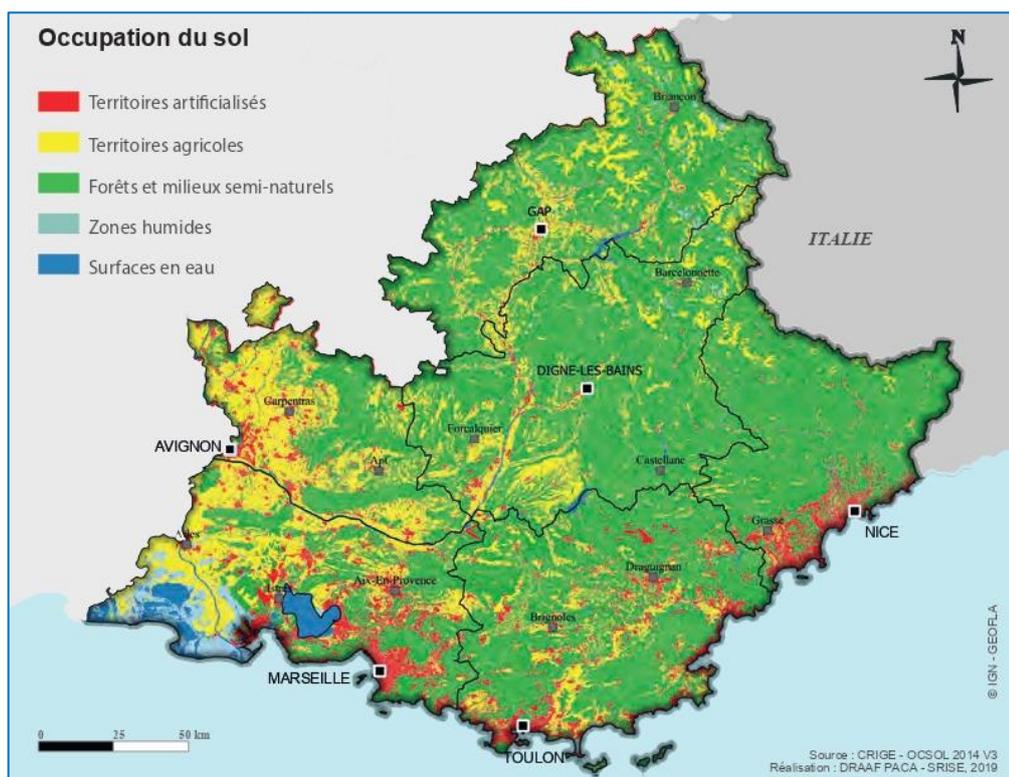
Directeur de l'Agriculture et des Territoires
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

1. Territoire agricole

Le Département des Bouches-du-Rhône est à la fois plus densément peuplé de la région avec 384 habitants au km², contre 157 habitants au km² au niveau régional (105 habitants au km² au niveau national) et l'un des plus urbanisés de France.



Malgré cela, notre territoire est occupé sur près de 140.000 ha, soit un quart de sa surface, par des territoires agricoles² et compte 4.123 exploitations agricoles³.



	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France métropolitaine
Sols artificialisés	22%	10%	8%
Surface agricole utilisée	26%	24%	45%
Sols boisés, naturels et autres	51%	45%	46%

Source : Agreste – Statistique agricole annuelle 2018 provisoire

En 2018, selon les données Agreste :

- les **surfaces artificialisées** sont estimées, à 22,29 % de la superficie du département, un taux très supérieur à celui de la moyenne des départements de France métropolitaine, estimé à 8 % en moyenne⁴. Ce taux place **les Bouches-du-Rhône parmi les 10 départements les plus artificialisés de France**, derrière Paris et la plupart des départements franciliens et juste devant le Nord (22,26 %) et le Rhône (21,14 %) ;
- les **espaces naturels** occupent plus de la moitié de notre territoire (51,22 %), soit à peine moins qu'en Corrèze (51,54 %), lequel figure donc **dans le tiers des départements français les mieux dotés** ;
- les **sols agricoles** quant à eux couvrent 26,49 % de sa superficie, contre, par exemple, 46,05 % pour le Rhône ou encore 63,10 % pour le Nord. A ce titre, les Bouches-du-Rhône comptent **parmi les 10 départements les moins pourvus**.

² Données AGRESTE, statistique agricole annuelle 2018

³ Moyenne nationale d'exploitations par département (France Métropolitaine) : 4.317

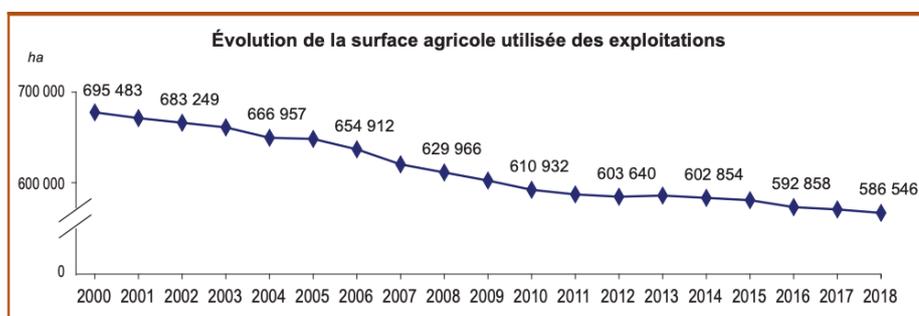
Données AGRESTE, Recensements agricoles, ESEA 2016

⁴ Données AGRESTE, statistique agricole annuelle 2018

DEFI N°1 : ADOPTER UNE GESTION DURABLE ET RAISONNEE DU FONCIER

Si l'on se concentre sur le seul territoire métropolitain, soit la portion la plus urbanisée du Département, les surfaces non-artificialisées sont estimées à près de 75 %. La configuration mosaïque de la métropole provençale la distingue cependant d'autres aires urbaines peu artificialisées, telles que l'aire urbaine toulousaine, plus agricole (81 % du territoire), ou l'aire urbaine bordelaise, plus boisée (58 %). Aix-Marseille-Provence, elle, se caractérise par ses « 92 villes et villages, des couloirs de circulation importants, la force de son relief, des massifs naturels au cœur de la Métropole (Sainte-Victoire, Sainte-Baume, Calanques, Étoile), mais également des plaines, des piémonts agricoles qui s'entrecroisent avec des formes urbaines variées. » Les réalités géographiques du territoire, et corrélativement l'imbrication entre les différents types d'espaces (urbains, agricoles, milieux naturels), posent avec une acuité toute particulière dans notre Département la question de l'aménagement du territoire, avec notamment ses enjeux en termes de maîtrise du foncier et de gestion des frontières entre ville, nature et territoires agricoles⁵.

Entre 2012 et 2018, la variation des surfaces artificialisées a été contenue dans le Département à +1,27 % contre +14,09 % entre 2006 et 2012, +6,40 % entre 2000 et 2006, +10,12 % entre 1990 et 2000. Cette régression est plus marquée encore à l'échelle régionale où la variation des surfaces artificialisées est passée de +20,83% entre 1990 et 2000 à +0,9% entre 2012 et 2018⁶.

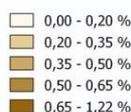


Champ : exploitations hors groupements pastoraux
Données régionales

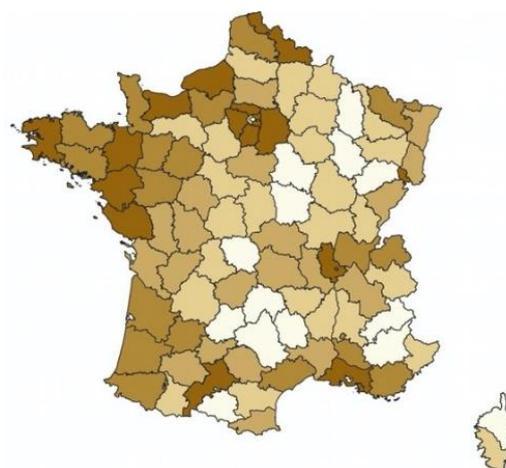
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Néanmoins, les données fournies par l'Observatoire de l'artificialisation des sols (– Plan Biodiversité, 2019) démontrent que notre Département figure parmi les plus touchés. Il cumule en effet les deux « forces majeures » qui agissent sur le phénomène d'artificialisation, « à savoir la métropolisation d'une part et l'attraction du littoral de l'autre ».

Consommation normalisée d'espaces NAF* entre 2009 et 2017



* Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) d'après les Fichiers fonciers 2009-2017 : cette consommation est calculée à partir des déclarations d'impts de la taxe foncière. Une parcelle est donc consommée à partir du moment où une déclaration fiscale fait passer cette parcelle en espace artificialisé. Cette déclaration fait souvent suite à un autre acte administratif (permis de construire, aménagement, etc.)
Elle ne prend pas en compte les surfaces non cadastrées, ni la consommation d'espaces provoquée par les acteurs ne payant pas de taxe foncière (notamment collectives).
La consommation est calculée en faisant le différentiel des surfaces artificialisées entre chaque millésime des Fichiers fonciers, puis regroupées à la main afin d'être effectuées sur certaines communes. Les détails de la méthode et les chiffres bruts sont présents sur <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/>



Artificialisation au niveau départemental sur la période 2009-2017 (en % de la surface départementale).

Le plus souvent, cette dynamique d'artificialisation des sols est attribuée à la dé-densification des territoires par l'étalement urbain (soit une artificialisation des sols plus rapide que la croissance de la population).

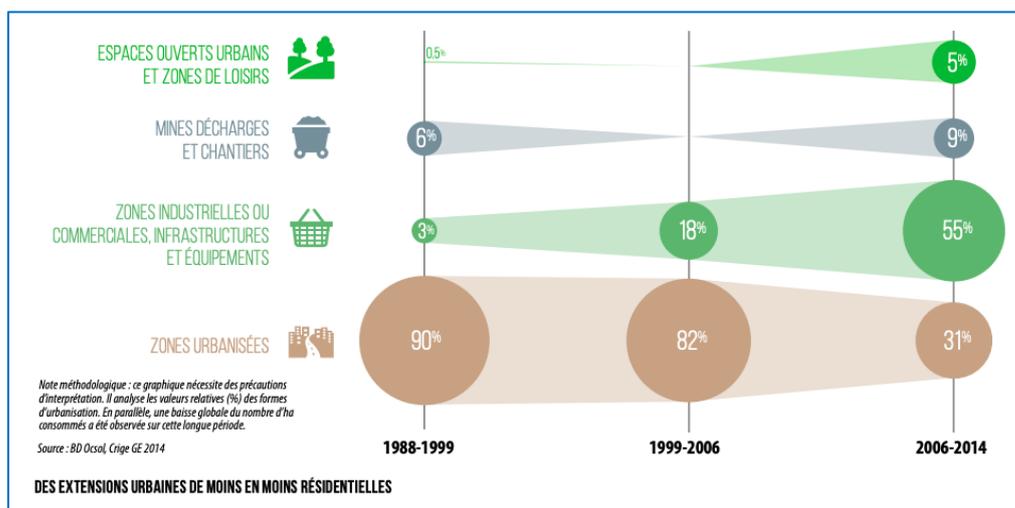
⁵ agAM, Regards Environnement n°80, *Consommation d'espace, Meilleure trajectoire*, décembre 2018

⁶ Données CORINE Land Cover, 2018

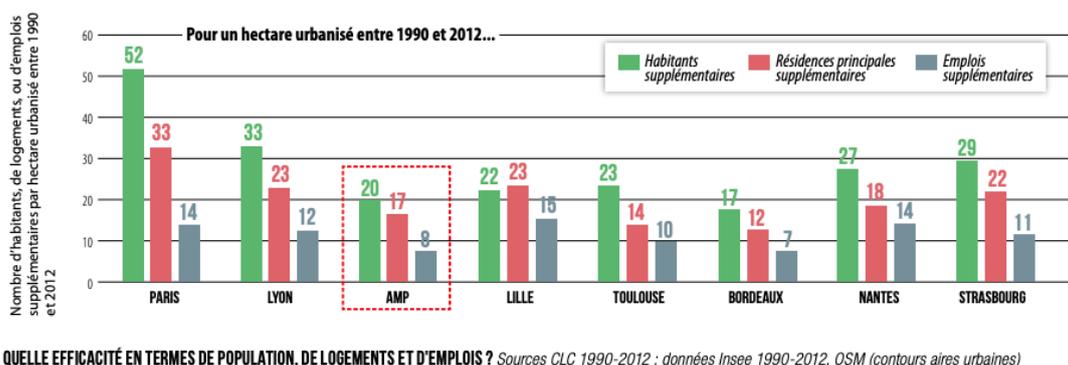
Selon l'INSEE⁷, cette problématique se manifeste de façon particulièrement aiguë dans notre Région. En effet, entre 2011 et 2015, les surfaces artificialisées y ont augmenté de 980 m² par habitant supplémentaire, soit plus du double de l'espace qu'occupe en moyenne chaque habitant (430 m²) au niveau national. Et, bien que ce phénomène d'étalement urbain s'observe dans la plupart des régions au cours de la même période (à l'exception de l'Île-de-France, l'Occitanie et la Corse), la croissance marginale de l'espace artificialisé par habitant y est beaucoup plus prononcée qu'en Bretagne ou dans les Pays-de-Loire par exemple, où taux d'artificialisation des sols est pourtant supérieur à celui de notre Région.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les espaces périurbains, l'INSEE mesure à l'inverse une croissance de la population plus rapide que l'artificialisation des sols. Les zones périurbaines contribueraient ainsi deux fois moins à l'artificialisation des sols de la Région que ce que l'on observe au niveau national. L'étude démontre que c'est plutôt aux communes jouxtant les villes-centres des quatre grandes aires urbaines de la Région (Marseille, pour les Bouches-du-Rhône) qu'il convient d'attribuer le processus d'étalement urbain. L'INSEE précise que « sur la période récente, le nombre de logements y augmente cinq fois plus vite que la population » et vise notamment les communes d'Aix-en-Provence, Aubagne et Miramas. L'agAM corrobore cette analyse dans une étude parue en décembre 2018, affirmant que la consommation d'espace s'effectue « autour de chacun des deux pôles urbains et au moins dix villes moyennes »⁸.

L'Agence marseillaise estimait alors à 200 ha/an le rythme d'extension de l'espace urbain au niveau métropolitain, dont plus de la moitié était destinée à l'édification de zones d'activités.



Dans cette étude, l'agAM démontre qu'en revanche, l'efficacité productive de cette consommation d'espace, sur la période 1990-2012, notamment en termes d'emploi, est relativement faible. Elle indique notamment que « pour un hectare urbanisé, (...) 8 emplois ont été créés à Aix-Marseille (...) contre (...) 11 emplois moyens pour les huit autres aires urbaines (analysées) ».



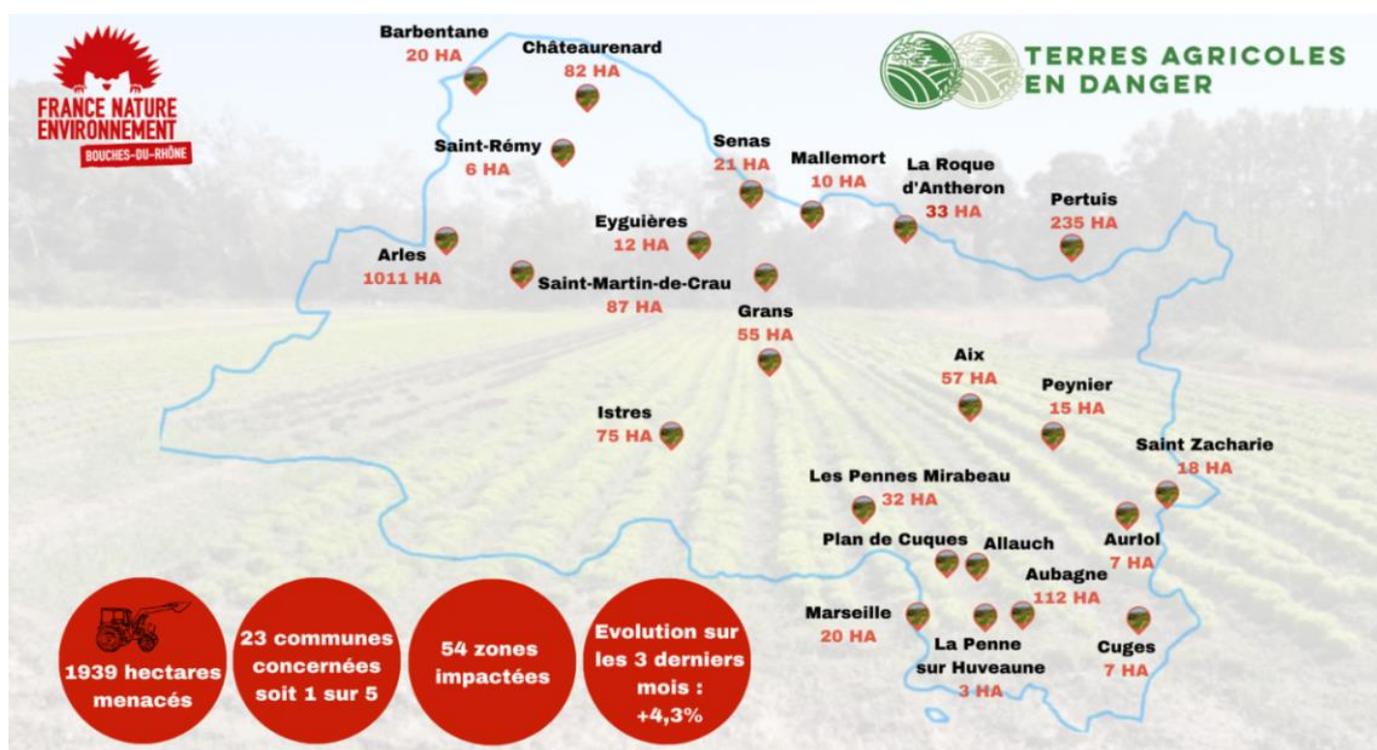
⁷ Ibid.

⁸ agAM, Regards Environnement n°80, Consommation d'espace, Meilleure trajectoire, décembre 2018

L'ensemble de ces indicateurs tend à démontrer qu'il existe une marge de progression dans la maîtrise de l'artificialisation des sols, soit que tous les leviers ne soient pas encore activés autour de cet enjeu prioritaire de politique publique sur notre territoire, soit qu'un véritable changement de modèle demeure à opérer en matière d'aménagement du territoire, au-delà de ce qui incombe aux seules collectivités.

Dans la Région PACA, cette artificialisation des sols a pour conséquence directe une perte nette de sols agricoles dont la surface a diminué, entre 2006 et 2014, de 3.125 ha, soit 390 ha par an⁹. Aujourd'hui, après l'Île-de-France, c'est en Provence-Alpes-Côte d'Azur que les surfaces agricoles diminuent le plus vite (- 0,2 % par an). Au niveau métropolitain, sur les 10.000 ha de surfaces artificialisées depuis 1990, la majorité l'a été sur des espaces à dominante agricole (selon l'agAM, 72 % entre 1988 et 1999).

Suivant les informations recensées dans le Diagnostic partagé du Projet Alimentaire Territorial Métropole Aix-Marseille-Provence Pays d'Arles (P.A.T.), sur les 1.000 ha d'espaces agricoles consommés par l'urbanisation entre 2006 et 2014, 97 % sont situés en périmètre irrigable et 34 % sont très favorables à la diversité des cultures. Sur la même période, 20 projets routiers structurants, dont 3 en Pays d'Arles et 17 à l'échelle de la Métropole, impactent les terres agricoles¹⁰, suscitant inquiétude et incompréhension chez les agriculteurs¹¹.



C'est dans ce contexte que l'Association France Nature Environnement (F.N.E.) s'est employée à recenser les terres agricoles en danger dans le Département. En février 2020, elle estimait les surfaces menacées d'artificialisation à près de 2.000 ha. Bien que ces chiffres nécessitent des précautions de lecture, notamment car FNE n'opère pas de distinction entre « terres agricoles » et « espaces naturels », la démarche de l'Association illustre amplement le scepticisme du monde agricole face à l'« objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) » posé en 2018 par le Gouvernement dans le cadre de son Plan Biodiversité, et réaffirmé en juillet 2019.

⁹ Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, PACA, octobre 2018

¹⁰ Projet Alimentaire Territorial Aix-Marseille-Provence Pays d'Arles, Le Diagnostic, AUPA, Octobre 2019

¹¹ Chambre d'Agriculture Bouches-du-Rhône: l'agriculture veut faire entendre sa voix, L'Agriculteur Provençal 06/03/20

En effet et tout d'abord, malgré les scénarii proposés par France Stratégie¹² ou le Commissariat Général au Développement Durable¹³, **les modalités opérationnelles permettant à cet Objectif ZAN de devenir une réalité demeurent encore à définir** : mesures prescriptives voire coercitives, échéance(s) de réalisation, harmonisation des outils diagnostics, modalités d'encadrement du recours à la compensation¹⁴, mesures spécifiques aux terres agricoles, etc.

Dans cette optique, les Périmètres de protection d'espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) pourraient, par exemple, constituer un levier intéressant. Ce dispositif vise à préserver de toute urbanisation des territoires situés en zone périurbaine et menacés de changement de destination (mutation en zone d'activités ou d'habitat). Il permet de les sortir de la spéculation foncière pour les dédier exclusivement à l'agriculture. Ce périmètre n'est modifiable et réductible que par Décret. Cependant, si son efficacité est incontestable, le recours à cet outil s'avère extrêmement laborieux car il n'est mobilisable qu'au prix d'une lourde procédure.

À ce jour, le Département des Bouches-du-Rhône est néanmoins parvenu à créer le 3^{ème} PAEN de France sur une superficie de 300 ha située à Velaux, entre Aix-Marseille et l'Étang de Berre.

En second lieu, le succès de ce volet du Plan Biodiversité est fortement dépendant à la fois de l'engagement politique mais également de la mobilisation et la coordination de l'ensemble des acteurs concernés, au-delà du seul monde agricole. Il sera donc nécessaire de dépasser les intérêts particuliers¹⁵ afin de **faire émerger une doctrine commune sur une gestion raisonnée et durable du foncier**, sans quoi l'objectif ZAN demeurera une utopie. Cela suppose donc l'existence de **modalités de concertation et de pilotage suffisamment représentatives et efficaces**.

La gouvernance de l'eau sur le territoire régional est, à ce titre, un modèle intéressant. En effet, le Conseil d'Administration de la Société du Canal de Provence¹⁶ est composé de représentants de l'ensemble des collectivités locales intéressées (Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseils Départementaux des Bouches-du-Rhône, du Var, du Vaucluse et des Hautes-Alpes, Métropole Aix-Marseille-Provence), de la Caisse des Dépôts et Consignations (/Banque des Territoires), des Chambres d'Agricultures et de partenaires privés. Tournée vers la réalisation d'un objectif commun, à savoir sécuriser l'approvisionnement en eau de la Provence, cette gouvernance est garante d'une exceptionnelle stabilité qui se traduit par des décisions prises, pour leur quasi-totalité, à l'unanimité¹⁷.

En troisième lieu, et dès lors que l'objectif ZAN implique la nécessaire (re)densification des espaces, son succès sera intrinsèquement lié à des mutations dans l'ensemble des politiques publiques relevant, de près ou de loin, à l'aménagement du territoire (urbanisme, habitat mais également transports, sécurité, salubrité...). Il s'agira, plus concrètement, **d'améliorer la qualité de vie dans les zones déjà urbanisées ou encore d'envisager de nouvelles approches vis-à-vis du foncier**.

¹² Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?, rapport de France Stratégie remis en juillet 2019 au Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, au Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et au Ministre chargé de la Ville et du Logement

¹³ Trajectoires vers l'objectif « zéro artificialisation nette », *Éléments de méthode*, Commissariat général au développement durable, décembre 2019

¹⁴ Remplacement de zones nouvellement artificialisées par l'installation d'autres zones renaturées ; sur ce point, voir notamment, *Zéro artificialisation nette, un objectif flou*, A. Delmolino, La Gazette des Communes | Techni.Cités, 18/02/20

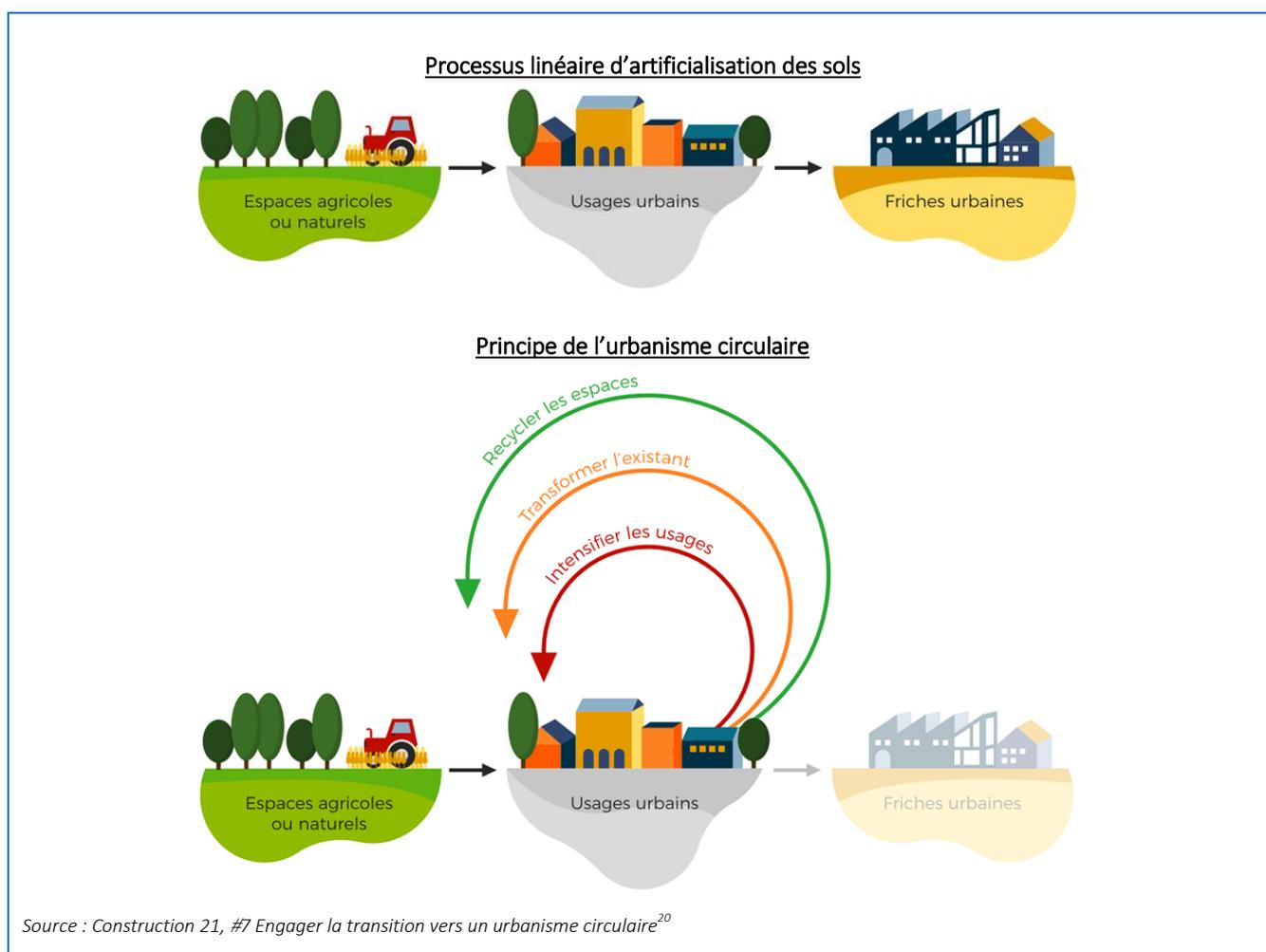
¹⁵ Voir, par exemple, la publication d'ADCF du 24 janvier 2020, suite à la réunion du groupe de travail interministériel du 22 janvier : <https://www.adcf.org/articles-comment-atteindre-l-objectif-zero-artificialisation-nette--5090> ou encore la publication d'un manifeste par l'Ordre des géomètres-experts, de même date, et qui met en évidence l'importance des enjeux pour le secteur du BTP ; cf. <https://www.cahiers-techniques-batiment.fr/article/zero-artificialisation-nette-le-manifeste-des-geometres-experts.43544>

¹⁶ Concessionnaire de la Région Sud chargée d'assurer la desserte et la sécurisation en eau de la Provence pour tous les usages

¹⁷ Propos recueillis le 4 février 2020 lors d'une visite de la Commission Aménagement Attractivité Cadre de Vie au siège de la Société du Canal de Provence

Ainsi, les principes de l'urbanisme circulaire (reconversion de friches industrielles, utilisation de toits et terrasses...) pourraient constituer de solides pistes pour (re)densifier les espaces urbains. De nombreux exemples de projets témoignent d'ailleurs de l'utilité et du succès incontestables de cette approche.

Or, si les expérimentations se multiplient (ex : *Friche Belle de Mai*, *Docks Village*, *Coco Velten*¹⁸...), le Département compte encore, pour les seuls immeubles à destination d'habitation, environ 77.000 unités vacantes dont près de 36.000 rien qu'à Marseille¹⁹. De plus, si le nombre et les surfaces exacts des friches urbaines/industrielles ne semblent pas avoir été mesurés dans leur globalité, suivant le Plan métropolitain en faveur de l'agriculture urbaine adopté en 2019, les seules friches urbaines à potentiel agricole appartenant à la Ville de Marseille sont estimées à plusieurs dizaines d'hectares.



La reconquête des territoires agricoles en friche est également un enjeu majeur pour notre territoire. En effet, à dire d'expert, la surface totale de ces terres en friche – souvent prétexte à déclassement– était évaluée, en 2015, à 8.000 ha environ²¹. Dans ce contexte, le Département des Bouches-du-Rhône a lancé dès 2016, en suite des États Généraux de Provence, une politique ambitieuse de reconquête des friches agricoles qu'elle déploie notamment dans le cadre du PAEN de Velaux. Cependant, et tel que le soulignent les syndicats agricoles JA et FDSEA, le défrichement des terres demeure aujourd'hui soumis à autorisation, mais également, dans certains cas, à une taxe relativement dissuasive.

¹⁸ Projet d'occupation temporaire d'un bâtiment de 4.000m² situé au cœur de Marseille, appartenant à l'État et en cours de rachat par la Ville de Marseille (fin de procédure prévue pour fin 2021). Lauréat d'un appel à projet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, un collectif d'acteurs de la société civile (Plateau Urbain, Yes We Camp, Lab Zéro, Groupe SOS) y fait vivre un tiers-lieu alliant des fonctions sociales, économiques et culturelles.

¹⁹ Insee, statistiques locales, séries historiques du RP, exploitation principale, 2017

²⁰ #7 Engager la transition vers un urbanisme circulaire, Sylvain Grisot, Construction 21, juillet 2019

²¹ Direction de l'Agriculture et des Territoires, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Plus généralement, et suivant un diagnostic établi par la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'élaboration du PLUi métropolitain, il existe un potentiel cultivable d'environ 2.400 ha sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence Métropole, soit environ 4 % de sa superficie, réparti entre 1.400 ha de terres actuellement cultivées ou cultivables et 1.000 ha de terres non-valorisées. À ces espaces, il convient d'ajouter des surfaces anciennement cultivées et redevenues boisées. Ces surfaces constituent autant d'opportunités pour le secteur agricole, et plus généralement pour une gestion durable du foncier départemental.

Cependant, bien souvent, la décision de remise en culture et/ou de réhabilitation de ces surfaces repose uniquement sur une estimation de rentabilité financière, ce qui explique sans doute que, sur l'ensemble de ces surfaces, seuls 41 hectares faisaient l'objet, en 2015, de projets de remise en culture²². Or, l'indicateur de rentabilité semble insuffisant pour rendre compte, à lui seul, des bénéfices potentiels pour le territoire et la population bucco-rhodanienne.

Enfin, pour parvenir à l'Objectif ZAN, il semble impératif de se préoccuper également des usages et perceptions des citoyens. En effet, à l'heure où les populations délaissent les grandes villes pour se réfugier dans des espaces plus ruraux, symboles d'équilibre, de liberté et de retour aux sources²³, la (re)densification des espaces passera nécessairement par l'appropriation, par les habitants eux-mêmes, de cet enjeu de gestion durable du foncier. Sans doute, cela pourrait-il être favorisé par une démarche d'évaluation et de communication sur l'ensemble des bénéfices potentiels que recouvre la lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, non seulement pour la préservation des territoires agricoles, mais également sur les plans socio-économiques (impact sur le budget des collectivités pour la mise à disposition de services adaptés, notamment voirie et transports ; impacts financier, sanitaire, social sur les ménages) et environnementaux²⁴.

²² Rapport de présentation du PLUi du Territoire Marseille-Provence – Annexe G – Diagnostic Territorial

²³ Annexe 1 : Ruralité nouvelle

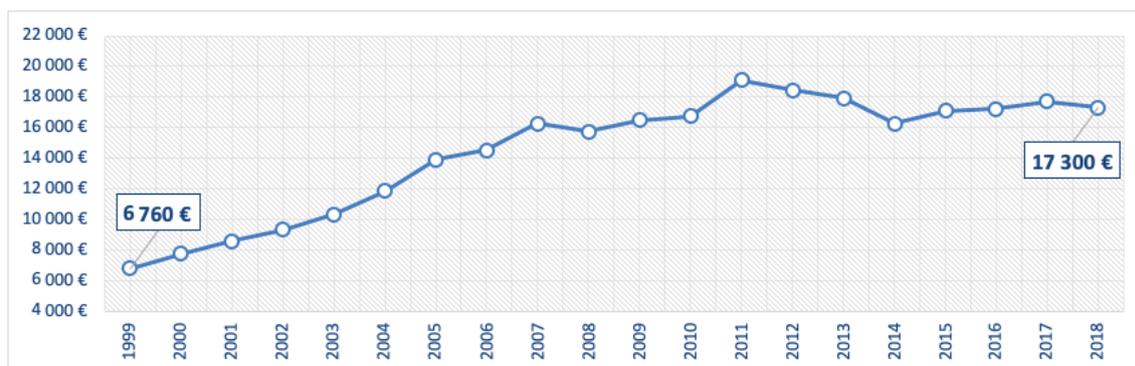
²⁴ agAM, Regards Territoire n°94, *Objectif zéro artificialisation nette*, mai 2020

DEFI N°2 : ENDIGUER LA FINANCIARISATION DES SOLS AGRICOLES

La raréfaction du foncier agricole doit être corrélée à une raréfaction des terres à coût accessible.

Bouches-du-Rhône – Prix moyen des terres et prés libres de plus de 70 ares (euros courants/hectare)

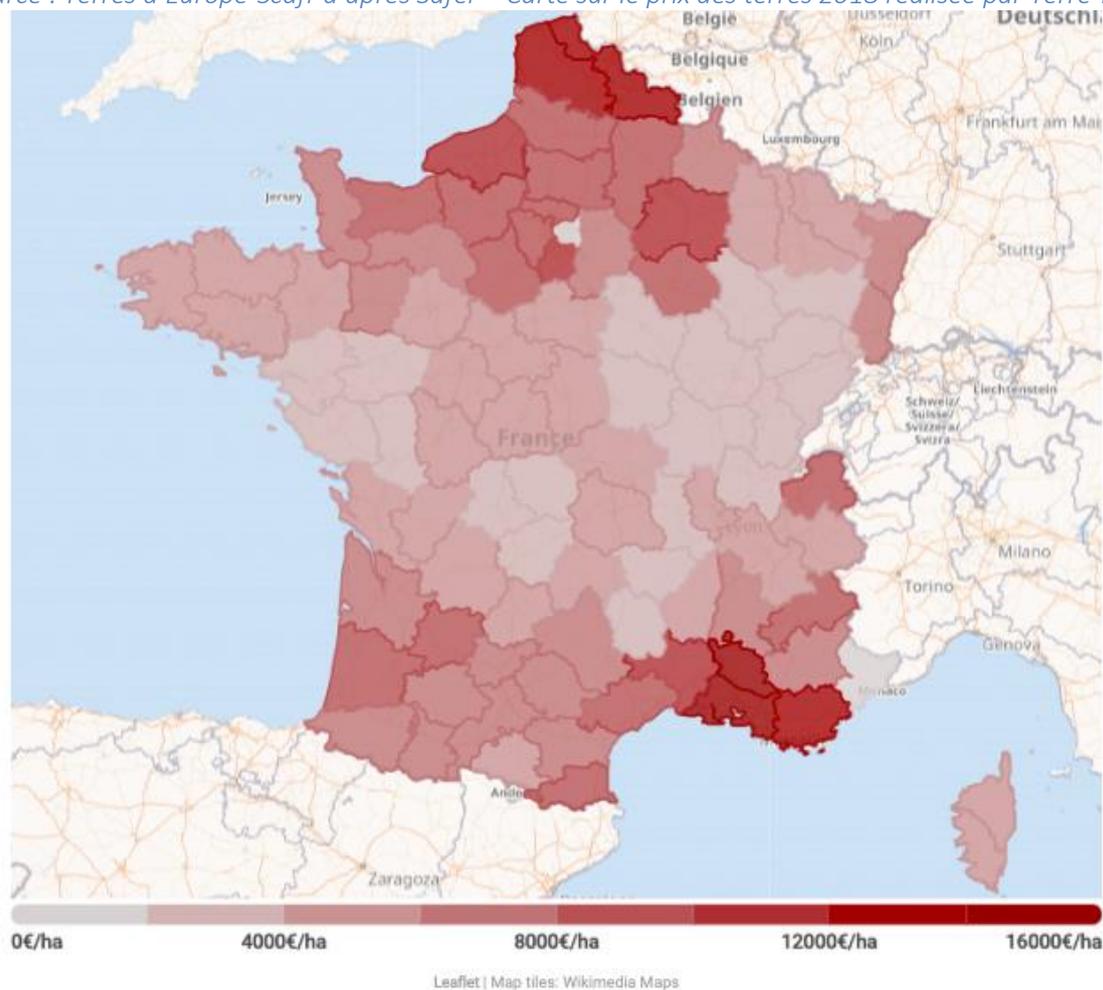
Source : Safer-SSP-Terres d'Europe-Scafr



Ainsi, entre 1999 et 2018, le prix moyen des terrains à l'hectare a été multiplié par 2,6 sur notre territoire. Il s'élevait en 2018 à 17.300 € en moyenne dans les Bouches-du-Rhône contre 5 990 € au niveau national. Le Département affiche le prix moyen à l'hectare le plus élevé de France, suivi du Vaucluse, avec 15.080 € / ha, et des départements du Nord et du Var avec 12.700 € / ha.

France - Prix moyen des terres et prés libres de plus de 70 ares (euros courants/hectare)

Source : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer – Carte sur le prix des terres 2018 réalisée par Terre-net.fr



Cette pression foncière est à la fois une cause et une conséquence de la financiarisation croissante des terres agricoles.

Ainsi en juillet 2019, dans le rapport d'activité annuel de la Fédération Nationale des SAFER²⁵, Emmanuel Hiest, son Président, alertait sur la nécessité de réguler plus efficacement l'accès au foncier. En cause, notamment, les flux de transactions sur le marché des parts sociales qui permettent des cessions partielles pouvant donner accès au contrôle de la société sans possibilité pour les SAFER d'exercer leur droit de préemption.

Cette problématique avait pourtant été relevée par la Cour des Comptes dès 2014²⁶, dans son rapport public annuel mais la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014 n'avait alors pas solutionné le problème, n'ayant étendu le contrôle des SAFER qu'aux cessions de 100 % des parts sociales d'une exploitation, faisant ainsi obstacle à l'intervention de l'organisme dans tous les autres cas, même en cas de vente partielle hyper-majoritaire.

Ces transactions ont porté, en 2019, sur un volume de 6,8 milliards d'euros sur l'ensemble du territoire national²⁷.

Les SAFER, plus généralement, indiquent que, contrairement à ce qu'a été le modèle de l'agriculture paysanne française, historiquement développée sur le modèle de la ferme familiale propriétaire de ses terres, « *il y a une distance de plus en plus forte entre le capital et le travail* » et une « *diminution du nombre de chefs d'exploitation* ».

Ce constat est partagé par les syndicats agricoles qui dénoncent la spéculation et l'explosion des prix du foncier agricoles alignés, par effet de contagion et en dehors de toute logique économique liée à la rentabilité des exploitations, sur les prix des parcelles constructibles²⁸. En outre, et plus généralement, les acteurs du secteur insistent sur l'urgence à installer des garde-fous pour qu'un maximum de terrains, s'ils sont acquis par des propriétaires non-exploitants, demeurent dédiés à l'exploitation agricole²⁹.

En effet, les effets combinés de ces deux phénomènes (exploitants agricoles se trouvant dans l'incapacité d'acquérir des terres et rachat de terres par des acquéreurs non-exploitants débouchant sur un changement de destination des terres) entraînent une disparition progressive des exploitations et des terres agricoles.

Dans ces conditions, la déclaration du Président de la FNSAFER selon laquelle « ***il y a urgence à rénover la législation*** » afin que le foncier agricole « ***soit placé sous la protection de la Nation*** »³⁰ semble bel et bien fondée.

²⁵ Placées sous tutelle des Ministères de l'Agriculture et des Finances, les SAFER contribuent à l'aménagement foncier du territoire conformément aux politiques publiques et afin de remplir des missions d'intérêt général. Pour ce faire, elles disposent de différents leviers (acquisition/substitution de biens agricoles, régulation des prix, préemption...). Elles organisent la concertation avec les acteurs locaux concernés dans le cadre d'instances consultatives et décisionnelles et soumettent toutes décisions à validation de l'État.

²⁶ Rapport public annuel 2014 de la Cour des Comptes, 11/02/2014

²⁷ Emmanuel Hiest, président de la FNSafer : « 20 % des cessions de parts sociales posent problème », M.-A. Carré, Réussir, 10/06/20

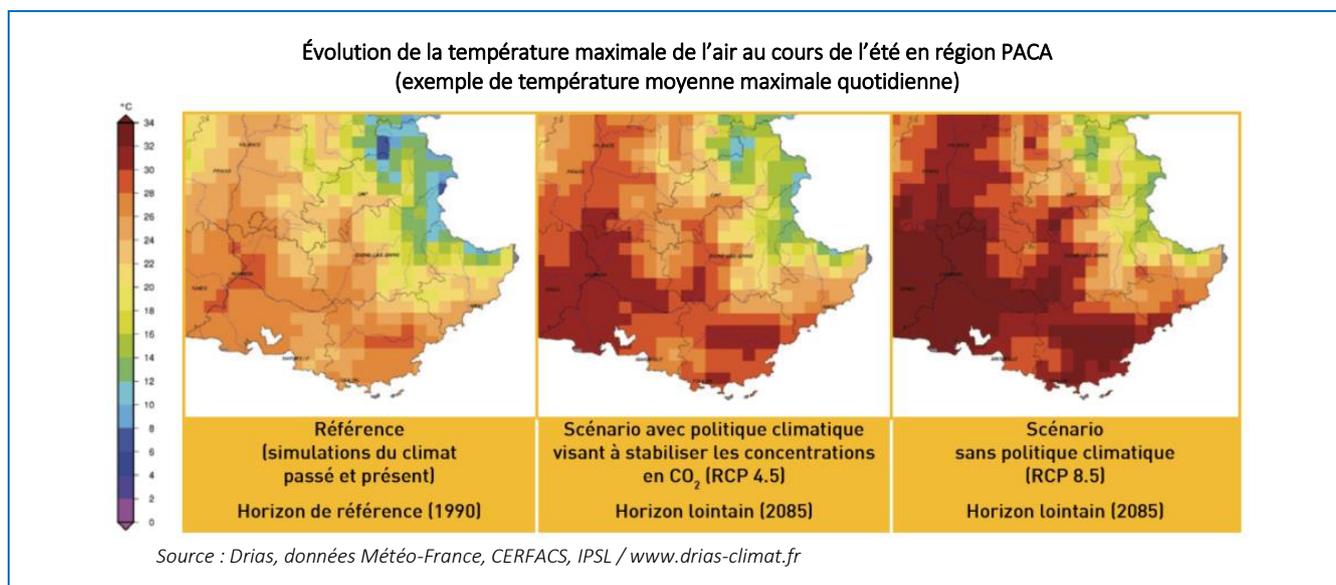
²⁸ Propos recueillis auprès de M. le Directeur de l'Agriculture et des Territoires du Département des Bouches-du-Rhône lors de son audition par la Commission Aménagement Attractivité Cadre de Vie le 07/11/20

²⁹ Propos recueillis le 09/12/19 lors d'un entretien entre la Commission Aménagement Attractivité Cadre de Vie, la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et les syndicats agricoles JA et FDSEA

³⁰ L'artificialisation et la financiarisation des terres agricoles s'intensifient, Terre-net, AFP, 24/05/19

Les projections climatiques et environnementales indiquent que de nombreux changements interviendront d'ici la fin du siècle, impactant lourdement les pratiques et productions agricoles et faisant peser sur le secteur des risques d'inondation, de sécheresse et d'incendie accrus.

Ainsi, selon le Groupe Régional d'Experts sur le Climat en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (GREC-SUD), les simulations climatiques annoncent une augmentation de la température moyenne annuelle à l'horizon 2100, de l'ordre de +1,9°C à +5,5°C, selon les zones géographiques et les scénarii RCP³¹. Pour Aix-en-Provence par exemple, l'écart des températures estivales serait de l'ordre de +3,4°C à la fin du 21^{ème} siècle d'après le scénario intermédiaire (RCP 4.5) et supérieure à +6°C suivant le scénario le plus pessimiste (RCP 8.5). À titre de comparaison, l'anomalie de température moyenne à Aix-en-Provence, durant la canicule de 2003 a été de +3,5°C. De telles températures pourraient donc devenir, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un événement quasi normal, voire être considéré comme un épisode « frais », dès 2050.



Concernant l'évolution des précipitations en région, les projections climatiques affichent quant à elles des évolutions contradictoires, que ce soit sur la quantité globale des précipitations annuelles ou sur le nombre de jours de fortes précipitations³². Suivant le scénario RCP 8.5, les pluies annuelles tendraient légèrement à baisser tandis que le scénario RCP 4.5 prédit une tendance inverse pour la fin du siècle.

Suivant le GREC-SUD, « en examinant plus particulièrement la tendance des pluies estivales, on constate une tendance à la baisse plus marquée que sur les autres saisons pour le scénario RCP 8.5 et un allongement du nombre de jours consécutifs sans précipitation. **Conjugué à la hausse importante des températures de l'air, ce phénomène accentuera la sécheresse des sols en été et aura des conséquences notables à long terme sur la gestion de la ressource en eau et la sensibilité des forêts aux incendies, dans une région déjà très vulnérable sur ces aspects** ».

Si l'on se concentre sur ce scénario RCP 8,5 (le plus pessimiste), le climat en Provence pourrait ressembler, à l'horizon 2100, à celui du Sud de l'Italie, voire à celui de l'Afrique du Nord dans le cas où les précipitations diminueraient. Et, globalement, seul le scénario RCP 2,6 (le plus optimiste) serait susceptible de limiter le risque climatique dans la Région.

³¹ Hypothèses de modélisation du climat futur, suivant notamment la quantité de gaz à effet de serre émise et les politiques climatiques conduites, établies en 2018 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)

³² Pluies supérieures à 20 mm, soit 20 litres/m² sur une journée



Ces changements climatiques, et particulièrement le réchauffement tendanciel des températures, impactent d'ores-et-déjà le secteur agricole : décalage des calendriers³³ entraînant une grande vulnérabilité des cultures face aux gels printaniers et des récoltes précoces inappropriées (ex : vignes), maladies, effets des engrais, poussées parasitaires que les interdictions de pesticides empêchent d'endiguer (ex : oliviers, cerises, amandes), etc³⁴.

Depuis plusieurs années, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône conduit une politique dédiée afin de s'organiser face à ces risques naturels et climatiques. Il promeut par exemple le sylvo-pastoralisme (cf. *infra*, focus sur le pastoralisme) et les cultures "coupe-feu" afin de limiter le risque incendie. La collectivité co-organise également, dans le cadre du Salon des Agricultures de Provence, les Trophées de l'innovation qui récompensent les initiatives innovantes et favorisent corrélativement la promotion d'une agriculture plus performante et durable³⁵.

De son côté, la Société du Canal de Provence cherche à compenser le changement climatique déjà à l'œuvre et prépare l'avenir par le soutien au développement de solutions :

- numériques, avec notamment la création de SCP Agridata (observatoire provençal de collecte et diffusion de données météorologiques en temps réel et société de prestation de services, accompagnant notamment les agriculteurs dans l'optimisation de l'irrigation des sols ; partenariat Fruition Sciences) ;
- matérielles (brumisation, arrosage antigel, ombrières photovoltaïques pilotées à distance (Ombrea), etc.) ;
- recherche agronomique (alternatives variétales).

Aix-Marseille-French-Tech abrite quant à elle de nombreuses start-ups dédiées à l'agriculture durable et intelligente comme Telaqua (solutions connectées pour optimiser la consommation d'eau des professionnels), Beelife (solution visant à lutter contre la disparition des abeilles) ou encore Ombrea (cf. ci-dessus).

³³ Avec notamment une désynchronisation marquée entre les décalages de la croissance des végétaux et des épisodes de gel au-delà de 800 mètres d'altitude.

³⁴ Voir notamment *Canicule, montée des eaux, quel est l'impact du climat en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?*, J.Poustis, France 3 Provence-Alpes, 11/06/19

³⁵ <https://www.salondesagriculturesdeprovence.com/innovation>

La plateforme la R&D agricole en région Provence Alpes-Côte-d'Azur, qui recense les organismes de recherche régionaux³⁶ conduisant des expérimentations innovantes, fait état de cinq structures basées dans le Département des Bouches-du-Rhône dont les recherches portent globalement sur la smart agriculture et l'agroécologie (innovation variétale, fertilisation raisonnée, méthodes alternatives de protection des cultures, conduite phytosanitaire, irrigation intelligente, agrométéorologie, etc.).

Par ailleurs, depuis 2010, le réseau Recherche Expérimentation Développement, "RED PACA", porté par l'INRA PACA et la Chambre Régionale d'Agriculture, réunit les acteurs régionaux de l'innovation en agriculture (le cluster Innov'Alliance – ex-Terralia, l'université d'Avignon, la structure fédérative de recherche Tersys, le CRITT PACA, le CTIFL, le Conseil Régional et la DRAAF PACA...). Il organise annuellement des rencontres pour présenter les résultats de travaux de recherche ou d'expérimentation, ainsi que des retours d'expérience de démarches innovantes conduites au niveau de la production dans la perspective d'une agriculture durable.

Ainsi, les risques climatiques et environnementaux semblent être bien pris en compte par les acteurs du secteur qui s'emploient activement à en anticiper les conséquences par l'observation et la prospective, la recherche et développement, les expérimentations et projets innovants, la formation, etc. On observe cependant une multiplicité, et surtout une réelle atomisation des financeurs, des organismes de recherche ou encore structures porteuses de projets.

Sur ce point, l'initiative Biovallée, projet emblématique de la Région Rhône-Alpes, constitue un modèle particulièrement inspirant :

- conduit avec l'implication de l'ensemble des collectivités locales et la Banque des Territoires, mais également des porteurs de projets privés, des organismes de recherches et des habitants,
- le projet Biovallée a permis de mobiliser 10 millions d'euros de subvention et 48 millions d'euros de cofinancement
- dédiés à la recherche, l'innovation, l'entrepreneuriat, l'enseignement et la formation
- dans les domaines des énergies renouvelables, l'agriculture biologique, l'agro-alimentaire bio et les circuits courts, les filières économiques nouvelles (chanvre, bois, plantes aromatiques/médicinales,...), etc.

Les atouts et bénéfices de ce projet sont nombreux : dynamique de travail transversale et multi-acteurs, association des citoyens à la conduite d'une politique publique les concernant au premier chef, attractivité et rayonnement économique du territoire, secteurs de recherche d'activité tournés vers l'avenir, etc. Devenue depuis une association, Biovallée déploie actuellement un nouvel appel à projets (AAP) national, le TIGA (Territoire d'Innovation et de Grande Ambition), portant sur 470 millions d'euros pour la France et promouvant la mise en place de projets autour du développement durable.

La Provence, riche de sa localisation, sa géographie, son climat, sa culture, ses spécificités agricoles, son expertise en matière d'irrigation, son dynamisme en matière de smart-technologies, aurait tous les atouts pour conduire une initiative similaire en clustérisant les talents, les ressources et les volontés présentes sur son territoire.

En outre, dans ce cadre ou non, il serait intéressant qu'Aix-Marseille Université, classée 1^{ère} université française et 20^{ème} mondiale au Times Higher Education "University Impact Ranking" (THE/RSE)³⁷, éditrice de trois volumineux – et remarquables – ouvrages dédiés à l'agriculture durable en 4 ans³⁸ et qui abrite l'ambitieuse Cité de l'Innovation et des Talents, dispose d'un pôle dédié à l'agriculture intelligente et durable comme c'est le cas, par exemple, à Montpellier avec l'Institut SupAgro.

³⁶ R&D Agricole Provence-Alpes-Côte d'Azur

³⁷ Ce classement évalue les universités par rapport à 11 des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies, afin de mesurer l'impact des universités sur la société au-delà de leurs performances en recherche et en enseignement. Les indicateurs permettent des comparaisons complètes et équilibrées dans trois grands domaines: la recherche, la sensibilisation et la gouvernance.

³⁸ *L'agriculture durable Tome I - Essai d'élaboration d'un cadre normatif*, 2016 – *L'agriculture durable Tome II, De la production agricole à une alimentation responsable*, 2018 – *L'agriculture durable Tome III - Environnement, nutrition et santé*, 2020
Collectifs sous la direction de M.-L. Demeester et V. Mercier, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, Institut de droit des affaires

« Produire plus et produire mieux »³⁹

Guidage par satellite, contrôle par capteurs et drones, colliers et autres objets connectés, OAD (Outils d'aide à la décision), etc., font désormais partie intégrante du métier des agriculteurs. Témoignage d'un agriculteur :

« L'agriculteur regarde toujours le ciel (...) et de plus en plus son smartphone. Le plus expérimenté d'entre nous serait incapable de rivaliser avec les prévisions que les services météo savent aujourd'hui produire. Cela a un sens : lorsque vous vous apprêtez à traiter une parcelle, vous devez comprendre qu'un événement climatique, même bref, comme une pluie violente ou un coup de vent, peut réduire vos efforts à néant. En agriculture, on tente de bannir le hasard ; c'est mieux pour l'économie et pour l'environnement. »⁴⁰

Les nouvelles technologies sont susceptibles de permettre aux agriculteurs de s'adapter au changement climatique mais également de s'approprier plus aisément les principes de l'agriculture durable et intelligente. Elles représentent cependant un investissement important, notamment financier (transformation des exploitations, équipements, accompagnement) mais également en termes de formation. De plus, la lisibilité des dispositifs et aides disponibles demeure encore obscure pour nombre d'entre eux.

En cela, finalement, l'agriculture française se heurte à des obstacles de même nature que le pays les moins développés qui, selon la FAO, peinent à accéder à l'agriculture intelligente pour notamment deux motifs : l'accès à l'information et le financement des investissements.

³⁹ Formule retenue pour illustrer la nouvelle orientation de la production céréalière, dans les Conclusions du groupe de travail du Conseil spécialisé céréales de FranceAgriMer conduit en 2013

⁴⁰ *La smart agriculture, c'est maintenant !*, Les nouveaux céréaliers, 2019

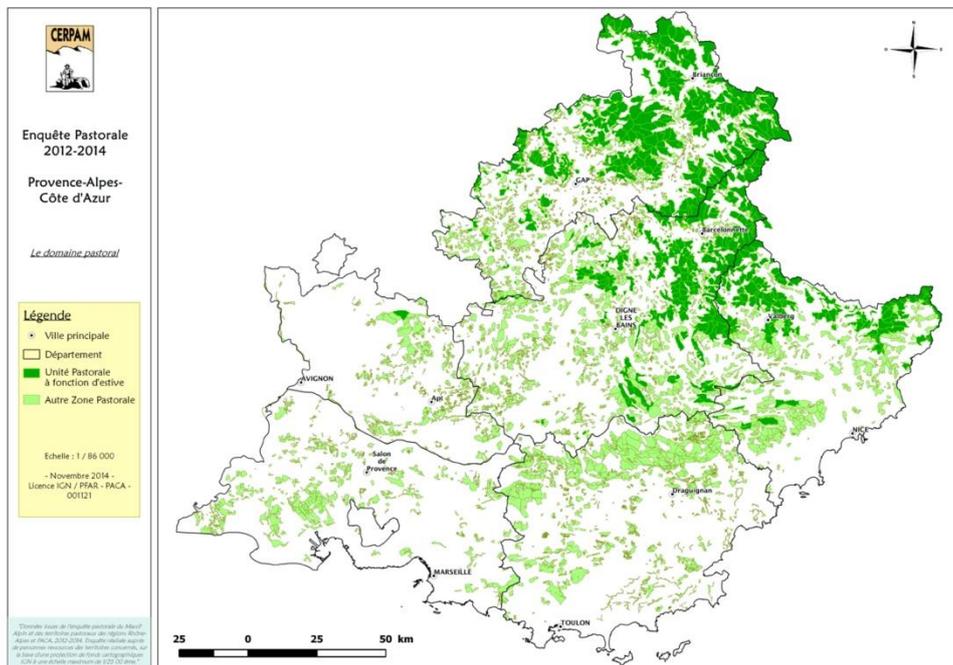
FOCUS SUR LE PASTORALISME

Le pastoralisme constitue un élément clef de l'élevage régional. Cette pratique agricole permet de répondre à la préservation des ressources naturelles, à la défense des forêts contre les incendies et à la fourniture de produits de qualité (Agneau de Sisteron, Taureau de Camargue, Banon...).

Suivant l'enquête pastorale 2012-2014, le Département recensait en outre 17.800 ha d'espaces pastoraux dans les massifs⁴¹. Ces espaces dont la surface n'a cessé de décliner depuis le XIX^{ème} siècle sont aujourd'hui de mieux en mieux protégés (espaces naturels, zones Natura 2000) même s'ils demeurent fortement dépendants des aides de la PAC en raison de leur faible potentiel économique. Il est cependant important de relever le rôle fondamental de ces zones pour le maintien de l'emploi non-délocalisable ou encore la perpétuation de produits de très haute qualité (labels IGP ou AOP), outre leur « contribution de l'élevage, à l'aménagement et à la gestion des espaces naturels de Provence en termes d'itinéraires techniques éprouvés, associant aux objectifs de productions animales ceux de la défense des forêts contre l'incendie, de préservation de la faune et de la flore, ou encore de maintien et de restauration de la diversité biologique des milieux ouverts »⁴² que les connaissances, les méthodes et les savoir-faire accumulés depuis plusieurs années permettent de traduire et mesurer effectivement.

En outre, la nouvelle juxtaposition des systèmes pastoraux à d'autres systèmes territoriaux a permis de faire émerger de nouvelles pratiques, notamment récréatives et sportives de pleine nature⁴³, dont les bénéfices intrinsèques, économiques et sociaux, sont encore sous-estimés.

A ce titre, le renouveau de l'agropastoralisme illustre bien le rééquilibrage qui s'opère actuellement entre préoccupations économiques, environnementales et sociales, en lien avec l'impératif de développement durable qui s'impose aujourd'hui.



⁴¹ *Projet Alimentaire Territorial Aix-Marseille-Provence Pays d'Arles, Le Diagnostic*, Octobre 2019

⁴² *Pastoralisme et gestion des espaces naturels en Provence*, B. Beylier, R. Du Reau, L. Garde, J.-P. Legeard, M. Quiblier, Aménagement et agriculture n°108

⁴³ <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01559864/document>

❖ *Préconisations du Conseil de Provence* ❖

1. **INTERPELLER le Gouvernement sur la nécessité d'arrêter rapidement une déclinaison opérationnelle de l'Objectif Zéro Artificialisation Nette des sols** (mesures prescriptives voire coercitives, échéance(s) de réalisation, harmonisation des outils diagnostics, modalités d'encadrement du recours à la compensation, mesures spécifiques aux terres agricoles, etc.) ;
2. **SOUTENIR activement une réforme législative visant à étendre le contrôle des SAFER à toutes cessions de parts sociales de sociétés détenant des terres agricoles.** Cela pourrait notamment passer par une tribune cosignée par l'ensemble des acteurs intéressés (collectivités locales, chambres d'agriculture, syndicats...) ou encore une pétition en ligne (ex : change.org), etc.
3. **SANCTUARISER les sols agricoles**, en :
 - adoptant une délibération en faveur d'un « Objectif Zéro Artificialisation Brute des sols agricoles » ;
 - faisant obstacle à tout changement de destination des surfaces actuellement dévolues à l'agriculture, par tous moyens juridiques disponibles, et notamment par le recours aux PAEN ;
4. **ENCOURAGER et SOUTENIR FINANCIEREMENT les communes afin que celles-ci puissent exercer leur droit de préemption sur les territoires agricoles et/en friche**, soit en qualité de personne morale de droit public, soit par l'intermédiaire d'une structure dédiée (ex : fondation reconnue d'utilité publique), en vue de leur maintien ou remise en exploitation et, à terme, de leur rachat par l'exploitant (vente viagère par exemple).
5. Dans ce cadre, **ACCORDER une attention particulière aux terres situées sur des communes identifiées comme particulièrement consommatrices d'espace** (ex : Aix-en-Provence, Aubagne, Miramas).

Plus généralement,

6. **DEPLOYER l'ensemble des leviers juridiques à disposition de la collectivité départementale pour protéger les terres agricoles, de maintenir la destination de ces terres et de rationaliser le marché du foncier.**
7. **DÉPLOYER un plan d'action sur la reconquête des territoires en friches**, pouvant notamment passer par :
 - financement, par voie de subvention ou d'appel à projets, du défrichement de terres pré-identifiées (reconquête de terres agricoles en friches, reconversion de territoires boisés si les bénéfices environnementaux et économiques sont convergents) ;
 - mesures de soutien aux projets d'aménagement contribuant à la (re)densification des espaces urbains et reposant sur les principes de l'urbanisme circulaire, tels que des projets de reconversion des friches industrielles, des dispositifs visant à optimiser l'occupation des espaces et des immeubles (ex : restaurants universitaires, bâtiments publics inoccupés) ;
 - renforcement des mesures de soutien au sylvo-pastoralisme, en vue de défricher ou d'entretenir les espaces agricoles.
8. **AMÉLIORER la qualité de vie en ville**, avec une vigilance particulière sur les zones sujettes à "exode" ; cela pourrait passer, par exemple, par :
 - la redynamisation de la vie de quartier et des centres-villes (commerces de proximité, centres sociaux et lieux culturels...) ;
 - la réappropriation de l'espace (mobilité intelligente, création de parcs et jardins...) ;

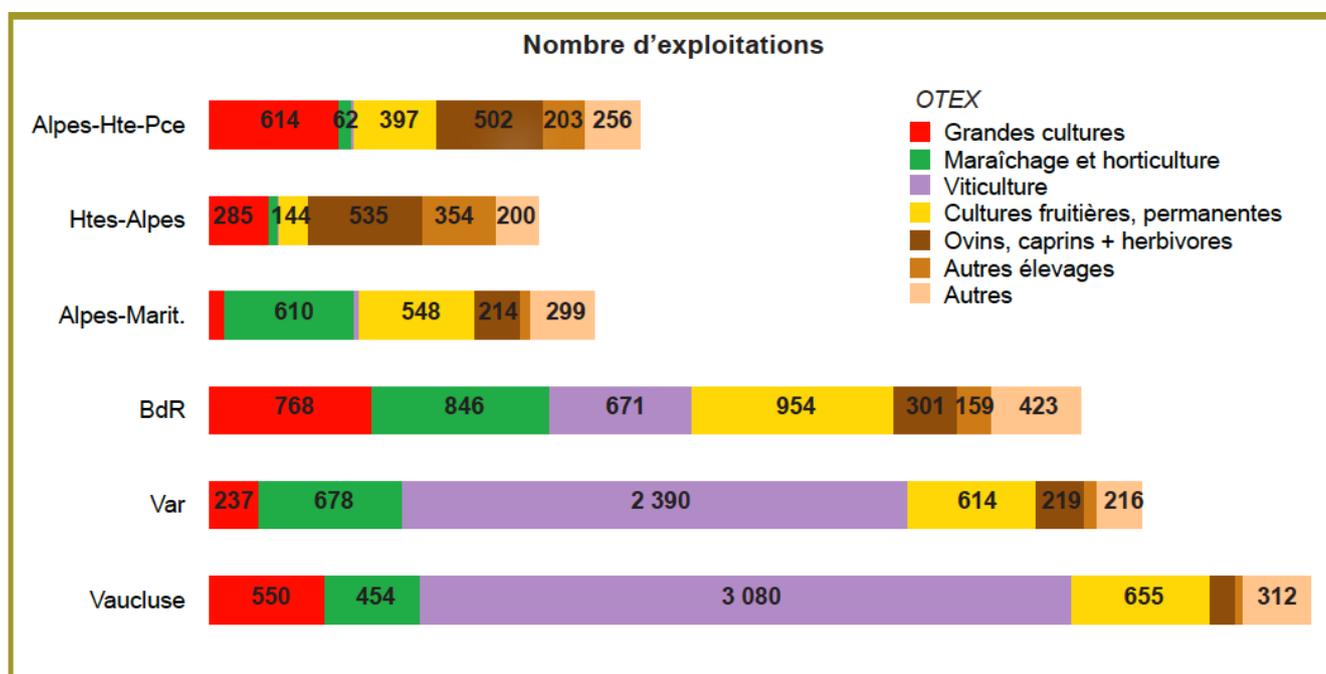
9. **CRÉER, si possible en partenariat avec les services de l'Etat, les SAFER et les intercommunalités du territoire, une mission d'observation et de conseil** chargée de :
 - cartographier l'occupation des sols sur le Département au plus près de la réalité, notamment pour repérer les friches urbaines/industrielles et toutes autres unités vacantes susceptible de faire l'objet de projets de reconversion ou encore identifier les friches sujettes ou non à taxe de défrichement ;
 - établir un rapport d'évaluation sur les bénéfices potentiels de la lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, non seulement pour la préservation des territoires agricoles, mais également sur les plans environnemental et socio-économique (impact sur le budget des collectivités pour la mise à disposition de services adaptés, notamment voirie et transports ; impacts financiers, sanitaires, sociaux sur les ménages) ;
 - émettre des avis et préconisations sur les projets d'aménagement du territoire en vue, notamment, d'optimiser les projets de renaturation des sols mais également d'éclairer les décideurs locaux chargés de réguler et rationaliser le recours à la compensation ;
 - sensibiliser les élus et les agents des communes chargés d'instruire les permis de construire ;
 - assurer une mission de conseil et d'orientation auprès des professionnels et particuliers afin de contribuer à *verdir* autant que faire se peut les projets de construction des particuliers ;
10. **DÉPLOYER une campagne de communication** autour des Objectifs Zéro Artificialisation Nette des sols et, le cas échéant, Zéro Artificialisation Brute des sols Agricoles, avec un volet dédié aux particuliers et un volet dédié aux professionnels.
11. **INFORMER et ACCOMPAGNER les agriculteurs dans l'appropriation des nouvelles technologies et nouvelles pratiques agricoles.**
12. **CONTRIBUER à l'équipement des agriculteurs en matériels de *smart-agriculture* et outils d'aide à la décision,** par exemple par l'octroi d'aides à l'investissement.
13. **ENCOURAGER la création d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche dédié à l'Agriculture durable au sein de l'Université d'Aix-Marseille.**
14. **DÉPLOYER un vaste dispositif, inspiré de l'initiative Biovallée, visant à clustériser les talents, les ressources et les volontés du secteur agricole provençal** dans une démarche innovante, transversale et multi-acteurs, associant les citoyens, et participant de l'attractivité et du rayonnement économique du territoire.

2. Exploitations agricoles

Bien que le poids économique relatif du secteur soit, dans le Département, inférieur à la moyenne nationale⁴⁴, les Bouches-du-Rhône génèrent néanmoins un quart de la production agricole régionale, soit environ de 990 M€ de chiffre d'affaires⁴⁵. De plus, alors qu'il accueille 40 % des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur et ne recouvre que 16,5 % de sa surface totale, le Département concentre à lui seul plus d'¼ de l'emploi agricole de la région⁴⁶.

Données AGRESTE	Bouches-du-Rhône	Part Département/Région	PACA	France métropolitaine
S.A.U. (ha / 2018)	139 189	17,90%	777 781	28 660 109
<i>Dont STH</i>	9 859		199 428	1 691 102
Nombre d'exploitations (2016)	4 123	21,50%	19 176	436 000
Production agricole / C.A. (2018)	987,63 M€	28,46%	3 470,14 M€	77 808,11 M€
Unités de travail annuelles (2010)	9 959	25,62%	38 865	785 564

Le territoire agricole des Bouches-du-Rhône, dont un tiers présente de fortes potentialités à la diversification culturelle⁴⁷, est partagé entre des terres d'élevage, notamment en Camargue, et celles tournées vers des productions végétales. Sur les premières, les exploitations sont plus étendues et moins nombreuses tandis que les secondes sont plus densément occupées par des exploitations de taille moindre mais aux dimensions économiques plus conséquentes.



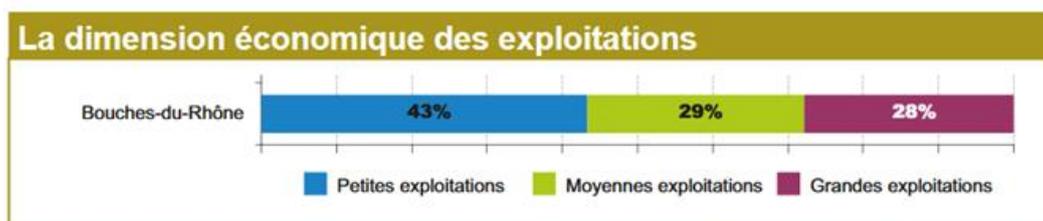
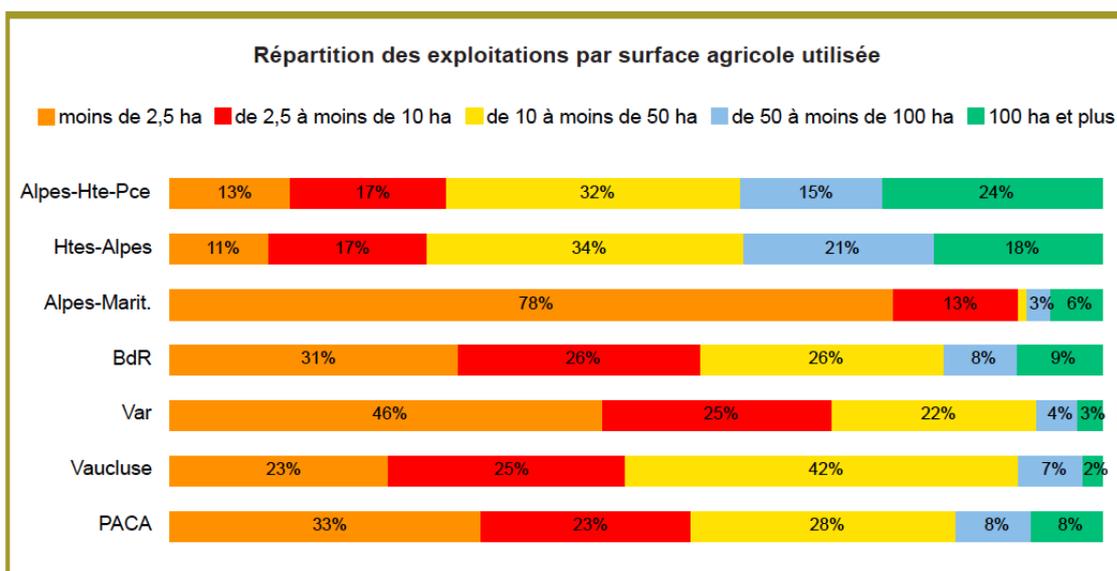
⁴⁴ Bouches-du-Rhône : Croissance démographique et économique mais des signes de fragilité sociale, Insee Analyses Paca n° 29, 2016

⁴⁵ Données AGRESTE 2018 - [Comptes régionaux de l'agriculture](#)

⁴⁶ Mémento de la statistique agricole, de la forêt et des industries agroalimentaires, Edition 2018, AGRESTE PACA

⁴⁷ *Projet Alimentaire Territorial Aix-Marseille-Provence Pays d'Arles, Le Diagnostic*, Octobre 2019

Ainsi, si près de 60% des exploitations agricoles sont considérées comme de petites exploitations au titre de leur surface (inférieures ou égales à 10 ha)⁴⁸, seules 43% le sont au titre de leur potentiel de production.



Notre agriculture locale se caractérise donc notamment par une concentration de productions à forte valeur ajoutée qui ne nécessitent pas d'importantes surfaces pour assurer la pérennité de l'activité. Ceci contribue peut-être au fait que la régression du nombre d'exploitation dans les Bouches-du-Rhône soit inférieure au niveau national, le Département figurant parmi les 10 moins touchés (-15,7% contre -26,3% au niveau national). Ces chiffres sont d'ailleurs plus contrastés encore pour les petites exploitations, leur nombre ayant diminué de 5,2 % contre 36 % en moyenne au niveau national⁵⁰.

Les exploitations sont particulièrement orientées vers la production de fruits et de légumes, principale source de richesse de l'agriculture départementale. Notre territoire est notamment leader français de la production de tomates, salades, courgettes, riz, olives, pêches, poires Guyot, 2^{ème} producteur de céleris et 3^{ème} producteur d'abricots. Le cheptel bucco-rhodanien constitue également une importante force économique⁵¹, constitué pour l'essentiel par les brebis de La Crau, les bovins de Camargue et les chèvres du Rove.

Outre cette variété de surfaces ou de potentiels productifs, l'hétérogénéité des exploitations bucco-rhodaniennes tient également à la diversité des productions et des terroirs. Suivant le découpage institutionnel du Ministère de l'Agriculture, notre territoire se répartit entre 8 « Petites Régions Agricoles » (ou « Géopays ») et 46 terroirs (ou « Géoterroirs ») aux spécificités propres. Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) Aix-Marseille-Provence Pays d'Arles identifie quant à lui « 29 terroirs agricoles structurants »⁵².

⁴⁸ Données AGRESTE - <https://paca.chambres-agriculture.fr/notre-agriculture/chiffres-cles/>

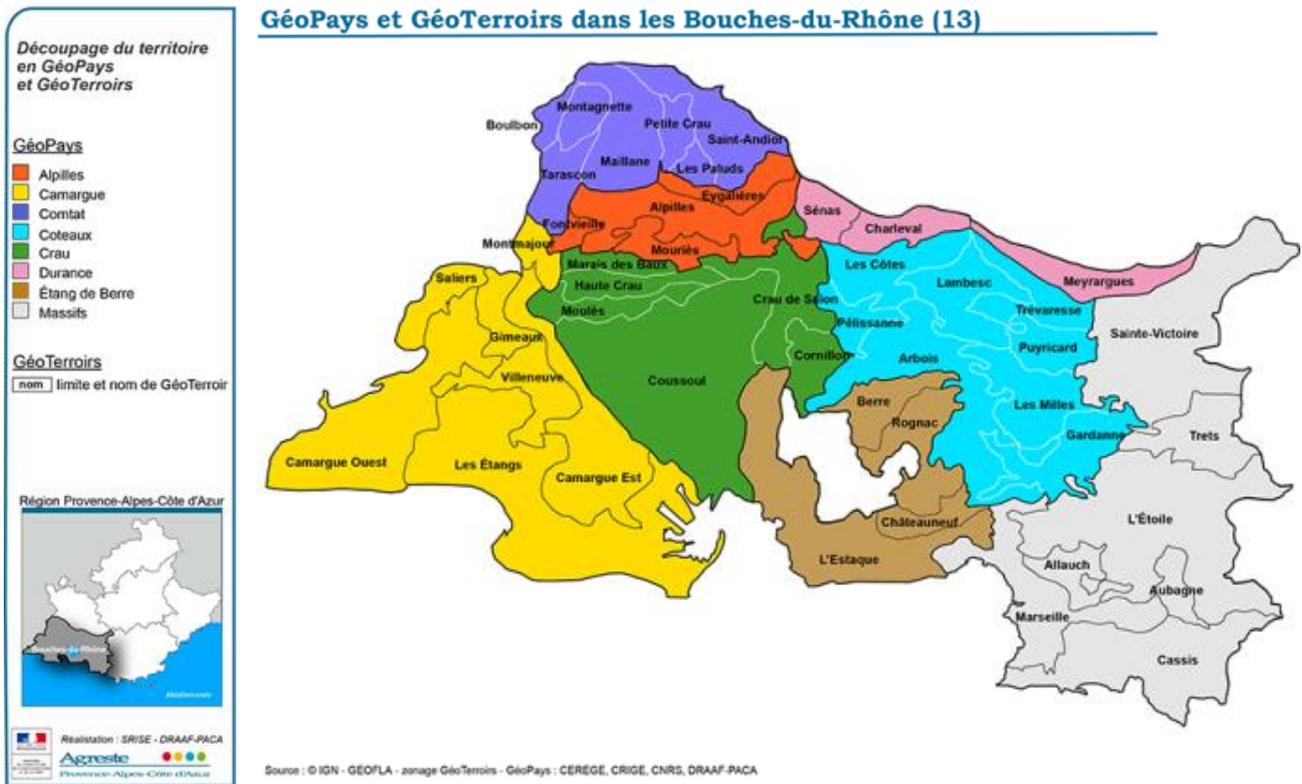
⁴⁹ Petites exploitations : <25K€ de production brute standard, potentiel de production / Moyennes exploitations : de 25K€ à 100K€ de PBS / Grandes exploitations : >100K€ de PBS

⁵⁰ Observatoire des territoires / Données AGRESTE, recensement agricole 2010

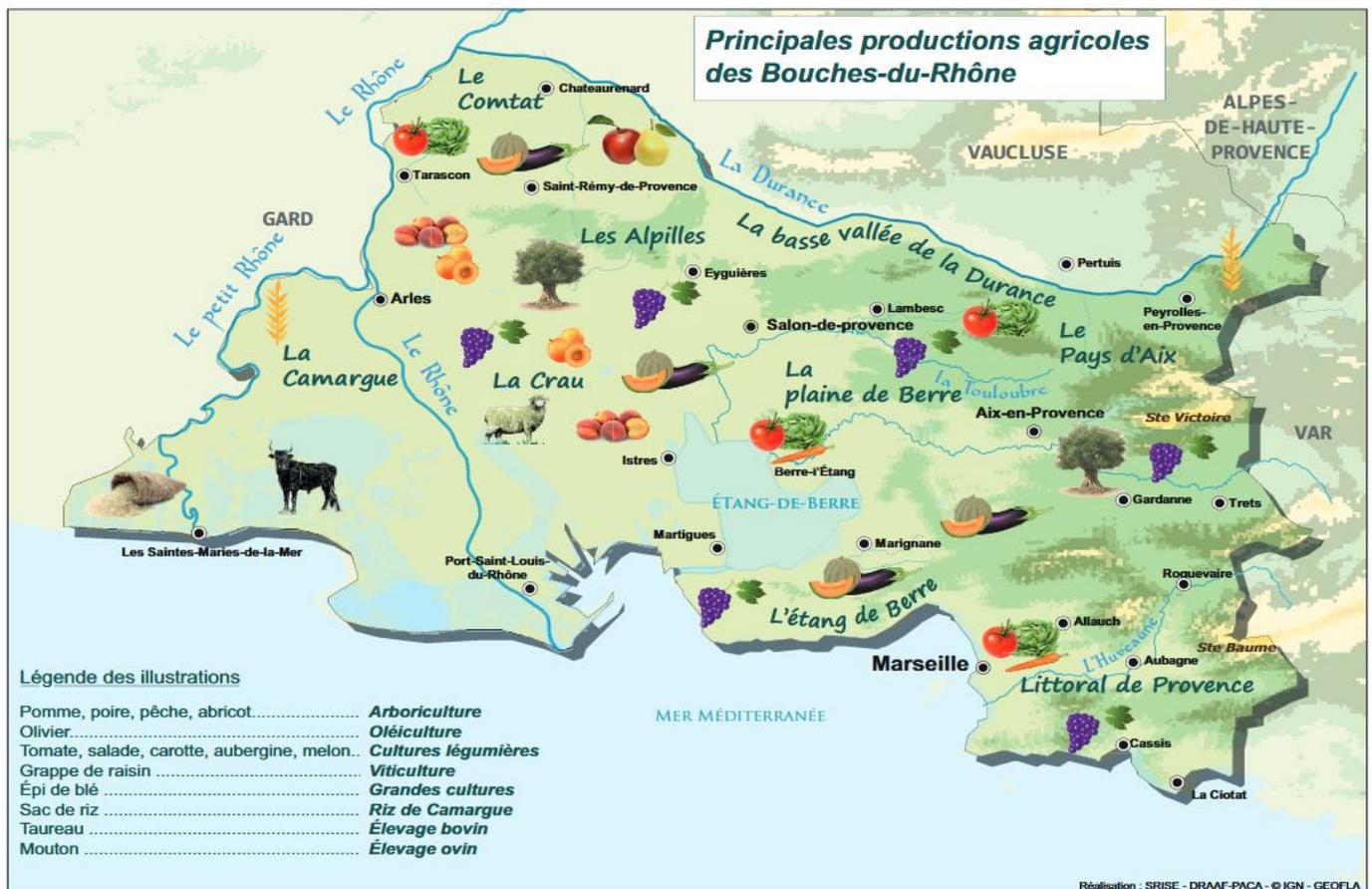
⁵¹ Estimations : 212 000 ovins, 20.000 bovins et 5.000 caprins – Données AGRESTE et Direction de l'Agriculture des Bouches-du-Rhône

⁵² Projet Alimentaire Territorial Aix-Marseille-Provence Pays d'Arles, Le Diagnostic, Octobre 2019

GéoPays et GéoTerroirs dans les Bouches-du-Rhône (13)



En définitive, l'une des particularités fondamentales de notre agriculture locale, et l'une de ses forces, réside dans sa diversité tant de productions, de modes de production que de modes de commercialisation⁵³.



⁵³ De l'avis partagé des syndicats J.A., FDSEA ainsi que de la Chambre d'Agriculture, recueilli lors de l'audition du /12/19

Quelques éléments sur les résultats économiques des exploitations en Région PACA⁵⁴

Selon les observations du réseau d'information comptable agricole (RICA), l'excédent brut d'exploitation (EBE) par actif non salarié des exploitations « moyennes et grandes » de la région PACA s'est établi en 2018 à 77.000 € en moyenne contre 54.500 € en France métropolitaine, avec une hausse d'environ 10 % par rapport à l'année précédente, très supérieure à l'augmentation de 4,1 % au niveau national.

Après prise en compte des charges financières et des amortissements, le résultat courant avant impôt (RCAI) par actif non salarié s'est élevé, pour sa part, à environ 37.000 € en moyenne, soit une hausse de 13,5 % par rapport à l'année antérieure, également supérieure à l'augmentation moyenne de 10,5 % pour la France métropolitaine.

Par ailleurs, malgré la perte de plus de 20% de sa Surface Agricole Utile entre 2015 et 2018, la production brute standard de la Région n'a perdu que 0,42 %.

Par filière, les résultats du RICA 2018 permettent de relever :

- un certain essoufflement de la filière céréalière (surfaces, rendements, produits), en particulier le blé tendre, mais à l'exception du maïs grain ;
- une augmentation tendancielle du produit brut moyen de fleurs sur les 4 dernières années (sauf fleurs coupées), qui s'explique peut-être par l'augmentation des surfaces dédiées ;
- une baisse de rendement de la production fruitière mais un produit brut moyen en augmentation depuis 2015 ;
- un recul de l'élevage, avec une diminution constante des produits bruts moyens depuis 2015 ;
- le rattrapage de la filière viticole (surface et produit brut moyens) après un important recul en 2017.

Globalement, les exploitations de la Région ont renoué, en 2018, avec un certain dynamisme économique ; en effet :

- malgré un net recul en 2016 et 2017, les résultats ont retrouvé, en même dépassé, leur niveau de 2015, et ce malgré une diminution conjointe des subventions d'investissement et d'exploitation et une augmentation des trois postes de charges les plus importants (approvisionnement, main d'œuvre, autres charges d'exploitation),
- de même, la production (suivant de nombreux indicateurs) et la valeur ajoutée ont augmenté ce pendant que, tendanciellement, le taux d'endettement diminue et l'indépendance financière augmente ;
- enfin, on notera un réel dynamisme de l'investissement, qui malgré une année quasi blanche en 2017, a plus que doublé entre 2015 et 2018.

⁵⁴ NDA : Précautions de lecture : Ces éléments sont fournis à titre indicatif. Il est important de noter cependant qu'il peut exister de fortes disparités, non seulement entre les 6 départements de la Région excessivement différents les uns des autres mais également d'une exploitation à l'autre.

Le Département des Bouches-du-Rhône est aujourd'hui l'un des seuls à exploiter l'ensemble des filières agricoles.

Cependant, on observe actuellement deux tendances opposées :

- *d'une part, les filières caractérisant l'identité agricole locale (spécialités / savoir-faire locaux, productions de niche) sont particulièrement dynamiques et participent du rayonnement de notre territoire ;*
- *d'autre part, certaines filières traditionnelles s'essoufflent et menacent de fragiliser l'économie agricole locale.*

DEFI N°4 : FAIRE RAYONNER LA PRODUCTION ET LES SAVOIR-FAIRE LOCAUX

L'agriculture des Bouches-du-Rhône est une agriculture de terroir à forte valeur identitaire et qualitative. Elle se distingue par 35 produits sous signes officiels de qualité dont 21 viticoles (AOC Baux de Provence, AOC Côtes-de-Provence, AOC Coteaux d'Aix-en-Provence...) et 14 agricoles (Riz de Camargue, Taureau de Camargue, Foin de Crau, Agneau de Sisteron, Thym de Provence, Brousse du Rove, plusieurs labels Olives et Huiles d'olives,...) ainsi que 3 IGP (Méditerranée, Bouches-du-Rhône et Alpilles).

Ces produits contribuent indéniablement au dynamisme économique de notre territoire (y compris touristique) mais également à son rayonnement international, en promouvant l'art de vivre provençal⁵⁵. Ainsi, par exemple, les rosés de Provence (3 AOC) représentent 5 % du marché mondial et 1,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an. Et bien que la conjoncture soit favorable, avec notamment d'importants segments de marché à investir en Chine, la concurrence des productions sud-africaine et sud-américaine, qui enregistre le développement le plus important depuis 2007, pourrait s'exacerber dans les années à venir⁵⁶. Dans ce contexte, les producteurs locaux ont tout intérêt à affirmer leur positionnement « *haut-de-gamme* »⁵⁷ afin que, comme le préconise le producteur aixois Eric Kurver, « *la Provence (devienne) pour le rosé ce que la Champagne est pour la bulle : la référence incontournable* »⁵⁸.

Mais il en va de même pour l'ensemble des produits et savoir-faire provençaux présents sur les marchés mondiaux : « *pour se protéger (...), il faut d'abord défendre la marque Provence* »⁵⁹. Or, si à ce jour, il existe des labels ou marques ciblés tels que :

- la marque « *Goûtez au 13* », qui se concentre sur la maîtrise du circuit de bout en bout (circuit court)⁶⁰,
- le label « *Préférence Provence* » créé en mai 2020 par le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole AMP pour soutenir le « *made in Provence* » sous toutes ses formes (tourisme, artisanat, etc.)⁶¹,
- le label « *Nutrition Méditerranéenne* », créé en 1998 par la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône afin de permettre aux consommateurs de « *découvrir les qualités nutritionnelles du régime méditerranéen* » (qui a, depuis, disparu).

En revanche, il n'existe ni marque ni label permettant de valoriser de la production agricole locale de façon globale (qualité, RSE, etc.).

⁵⁵ Voir notamment *Le rosé de Provence, roi de l'été partout dans le monde*, G.Lemouée, La Provence, 30/07/17 ou encore *Vins de Provence à l'export : ruée vers l'or rosé*, O.Réal, VarEntreprises, 03/09/18

⁵⁶ *Le vin rosé a encore du potentiel*, X.Delbecque, Reussir.fr, 19/04/19

⁵⁷ Synthèses France AgriMer, Observatoire économique mondial des vins rosés, mars 2017

⁵⁸ *Vins de Provence à l'export : ruée vers l'or rosé*, O.Réal, VarEntreprises, 03/09/18

⁵⁹ Ibid.

⁶⁰ NDA : Marque unique en son genre au niveau national

⁶¹ NDA : si ce label vise à être déployé notamment dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (P.A.T.) local ou encore du Plan métropolitain en faveur de l'agriculture urbaine, il n'a pas pour vocation prioritaire de valoriser la production agricole provençale mais bien l'ensemble du monde économique provençal

On relève, par ailleurs, que de nouvelles productions tendent à (ré)apparaître. Il en va ainsi des légumes anciens ou des fruits à coque, tels que la pistache cultivée en Provence depuis l'Antiquité. Ces produits, au-delà leur intérêt économique (attractivité économique forte, nombreux débouchés, rentabilité, positionnement « *haut-de-gamme* » de la production locale, *etc.*), présentent de nombreux avantages environnementaux et nutritionnels, ce qui explique l'émergence de multiples initiatives (financement de vergers par la Région PACA, création de l'association Pistache en Provence...) depuis quelques années.

Pour ce qui concerne en outre les certifications environnementales, seules 25 exploitations sur les plus de 4.100 présentes sur le territoire disposent du label Haute Valeur Environnementale dont les deux-tiers ayant pour activité la viticulture. Cela s'explique aisément par un cahier des charges extrêmement difficile à remplir et nécessitant corrélativement un accompagnement très important, et donc chronophage et onéreux⁶², que les exploitants ne sont pas toujours en capacité d'assumer.

S'agissant de l'agriculture biologique locale, le territoire est engagé dans une excellente dynamique. En effet, le Département occupe la première place nationale en termes de conversion à l'agriculture biologique, avec 1/3 de sa surface convertie et labellisée, soit environ 42.000 ha et près de 900 exploitations. Et ces chiffres, en constante progression depuis quelques années, traduisent un véritable mouvement de fond sur notre territoire.

Cependant la production locale subit une très forte pression face aux produits biologiques importés d'Italie et d'Espagne, souvent vendus deux à trois fois moins chers que les produits bio provençaux. Et cette concurrence est appelée à s'intensifier dans les prochaines années, ces deux États envisageant de convertir à l'agriculture biologique l'entièreté de leurs productions nationales respectives à l'horizon 2025-2030⁶³.

Enfin, on note que l'agriculture urbaine et péri-urbaine tend à prospérer dans le Département et constitue une voie de dynamisation économique du secteur. Cependant, ce pan du secteur agricole ne peut constituer qu'un complément à l'agriculture traditionnelle et non un substitut. D'une part, car elle ne permet pas d'exploiter certaines filières qui nécessitent de grands espaces, mais également parce que la production en ville ne présente pas les mêmes qualités que la production en plein champs. Elle constitue cependant une alternative particulièrement intéressante à la re-végétalisation des villes et permet également la valorisation du patrimoine historique local (cf. « *jardins ouvriers* »).

⁶² Propos recueillis le 09/12/19 lors d'un entretien entre la Commission Aménagement Attractivité Cadre de Vie et les syndicats agricoles JA et FDSEA

⁶³ Propos recueillis le 18/02/20 par les membres de la Commission Aménagement Attractivité lors d'une visite du MIN des Arnavaux

Face à ces filières et modes de production particuliers, d'autres productions plus traditionnelles accusent aujourd'hui d'importants signes d'essoufflement. Ainsi, par exemple, la filière de blé dur, qui présente la particularité en Provence d'être une filière intégrée (récoltée et transformée localement), a particulièrement souffert ces dernières années, avec une diminution de 60 % de surfaces dans le Vallon de la Durance en raison notamment de la conjoncture climatique, de la diminution des aides de la PAC ou encore de la concurrence internationale exacerbée. La multinationale Panzani menace aujourd'hui de se délocaliser dans la région bordelaise pour exploiter du blé canadien. Outre, les conséquences sur l'emploi des plusieurs centaines de salariés, ce départ constituerait également l'échec d'un cas exemplaire de circuit court pour notre territoire.

Or, pour les exploitants en difficulté, les possibilités de diversification/reconversion s'avèrent relativement complexes :

- en termes de d'activité, notamment en raison du cadre juridique ; ainsi, par exemple, la législation foncière est susceptible de freiner la création de fermes pédagogiques ou de tourisme à la ferme ;
- en termes de production, car cela suppose une démultiplication de l'investissement (compétences, locaux, matériels, etc.) qui ne s'avère pas toujours rentable, voire tout simplement abordable.

Ceci explique que la spécialisation dans un type de production apparaisse naturellement comme un calcul plus pertinent, à tout le moins du point de vue économique.

Par ailleurs, et bien que de nombreuses solutions existent pour répondre, au moins en partie, aux besoins de financement et d'accompagnement des agriculteurs (ex : regroupement de l'investissement via des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole), elles ne sont pas toujours évidentes à mettre en œuvre, ou même suffisantes.

De plus, et surtout, il existe un profond manque de lisibilité des cadres entourant l'agriculture, lesquels émanent concomitamment de l'Union Européenne, de l'État (aux niveaux central et déconcentré) ou encore des collectivités territoriales.

Ainsi, tout d'abord, la répartition des compétences des collectivités locales est complexe et inadaptée. En effet, si la Région est cheffe de file pour l'agriculture (compétence économique), les communes, EPCI et départements conservent un certain nombre de prérogatives, exclusives ou partagées, du fait de la législation⁶⁴ ou par voie de contractualisation (cf. notamment la Convention cadre pluriannuelle 2017-2020 passée entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône) ;

Par ailleurs, les dispositifs d'aides disponibles sont trop nombreux, complexes ou encore, tout simplement, méconnus des agriculteurs. On recense notamment :

- des dispositifs dédiés **spécifiquement** au secteur agricole (ex : plans filières à la Région, etc.) ou aux entreprises en **général** (fonds d'investissement ou de garantie) ;
- des dispositifs liés à l'activité agricole **en propre** ou à des domaines **connexes** (ex : aides à l'investissement dans les domaines des énergies renouvelables ou des nouvelles technologies ; aide à la création de CUMA, etc.) ;
- des dispositifs portés **par des collectivités**, par le Ministère, par l'Europe, **par des acteurs privés** ou dispositifs régis **collectivement** par deux ou plusieurs porteurs/types de porteurs ;
- des dispositifs d'**accompagnement**, de **subvention**, d'**appels à projets**, d'**appel à manifestation d'intérêt** ;
- des dispositifs liés à l'**investissement** ou au **fonctionnement** ;
- des dispositifs nécessitant des **fonds propres ou non**.

⁶⁴ Voir notamment Tableau synthétique de répartition des compétences novembre 2019 : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/dgcl_v2/CIL3/2020/tableau_de_compétences-novembre2019.pdf

Il suffit, pour prendre de la mesure de l'atomicité des dispositifs existants, de se rendre sur les sites Internet Portail des fonds Européens, de MaRegion Up2Europe, du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ou de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Paca, de la Region PACA ou de RisingSud : malgré de réels efforts de centralisation des informations, il semble impossible de déterminer, pour un projet précis, l'ensemble des dispositifs de financement et/ou mécanismes d'aide et d'accompagnement disponibles.

En outre, certaines aides peuvent apparaître comme inadaptées, notamment du point de vue des conditions d'attribution. Par exemple, le droit à paiement de base (1^{er} pilier de la PAC / aides directes) repose sur un paiement à l'hectare harmonisé au niveau national ou régional. Or, comme on l'a vu, la taille des exploitations agricoles ne dépend pas uniquement de sa surface, elle s'apprécie également en termes d'emploi, d'activité, de chiffres d'affaire (production en valeur). Ainsi, une exploitation céréalière de 50 ha est une petite exploitation pour laquelle il peut être difficile d'amortir le matériel, voire même de dégager un revenu ; à l'inverse une exploitation de maraîchage de 10 ha est une exploitation importante susceptible de disposer de plusieurs dizaines de salariés et générer plusieurs millions d'euros de chiffre d'affaires. Et bien que les États disposent d'une enveloppe complémentaire, dite « *paiement redistributif* » pour rééquilibrer les aides, il n'en reste pas moins que le DPB (droit à paiement de base, régime de droit commun du 1^{er} pilier de la PAC) semble aux agriculteurs décorrélé de leurs réalités économiques.

Outre cette absence de lisibilité des dispositifs disponibles, les exploitants agricoles arguent également d'un manque de visibilité sur le moyen terme, les soutiens – essentiellement financiers – étant souvent ponctuels ou de durée trop courte. Il est vrai que, par nature, l'activité agricole nécessite un temps plus long que d'autres types d'activité pour se stabiliser et se pérenniser. Mais en outre, si les agriculteurs sont prêts à s'impliquer, à se réinventer, ils refusent d'engager les lourds investissements qu'impliquent les enjeux actuels entourant l'alimentation (agroécologie, développement durable, etc.) ou encore les nouveaux modes de production sans être soutenu *a minima*. Plus concrètement, le secteur agricole – qui accuse une précarisation croissante – est sans doute actuellement moins enclin au risque calculé que d'autres secteurs économiques, un phénomène que l'existence de garanties stables sur le moyen terme (5, voire 7 ans), telles que des accompagnements financiers publics, pourrait permettre de d'enrayer.

En ce sens, l'initiative « SCIC⁶⁵ Terre Adonis », conduite par la SAFER PACA en collaboration avec Coop de France et la Région Sud, pourrait s'avérer inspirante. Terre Adonis vise à soutenir des projets d'installation répondant aux besoins des territoires en fédérant un ensemble de partenaires publics et privés. Plus concrètement, la SCIC achète du foncier qu'elle met à disposition de l'exploitant jusqu'au rachat par ce dernier. Entre-temps, le porteur de projet est libre d'investir sur son outil de travail et dispose, pour ce faire, d'une visibilité suffisante. L'une de ces opérations est conduite à Marseille et porte sur une propriété de 2,5 hectares du côté de La Valentine⁶⁶. Cette initiative pionnière illustre le champ des possibles lorsqu'acteurs publics et privés décident d'innover ensemble.

Enfin, il est une difficulté majeure que l'épidémie de Covid-19 a révélée – et exacerbée – cette année : celle du recrutement de main d'œuvre. Si le coût de main d'œuvre – qui, même réduit à minima, pèse fortement sur la compétitivité des entreprises agricoles par rapport au coût du travail dans les autres pays, même européens – peut conduire les exploitants à renoncer à recruter et laisser perdre une partie de leur production, les exploitants se heurtent surtout à un véritable pénurie de candidats.

En réponse, sur une initiative de la branche agricole soutenue par le gouvernement et Pôle emploi dès le début d'année 2020, la plateforme WiziFarm « *#desbraspourtonassiette* » a permis de mettre en réseau l'offre et la demande de travail agricole. Cette initiative doit être saluée. Toutefois, elle ne permet de répondre qu'à une partie de la difficulté. Il est également nécessaire de remédier au déficit d'attractivité des métiers agricoles qui, outre le rapport entre rémunération et pénibilité du travail, s'explique également par les importantes difficultés rencontrées par la main d'œuvre, qu'elle soit locale ou étrangère, en matière de logement (les exploitants ne pouvant construire sur les terres agricoles), et de mobilité.

⁶⁵ SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

⁶⁶ *Un dispositif innovant expérimenté dans la région pour faciliter l'installation d'agriculteurs*, J.Pompey, La Provence, 19/03/20

En outre, les exploitants doivent souvent à recourir à des personnes rencontrant des difficultés d'insertion ou encore à de la main d'œuvre étrangère, ce qui engendre des risques pour les travailleurs – qui sont des publics vulnérables – et/ou pour les exploitants, contraints à embaucher des travailleurs insuffisamment qualifiés.

❖ *Préconisations du Conseil de Provence* ❖

15. **SOUTENIR** les investissements de diversification et/ou de reconversion, sur les plans financiers et/ou logistiques.
 16. **CONTRIBUER** financièrement au déploiement d'initiatives tendant à l'introduction de cultures nouvelles ou la réintroduction de cultures anciennes, dans une logique d'agriculture durable et intelligente.
 17. **REMÉDIER** à l'essoufflement des filières en difficulté, et notamment la filière céréalière, par :
 - la mise en place d'une démarche de *design thinking* afin d'imaginer un ou plusieurs nouveaux modèles d'exploitation dans une optique de smart-agriculture et d'agriculture soutenable ;
 - le soutien (financier et/ou logistique) à la création de coopératives céréalières sur le territoire.
 18. **CRÉER** un fonds d'aide au démarrage et/ou aux entreprises en difficulté, afin de leur offrir la stabilité économique à moyen terme dont ils ont besoin et consistant par exemple en :
 - des prises de participation au capital de sociétés ou coopératives agricoles avec droit de retrait pour aider les exploitations à démarrer et pérenniser leur activité (fonctionnement) ;
 - l'octroi de prêts d'honneur (à 0 %) de longue durée pour l'achat de matériels permettant aux exploitations de s'inscrire dans une logique de *smart-agriculture* et d'agriculture soutenable (investissement).
 19. **CRÉER, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, ou ENCOURAGER à la création d'une plateforme de mise en relation** permettant aux exploitants agricoles (ou futurs-exploitants agricoles) ayant des projets (installation, investissement, reconversion diversification), de trouver des partenaires, se regrouper ou mutualiser leurs ressources.
↳ (préconisation complétée au 3. Exploitants agricoles, voir infra)
 20. **IMAGINER** ou **CONTRIBUER** à des dispositifs innovants, de type Terre Adonis, associant partenaires publics et privés afin de soutenir les projets d'installation, de reconversion ou de modernisation qui répondent aux besoins du territoire.
 21. **CRÉER** un outil numérique (application, outil de simulation...) permettant aux exploitants agricoles (ou futurs-exploitants agricoles) ayant des besoins d'accompagnement ou de financement d'identifier l'ensemble des dispositifs existants, publics ou privés, aux niveaux européen, national, régional, et correspondant à leur besoins (par exemple, par le moyen de filtres : investissement/fonctionnement ; avec/sans apport ; ponctuel/non ; secteur agricole/connexe ; montants ; etc.)
 22. **SOUTENIR**, par tous moyens disponibles (notamment moyens de communication), le déploiement de la plateforme WiziFarm « #desbraspourtonassiette », notamment en direction des publics éloignés de l'emploi (bénéficiaires du RSA...), et **APPELER** à son renforcement par des rubriques « *logement* » et « *mobilité* »
- NB : Selon une information du 30 septembre 2020, une évolution de la plateforme Wizifarm serait déjà en cours d'élaboration pour permettre la prise en compte des besoins en logement
23. **IMAGINER** un plan « *Provence 2040-2050 100 % bio* », c'est-à-dire déployer massivement l'accompagnement (financier ou autre) des exploitations en vue de la conversion totale du territoire départemental à l'agriculture biologique à l'horizon 2040-2050. Les critères de l'agriculture biologique ayant donc vocation à devenir une norme sur le territoire.

24. **RENFORCER**, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, l'accompagnement des exploitations agricoles, individuel et/ou collectif, vers l'obtention du label HVE, par un soutien financier, logistique, expertise, mise à disposition de compétences, etc.
25. **CRÉER un label ou une marque permettant de valoriser tout-à-la fois les produits et savoir-faire agricoles provençaux, la qualité des produits et l'engagement RSE des exploitations (notamment en faveur du circuit-court)**. Le cahier des charges devra être bâti par un collectif d'experts notamment des domaines agricoles, environnementaux, gastronomiques et associant les organisations syndicales. La composition du jury devra permettre de garantir son impartialité et disposer d'une légitimité importante afin de crédibiliser et fiabiliser l'attribution de ce label/cette marque.
26. **RÉHABILITER les conserveries** afin de répondre au triple objectif :
 - de valorisation des produits et savoir-faire provençaux ;
 - de recycler les récoltes et/ou ventes tardives (et lutter ainsi contre le gaspillage alimentaire) ;
 - de contribuer aux enjeux liés à l'emploi et l'insertion sur le territoire.
27. **ENCOURAGER les dispositifs de cueillette à la ferme / libre-service** permettant aux particuliers de récupérer, à prix moindres, les produits non-récoltés par les exploitants.

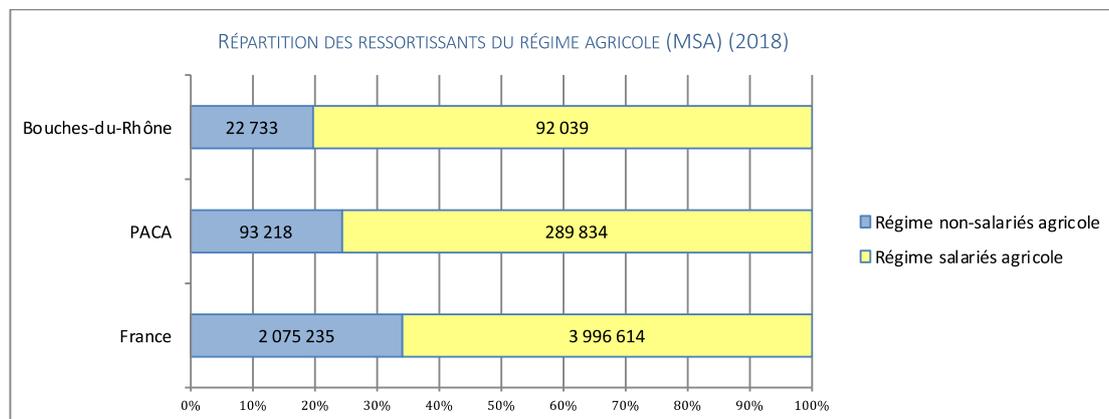
Et plus généralement,

28. **SOUTENIR tous les dispositifs de réutilisation des légumes et fruits trop mûrs pour être vendus**, notamment ceux ayant un impact fort sur l'emploi et l'insertion pour le Département, et/ou impliquant les cantines des collèges⁶⁷.

⁶⁷ Sur ce point, revoir notamment les préconisations dégagées par le Conseil de Provence des Jeunes lors de l'Assemblée du Conseil Départemental des Jeunes le 15 novembre 2019.

3. Exploitants agricoles

Le Département des Bouches-du-Rhône comptait, en 2018, 114 772 ressortissants du régime agricole (MSA), soit **30 % du nombre total d'affiliés sur la Région PACA**.



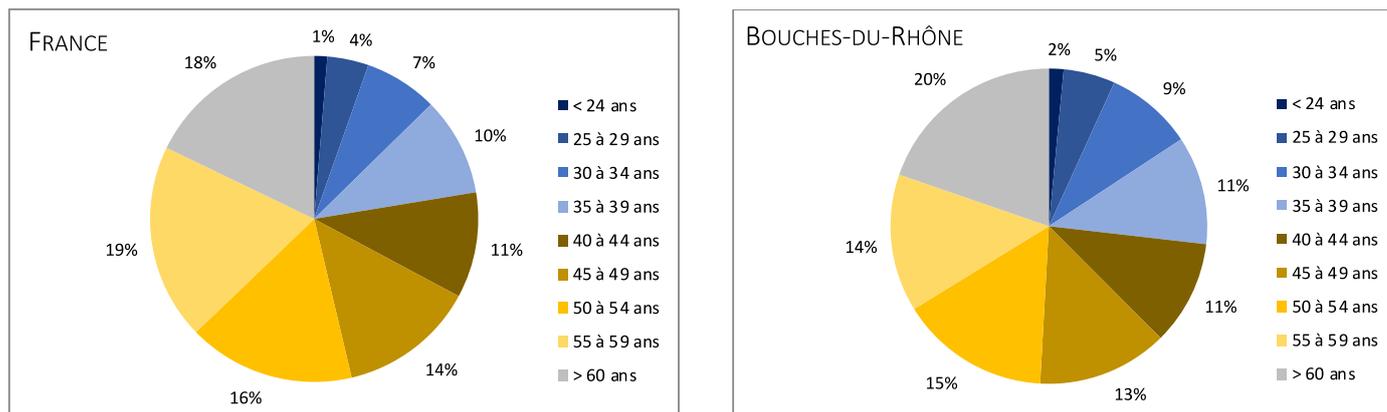
Source : GéoMSA – CCMSA – RNIAM 2018

80 % relèvent du régime des salariés agricoles et 20 % sont des non-salariés. Par comparaison, la répartition salariés / non-salariés est d'environ 75 % / 25 % pour la région PACA et 65 % / 35 % pour le niveau national.

DEMOGRAPHIE DES CHEFS D'EXPLOITATION

La part des moins de 35 ans parmi les chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles s'élève à 15,7 %, soit 3 points de plus qu'au niveau national (12,6 %). Néanmoins, l'âge moyen est plus élevé dans les Bouches-du-Rhône qu'au niveau national, soit 48,6 contre 46,8. Cela s'explique par une plus grande disparité démographique des exploitants locaux : le taux d'exploitants de moins de 40 ans est supérieur dans les Bouches-du-Rhône par rapport au niveau national, mais c'est également le cas pour les exploitants de plus de 60 ans. La tranche d'âge située entre 40 et 60 ans étant quant à elle sous-représentée dans le Département par rapport au niveau national.

Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par âge (2019)



Source : GéoMSA – CCMSA – SIERA 2019

On relève, sur ce point, que la moitié des exploitants du Département sont âgés de 50 ans et plus, soit environ 2.300 agriculteurs qu'il sera impératif de remplacer à l'horizon 2035.

Enfin, les femmes cheffes d'exploitation ou d'entreprise agricole sont sous-représentées de façon plus marquée encore au niveau départemental (23,6 %) qu'au niveau national (24,3 %)⁶⁸.

⁶⁸ GéoMSA, CCMSA - SIERA, 2019

NOUVEAUX INSTALLES

En 2018, 275 nouveaux agriculteurs se sont installés dans les Bouches-du-Rhône, c'est 38 exploitants et 14 % de plus qu'en 2017. Ce résultat est particulièrement encourageant dès lors que les données nationales font état d'une régression tendancielle du nombre d'installations. Ces nouveaux installés sont âgés, en moyenne, de 38,3 ans, un chiffre relativement stable depuis 2010 et supérieur à la moyenne nationale (36,4 ans). Par ailleurs, sur les 171 nouvelles installations hors transfert entre époux dans les Bouches-du-Rhône, 37 % étaient conduites par des femmes⁶⁹.

À l'inverse de ce que l'on observe au niveau national, les nouveaux installés sont plus de 60 % à privilégier l'exploitation individuelle à la forme sociétaire. La superficie moyenne par installé s'élève à 5,8 ha, soit 5 fois moins que la moyenne nationale, ce qui peut s'expliquer notamment par la pression foncière très élevée dans notre Département. Ce chiffre est également deux fois moins élevé que la surface moyenne par installé observée en 2010, à savoir 10,2 ha.

Enfin, le taux de renouvellement des installés⁷⁰ s'élevait à 3,7 % en 2018, soit un résultat supérieur à la moyenne nationale (3,1 %) mais en nette régression par rapport à 2017 (5,2 %).

FORME JURIDIQUE DE L'ACTIVITE

Les formes d'exploitation privilégiées par les exploitants bucco-rhodaniens varient légèrement de ce que l'on observe au niveau national. Ainsi, 54 % des agriculteurs du Département optent encore pour l'exploitation individuelle tandis qu'au niveau national, ils sont à peine plus de 40 % à recourir encore à ce statut. *A contrario*, l'exploitation en GAEC, qui emporte un certain nombre de contraintes (administratives et juridiques notamment) et ne peut pas être unipersonnelle, connaît un succès nettement plus important au niveau national (21,34 %) que dans les Bouches-du-Rhône (4,04 %). On relève enfin que la part des Sociétés par Actions et Société Anonymes est pratiquement trois fois supérieure dans le Département (10,35 %) au taux observé au niveau national (3,61 %). Cet attrait particulier pour cette forme de société peut s'expliquer par la possibilité offerte pour ces exploitations de coupler, aux activités agricoles exercées, des activités commerciales (et notamment la prestation de service), interdite pour les sociétés de forme purement civiles⁷¹.

Ainsi, on observe que les agriculteurs bucco-rhodaniens tendent généralement à opter pour des formes d'exercices plus traditionnelles et leur offrant plus de libertés d'exercice, quitte à ce qu'elles s'avèrent moins protectrices (transparence, protection sociale, etc.).

CONDITIONS DE VIE

Sur le plan des conditions de vie, quelques indicateurs⁷² permettent de donner une idée de la situation des agriculteurs dans notre Département.

Si l'on considère tout d'abord l'assiette annuelle de cotisation déclarée par les chefs d'exploitation, la moyenne départementale s'élevait à 16.673 € en 2019, contre 14.467 € au niveau national, et figure, par comparaison aux autres Départements, dans le tiers supérieur. De même, le taux de variation de cette assiette de cotisations est de + 0,3 %, supérieure à la médiane nationale qui s'élève à + 0,1 %.

L'INSEE observe de son côté⁷³ qu'en 2017, les non-salariés imposés au régime réel retirent, en moyenne, 1 650 € par mois de leur activité agricole, ceux soumis au régime micro bénéficiaire agricole⁷⁴ percevant quant à eux un revenu moyen de 560 € par mois.

⁶⁹ *Projet Alimentaire Territorial Aix-Marseille-Provence Pays d'Arles, Le Diagnostic*, Octobre 2019

⁷⁰ Ratio entre le nombre total de nouveaux installés hors transfert entre époux et le nombre de chefs d'exploitation déjà en exercice.

⁷¹ GéoMSA, CCMSA - SIERA, 2019

⁷² GéoMSA

⁷³ *Les revenus d'activité des non-salariés en 2017*, INSEE Première, n°1781, 07/11/19

Les revenus sont toutefois extrêmement disparates selon les secteurs de production. Ainsi, les producteurs céréaliers / de grandes cultures et les éleveurs (activité exclusive ou mixte), perçoivent des revenus mensuels moyens inférieurs à la moyenne, allant de 1.160 € et 1.400 €. *A contrario*, les vignerons ou encore les producteurs de légumes/fleurs/plantes bénéficient de revenus nettement supérieurs à la moyenne, soit respectivement 3.000 € et 2.700 € en moyenne par mois.

Effectifs et revenus d'activité dans les secteurs agricoles en 2017

	Effectifs au 31/12		Revenu mensuel moyen				Proportion de revenus nuls ou déficitaires (en %)	Rapport interquartile (hors revenus nuls ou déficitaires)
	Niveau en 2017 (en milliers)	Évolution 2016-2017 (en %)	Déficits mis à 0		Déficits pris en compte			
			Niveau en 2017 (en euros)	Évolution 16-17 en euros constants (en %)	Niveau en 2017 (en euros)	Évolution 16-17 en euros constants (en %)		
Non-salariés du secteur agricole imposés au régime réel	352	- 3,1	1 650	6,2	1 390	8,2	19,5	3,2
Production agricole	314	- 3,4	1 610	6,8	1 340	9,2	20,2	3,2
Céréales et grandes cultures	73	- 3,6	1 400	1,9	980	6,7	30,1	3,9
Culture de légumes, fleurs, plantes	20	- 2,9	2 700	4,6	2 500	4,4	15,6	3,7
Culture de vignes	30	- 4,4	3 000	- 2,3	2 790	- 3,9	13,8	3,3
Arboriculture	9	- 2,6	2 330	0,5	2 060	- 0,3	20,9	3,8
Production de bovins	100	- 4,1	1 250	12,6	1 100	15,9	14,9	2,7
Production d'ovins, caprins, équidés, autres animaux	20	- 3,7	1 160	- 2,2	620	- 9,0	27,8	3,1
Production de granivores	16	- 0,7	2 400	26,2	2 280	29,9	11,2	3,3
Culture et élevage combinés	45	- 2,2	1 360	16,1	1 090	25,2	21,5	3,1
Sylviculture et exploitation forestière	6	- 3,7	1 860	1,9	1 740	0,8	11,6	2,7
Services de soutien à l'agriculture	12	0,5	1 990	- 0,8	1 600	- 0,5	23,5	3,4
Services d'aménagement paysager	20	- 0,4	2 080	2,4	2 050	2,5	6,3	2,5
Micro-bénéficiaires agricoles (micro-BA) économiquement actifs	92	5,0	560	6,7	550	6,0	1,1	3,1
Ensemble y compris micro-BA économiquement actifs	444	- 1,6	1 410	5,5	1 210	7,4	15,5	4,1

Note : les non-salariés taxés provisoirement sont pris en compte dans les effectifs, mais la plupart ne sont pas pris en compte dans les revenus.

Lecture : hors micro-BA et hors revenus nuls ou déficitaires, dans le secteur de la production de bovins, le revenu plancher des 25 % de non-salariés les mieux rémunérés est 2,7 fois supérieur au revenu plafond des 25 % les moins rémunérés (rapport interquartile).

Champ : France hors Mayotte pour les effectifs, France métropolitaine hors nouveaux installés imposés au régime réel pour les revenus. Personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2017 dans l'agriculture, la sylviculture et les services d'aménagement paysager.

Source : Insee, bases non-salariés.

Pour les agriculteurs salariés, le salaire horaire moyen est inférieur dans le Bouches-du-Rhône (12,7 €, euros constants) par rapport à la moyenne nationale (13,3 €). Le nombre total d'heures rémunérées en 2018 fait apparaître que l'emploi salarié dans les Bouches-du-Rhône se répartit de façon homogène entre CDD et CDI. Au niveau national, les CDI représentent, en moyenne, 63 % des heures rémunérées. Ceci tend à démontrer que l'emploi agricole dans notre Département est généralement plus précaire qu'au niveau national et peut s'expliquer par un poids important de l'emploi saisonnier dans les Bouches-du-Rhône.

Concernant les prestations de retraite relevant du régime agricole, les bénéficiaires au titre du régime non-salarié du Département perçoivent une pension moyenne 4.133 € par an, inférieure de plus de 1.000 € à la moyenne nationale (5.227 €). Les pensions versées aux retraités salariés agricoles du Département sont pratiquement équivalentes à la moyenne nationale, à savoir, respectivement 2.557 € et 2.594 €. Le Directeur de l'Agriculture du Département des Bouches-du-Rhône estimait, en 2019, que les agriculteurs retraités perçoivent en moyenne 850 € par mois.

La part de la population relevant de la MSA et couverte par le RSA ou la prime d'activité est légèrement inférieure dans le Département comparativement au niveau national (21,5 % contre 22,5 %). Cependant, la part des bénéficiaires du minimum vieillesse à la MSA est deux fois plus importante que la moyenne nationale (1,9 % contre 0,9 %). Enfin, dans les Bouches-du-Rhône, plus de la moitié de la population relevant de la MSA est couverte par une aide au logement contre seulement un tiers au niveau national.

⁷⁴ Régime micro-BA ou Micro-bénéfice agricole : régime mis en en 2016 visant à simplifier l'imposition et le calcul des cotisations et contributions sociales des exploitants agricoles dont la moyenne des chiffres d'affaires des trois années précédentes est inférieure à un seuil fixé. Ce régime concerne un agriculteur non-salarié sur cinq. – Source : INSEE

Ces chiffres nous apportent toutefois très peu d'informations réellement exploitables pour établir le niveau de vie réel des agriculteurs. En réalité, s'il est vrai que le faible niveau des revenus des agriculteurs est un phénomène évoqué depuis déjà un siècle, la mesure de leur niveau de vie est un sujet éminemment complexe puisqu'il suppose de pouvoir agréger des indicateurs statistiques extrêmement hétéroclites.

Ainsi, la forme juridique d'exercice de l'activité (exploitation individuelle, EARL, GAEC, SARL, GFA, etc.) induit des régimes fiscaux et sociaux hétérogènes, le type d'activité exercée ne suppose pas le même niveau de charges, les regroupements d'exploitations, l'activité familiale ou les activités annexes / connexes ont également un impact sur le revenu des foyers, etc. Autant d'indicateurs qui ne se mesurent pas sur les mêmes bases et qui ne permettent pas une mesure réellement transparente du niveau de vie des agriculteurs.

C'est la raison pour laquelle le Ministère de l'Agriculture a lancé en 2018 un appel à projet de recherche visant à définir et mesurer le revenu des agriculteurs, expliquer leur évolution et évaluer l'impact des dispositifs de soutien ou de stabilisation de ces revenus.

Parmi les trois projets, le projet Agr'Income a tenté de répondre certaines de ces questions dans un premier rapport daté d'avril 2020 et livre, notamment, les conclusions suivantes :

- Bien que les résultats de la « *ferme France* » soient tendanciellement en baisse, le nombre d'agriculteur diminue plus vite encore, conduisant de fait à une progression du résultat net par actif non-salarié.
- La fonction redistributive du soutien public est effective puisque celui-ci tend à bénéficier relativement plus aux exploitations ayant les plus bas revenus et ainsi à contenir les inégalités de revenus ;
- Les revenus non-agricoles ont une importance-clé dans le revenu des ménages ayant une activité agricole ; en effet, ceux-ci jouent un rôle d'"assurance" en assurant à ces foyers un revenu minimum régulier (d'origine salariale pour la plupart).

Ce rapport est néanmoins peu accessible car extrêmement technique. Par ailleurs et surtout, il porte sur des données nationales et, marginalement, régionales. Il est donc à ce jour particulièrement délicat de dresser un état des lieux permettant de traduire fidèlement les conditions de vie des agriculteurs dans le Département.

RISQUES SOCIO-PROFESSIONNELS — RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Selon un rapport du Bureau International du Travail⁷⁵, « *l'agriculture est une des professions les plus dangereuses à travers le monde* ». Les facteurs de risques identifiés sont extrêmement nombreux :

- utilisation de machines telles que tracteurs, camions et moissonneuses, outils tranchants et perçants ;
- usage de produits chimiques dangereux (pesticides, fertilisants, antibiotiques et autres produits vétérinaires) ;
- usage d'agents toxiques ou allergisants (plantes, fleurs, poussières, déchets animaux, gants (chrome), huiles, etc.) ;
- usage de substances ou agents cancérogènes (pesticides tels que les produits arsénicaux et herbicides phénoxy-acétiques, rayonnements UV, maladies parasitaires, etc.)
- exposition à des maladies transmissibles par les animaux (maladie de Lyme, teigne, listériose, tuberculose bovine, etc.) et autres maladies infectieuses et parasitaires ;
- exposition prolongée aux bruit et vibrations ;
- risques liés à l'ergonomie (usage inadapté d'équipements/outils, positions corporelles forcées ou postures statiques prolongées, port de charges lourdes, travail répétitif, horaires excessivement longs, etc.) ;
- exposition à des températures extrêmes dues aux conditions climatiques ;
- contact avec des animaux dangereux et vénéneux (insectes, araignées, serpents, certains mammifères sauvages, etc.).

⁷⁵ Sécurité et santé dans l'agriculture, Safework, Programme sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement, Département de la protection du travail, Bureau International du Travail, 2000

Malgré cela, une enquête baptisée AgriCan, lancée en 2005 et appelée à se poursuivre jusqu'en 2020 et menée sur la santé en milieu agricole et les causes de décès (en particulier par cancer), indiquait dans ses conclusions intermédiaires que les agriculteurs français (exploitants et salariés) étaient en meilleure santé que le reste de la population (à l'exception notable du taux de suicide, voir ci-après).

Ainsi, « *quelle que soit la cause du décès (cancers, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires, maladies digestives, accidents...)* », on observe « *une nette sous mortalité pour la population agricole comparativement à la population générale du même âge et du même département* »⁷⁶⁷⁷.

Cela s'expliquerait par une meilleure hygiène de vie (notamment, les agriculteurs sont beaucoup moins sujets au tabagisme que le reste de la population) ou encore « *l'effet du travailleur sain* » (actif, exerçant à la campagne).

Toutefois, ces résultats doivent être nuancés. En effet, si les conclusions d'AgriCan font état d'un risque nettement moindre de décéder de la maladie de Parkinson chez les travailleurs agricoles (-36%), cette maladie est reconnue, chez les agriculteurs, comme maladie professionnelle depuis 2012. L'incidence de la maladie de Parkinson parmi cette population est en effet supérieure de 13 % par rapport au reste de la population active.

L'ONG Générations Futures déplore quant à elle que l'enquête ne couvre « *ni les travailleurs saisonniers, ni certaines cultures, ni les départements dans lesquels le taux de mortalité par cancer est le plus fort (...)* Ce qui signifie que les données sur la mortalité par cancer présentées pourraient être largement sous estimées »⁷⁸.

Une autre étude nationale, menée en partenariat avec la MSA par Santé Publique France sur la santé et les risques professionnels du monde agricole depuis fin 2017, est également en cours⁷⁹. Santé Publique France conduit par ailleurs des programmes spécifiques permettant d'établir des liens formels entre l'exposition à une substance et le développement d'une maladie (ex : Matphyto, Plan National Chlordécone).

Selon le magazine Sciences&Vie⁸⁰, depuis déjà « *la fin des années 1950, des publications scientifiques font état de cancers plus fréquents chez certains agriculteurs français dus « à l'action périodique de petites doses de pesticides* » ». En définitive, « *pour démontrer sans ambiguïté un lien entre une exposition professionnelle et ces troubles non-spécifiques (NDA : maladies chroniques et cancers), il faudrait mener une étude prospective de large échelle en comparant deux populations d'agriculteurs aux habitudes et aux lieux de vie identiques, dont l'une serait exposée à ces substances chimiques et l'autre, non, ce qui est difficile, tant d'un point de vue pratique qu'éthique. Seule option : des études épidémiologiques de grande ampleur, qui permettent de repérer des cancers rares, de prendre en compte les différents biais liés aux habitudes de vie, de distinguer les différentes spécificités agricoles (types de cultures ou d'élevage, mais aussi de produits utilisés), le tout sur une longue période.* ».

Outre cette difficulté à rattacher pathologies et activité agricole, d'autres facteurs conduisent à une sous-estimation des accidents et maladies professionnelles parmi lesquels des déclarations inadéquates ou inexistantes.

⁷⁶ Enquête AGRICAN : les agriculteurs en meilleure santé que le reste de la population, Pour vol.214 n°2, 2012 – Auteur : CCMSA, Direction de la communication, Service presse

⁷⁷ Enquête menée par le Groupe régional d'études sur le cancer (GRECAN) de l'université de Caen, le Centre de lutte contre le cancer François Baclesse, la Mutualité sociale agricole (MSA), l'Institut de santé publique d'épidémiologie et de développement (ISPED) et le réseau des registres des cancers FRANCIM et portant sur « *une cohorte de 180 000 assurés agricoles actifs et retraités sur douze départements représentatifs des activités agricoles de la France métropolitaine : Calvados, Côte-d'Or, Doubs, Gironde, Isère, Loire-Atlantique, Manche, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Somme, Tarn et Vendée* »

⁷⁸ AgriCan : une étude qui passe à côté de l'essentiel ? R.Boughriet, Actu-environnement, 19/09/11

⁷⁹ Programme national de surveillance, baptisé COSET pour Cohortes pour la Surveillance de la Santé et Relation avec le Travail, visant à améliorer les connaissances sur l'état de santé et les risques professionnels sur le territoire français et subdivisé en deux sous-programmes (COSET-RSI pour les professionnels indépendants / COSET-MSA pour les exploitants agricoles). COSET-MSA porte sur une cohorte de professionnels de l'agriculture qui seront suivis sur plusieurs années au travers d'un questionnaire en ligne

⁸⁰ Préserver la santé des agriculteurs, L.Barnéoud, Sciences&Vie Corps et Santé, 27/02/16, mis à jour 11/02/19

Concernant l'exposition aux risques socio-professionnels, les premiers résultats de l'Enquête Sumer⁸¹⁸² 2017 donnent quelques indications sur les conditions de travail des agriculteurs salariés.

Tout d'abord, concernant les risques physiques, les salariés du secteur agricole sont plus exposés, voire beaucoup plus exposés, que l'ensemble des salariés. Notamment, le taux de salariés soumis à plus de 20 heures hebdomadaires de manutention manuelle de charge est en progression quand le taux diminue dans l'ensemble des autres secteurs.

Pour ce qui concerne les risques chimiques, l'enquête fait ressortir une très nette diminution des risques dans l'agriculture, à savoir -15 points entre 1994 et 2017, bien que la moyenne du secteur agricole (33,7 %) demeure supérieure à la moyenne tous secteurs d'activité confondus (32,2 %).

A l'inverse, l'exposition aux agents biologiques a, elle, augmenté de 15 points, passant de 33,7 % à 1994 à 48,9 % en 2017. Le rapport de la DARES tempère toutefois ces chiffres en indiquant que « *l'augmentation s'explique en partie par (...) une plus grande sensibilisation des salariés à ces risques* ». Sans doute, les épidémies de grippe A (H1N1, H5N1) ont-elles contribué à cette prise de conscience par les agriculteurs de leur exposition aux risques biologiques.

Concernant le temps de travail, la durée moyenne de travail hebdomadaire des 81 % de salariés exerçant à temps complet s'élève à 39 heures par semaine. Globalement, les salariés du secteur agricoles restent soumis à de fortes contraintes, notamment :

- 56 % des salariés déclarent travailler le dimanche ou jours fériés,
- 1 salarié sur 4 déclare travailler souvent, voire toujours, plus que l'horaire prévu,
- 1 salarié sur 5 déclare avoir travaillé plus de 40 heures hebdomadaires la semaine précédente,
- 1 salarié sur 4 déclare ne pas connaître l'horaire de travail à effectuer la semaine suivante.

Concernant le bien-être au travail, l'enquête fait apparaître une augmentation des tensions au travail dans le secteur agricole par rapport à 2010 mais une baisse des comportements hostiles. De même, le nombre de salariés agricoles déclarant être satisfaits de leur travail diminue légèrement mais demeure néanmoins très élevée avec un taux de 91,4 %.

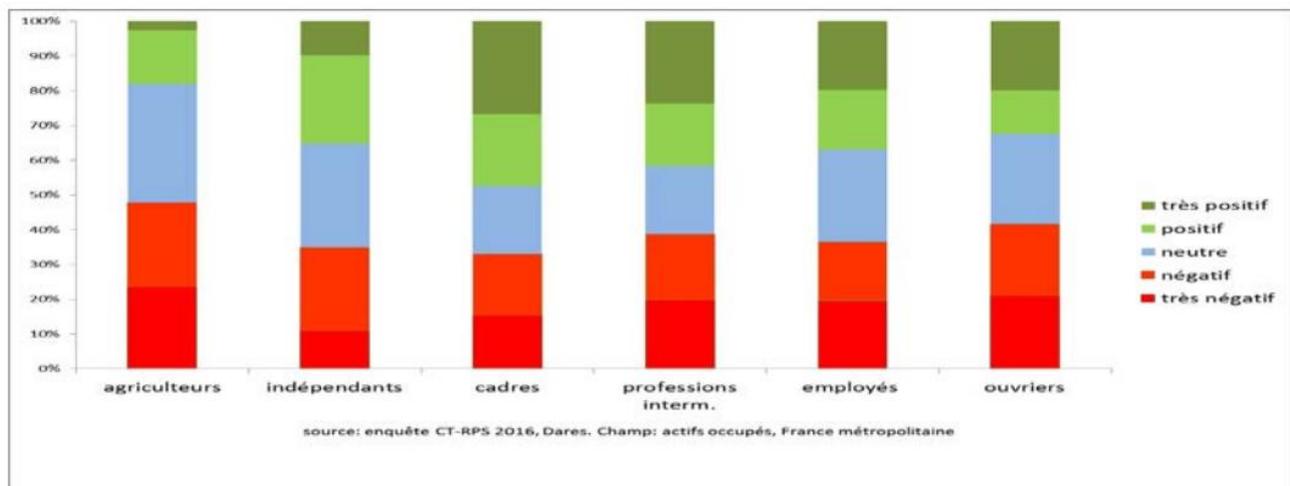
Toutefois, ce chiffre paraît anormalement élevé, tout particulièrement au regard d'une autre enquête, l'Enquête Conditions de travail - Risque psycho-sociaux 2016 (CT-RPS 2016)⁸³, qui révèle que la contribution du travail au bien-être psychologique est, pour près de la moitié des travailleurs agricoles, négatif, voire très négatif. Les motifs invoqués par l'enquête sont l'exposition au bruit sur le lieu de travail et le manque de soutien social et de reconnaissance.

⁸¹ *Comment ont évolué les expositions des salariés du secteur privé aux risques professionnels sur les vingt dernières années ? Premiers résultats de l'enquête Sumer 2017*, DARES Analyses, septembre 2019, n°041

⁸² L'enquête Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer) a été réalisée à 4 reprises par des médecins du travail (1994, 2002-2003, 2009-2010 et 2017). La coordination est assurée par la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et la Direction générale du travail (DGT) via l'Inspection médicale du travail (IMT). La Direction générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFP) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du Ministère de l'Éducation nationale, apportent leur contribution sur leurs domaines de compétences. Le comité scientifique est composé d'experts en statistiques, épidémiologie, ergonomie, psychodynamique du travail, toxicologie... issus de diverses institutions de prévention ou de recherche.

⁸³ L'enquête Conditions de travail - Risque psycho-sociaux 2016 (CT-RPS 2016) a été créée sur recommandations du Collège d'expertise sur le suivi statistique sur les risques psycho-sociaux au travail. Elle alterne tous les trois ans avec l'enquête Conditions de travail (CT). L'interrogation s'effectue en panel pendant 9 ans au minimum. Cette enquête a été reconnue par le Cnis d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire.

Graphique 3 – Les contributions du travail au bien-être selon la CSP



Ce mal être des agriculteurs se traduit notamment par une surmortalité des agriculteurs par suicide, un phénomène identifié depuis déjà plusieurs années. Ainsi, dès 2014, la CCMSA a mis en place Agri'écoute, un dispositif d'écoute pour les professionnels agricoles en situation de détresse psychologique. En 2016, un rapport de Santé Publique France⁸⁴ estimait à 20 % le surtaux de suicide des agriculteurs par rapport au reste de la population et à 30 % chez les seuls éleveurs bovins et laitiers. Puis en juillet 2019, la MSA révélait quant à elle que les agriculteurs ont « *un risque plus élevé* » de 12,6 % de se suicider que l'ensemble de la population, avec une propension plus accrue encore chez les salariés agricoles ou les petits exploitants. Le sur-risque atteint 57 % chez les plus précaires, à savoir les bénéficiaires de la CMU-complémentaire.

Au total, c'est un agriculteur qui se donne la mort chaque jour en France.

FORMATION AUX METIERS AGRICOLES

Suivant une analyse du Centre d'Etudes et de Prospective du Ministère de l'Agriculture datée de décembre 2017⁸⁵, l'enseignement technique agricole a connu de profonds changements ces dernières années. Ces évolutions sont notamment dues aux mutations technologiques et sociétales et, corrélativement, à l'élargissement de l'éventail des domaines de compétences requis par l'activité agricole qui requiert aujourd'hui de « *savoir observer, produire, transformer, vendre, manager, investir, négocier, etc* ».

Selon l'édition 2020 du Portrait de l'enseignement agricole dressé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'enseignement agricole concerne aujourd'hui 194.000 jeunes en formation dans l'enseignement agricole technique (dont environ 1 sur 5 par voie d'apprentissage) et plus de 16 000 étudiants de l'enseignement supérieur long.

Depuis 1975, les effectifs de l'enseignement agricole ont crû de plus de 65 %, avec une forte poussée de l'apprentissage dont les effectifs ont plus que doublé entre 1995 et 2018. Par ailleurs, l'origine des élèves s'est très largement diversifiée. Ainsi, en 2015, les enfants d'agriculteurs ne représentaient que 12 % des effectifs quand ils étaient plus de 40 % en 1975.

⁸⁴ *Surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants - Situation 2010-2011 et évolution 2007-2011*, Santé Publique France, Khireddine-Medouni I, Breuillard É, Bossard C., 2016

⁸⁵ *L'enseignement technique agricole : diplômes, insertions et perspectives d'emploi*, Centre d'études et de prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Analyse n°109, décembre 2017

Les filles représentent 45 % des apprenants de l'enseignement agricole et sont désormais majoritaires dans certaines filières (enseignement supérieur agronomique, vétérinaire, paysage) alors qu'elles ne représentaient que 20 % des effectifs en 1975. Toutefois, en 2018, cette féminisation des filières agricoles est moindre par la voie de l'apprentissage puisque les filles ne représentent qu'un quart des effectifs.

Suivant un rapport d'information parlementaire intitulé *Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires* déposé en 2017⁸⁶, « les jeunes filles restent orientées vers des formations qui reflètent des activités (élevage équin et canin, maraîchage et horticulture) supposées cohérentes avec les traits de caractère généralement associés à la féminité ».

Les filières ont également beaucoup évolué puisque désormais plus de la moitié des élèves préparent un bac professionnel dans le secteur des services, vers lequel s'orientent 82 % des effectifs féminins de l'enseignement agricole. Le secteur de la production quant à lui ne concerne désormais plus qu'un tiers des élèves et 38 % des filles.

Le Département des Bouches-du-Rhône comptait, pour l'année scolaire 2018-2019, trois établissements publics et huit établissements privés qui dispensaient un enseignement agricole auprès de 2 595 élèves dont 540 apprentis (20 %)⁸⁷, un chiffre en légère augmentation par rapport à l'année précédente (de 1 à 5 %⁸⁸).

Face aux 2.908 élèves inscrits en 2018-2019 au sein des établissements agricoles pour l'obtention du niveau bac, seuls 467 sont inscrits dans un cursus d'études supérieures dont 96 % en BTS (niveau III) et 4% en Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Ce chiffre est très inférieur à ce que l'on observe au national (un tiers de diplômés du seul bac professionnel poursuivent des études en BTS).

Le taux de réussite aux examens en Région⁸⁹ est relativement disparate, même entre les filières préparant un même niveau de diplôme. Le taux d'insertion est quant à lui relativement bon dès l'obtention du bac professionnel puisque 8 diplômés sur 10 trouvent un emploi dans les trois années suivant l'obtention du diplôme.

7 candidats sur 10 ont obtenu leur BTSA en 2019	
Taux de réussite, année scolaire 2018-2019	
y compris candidats libres et par correspondance	
CAPA	98%
BEPA	88%
Bac pro	83%
Bac techno	78%
Bac général (S)	97%
BTSA	69%

Source : DRAAF PACA - Service régional de la formation et du développement - Deciea 2018-19

9 élèves sur 10 trouvent un emploi dans les 3 ans après un BTSA		
Taux d'insertion professionnelle dans les 3 ans après diplôme		
	Bac Pro	BTSA
Toutes spécialités	83%	87%
Production	86%	92%
Aménagement	78%	85%
Services	82%	85%
Transformation	-	91%

Sources : MAA - DGER, Céreq - enquête Génération 2010, SSP - CEP Analyse N° 109 - Décembre 2017

⁸⁶ *Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires* Rapport d'information parlementaire n°615 déposé en 2017 au nom de la Délégation aux droits des femmes

⁸⁷ Données AGRESTE

⁸⁸ *Portrait de l'enseignement agricole, Edition 2020*, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

⁸⁹ Données départementales non-disponibles

Le renouvellement générationnel des agriculteurs est l'un des enjeux majeurs du secteur aujourd'hui, tant au niveau national que local. Ainsi, cette problématique a été identifiée dès 2016, lors des Etats Généraux de Provence. L'exécutif départemental s'était alors attaché à instaurer, dès le début de sa mandature, diverses mesures de soutien destinées à soutenir l'installation des jeunes agriculteurs (et notamment des aides financières).

Toutefois, le secteur de la production agricole souffre aujourd'hui d'un lourd déficit d'attractivité et la complexité du processus d'installation est vue comme un « *parcours du combattant* » que de moins en moins de jeunes osent emprunter. Aussi, et alors que la moitié des agriculteurs actuellement en activité sera retraitée sous 10 à 15 ans, il semble essentiel d'intensifier les efforts afin de garantir le renouvellement des générations d'agriculteurs à l'horizon 2040.

Et bien que les compétences économique et en matière de formation reviennent à d'autres collectivités ou catégories d'acteurs, limitant sensiblement la marge de manœuvre du Département, quelques actions semblent néanmoins possibles.

6.1. Relancer l'attractivité de la filière productive de l'enseignement agricole

Il y a quelques années, à la faveur d'une sorte de pulsion sociétale du « *retour à la terre* », l'attractivité du secteur de la production agricole a connu un léger frémissement, suscitant alors de nouvelles vocations. Toutefois, l'enthousiasme est vite retombé face aux réalités du métier.

Ainsi, et bien que les chiffres de l'enseignement agricole soit en progression, les métiers liés à la production agricole souffrent aujourd'hui d'un déficit d'attractivité relativement inquiétant.

En cause tout d'abord, le **déséquilibre entre des niveaux de revenus moyens relativement faibles et des compétences nécessaires à l'activité sans cesse plus nombreuses et élevées**.

Les **conditions de travail** sont un second – et non moindre – repoussoir : pénibilité du travail, contraintes horaires, risques chimiques, biologiques, psychosociaux, etc.

On peut noter enfin la problématique de l'**agribashing** qui contribue, au moins pour partie, à donner une image dégradée de ce secteur (cf. Défi transversal n°10). Notamment, il semble exister une **certaine méconnaissance de ce que sont réellement les métiers liés à la production agricoles au XXI^{ème} siècle**.

Pour susciter de nouvelles vocations parmi les jeunes et contribuer ainsi au renouvellement des agriculteurs, il sera donc nécessaire non seulement de redorer l'image de ces métiers mais, aussi et surtout, de remédier aux causes de ce déficit d'attractivité.

6.2. Dynamiser l'installation des jeunes agriculteurs

Bien que le rythme des installations dans les Bouches-du-Rhône demeure relativement dynamique par rapport à la tendance nationale, il accuse un relatif essoufflement qui préoccupe l'ensemble des acteurs du secteur.

Au premier rang des nombreux facteurs en cause, le **prix du foncier agricole** est devenu prohibitif pour les jeunes qui souhaiteraient s'installer. Cela est entretenu par la spéculation foncière mais également par les exploitants qui, dans la perspective d'une chute drastique de leurs revenus au moment de la retraite, n'ont pour seul « *filet de sécurité* » que le produit potentiel de la cession de leurs terres.

Autre facteur économique particulièrement dissuasif, le **capital de départ nécessaire à l'installation agricole** : dépenses liées à l'achat de matériel mais également une trésorerie suffisante pour maintenir l'activité le temps qu'elle devienne rentable, temps plus long dans l'agriculture que dans la plupart des secteurs. Ceci est d'autant plus vrai qu'il est ainsi nécessaire de remplir un certain nombre de conditions d'âge, de diplôme, d'autorisations, etc. pour pouvoir bénéficier des aides et d'un accompagnement technique.

Autre facteur identifié, les **normes légales et réglementaires** entourant l'exercice agricole sont extrêmement contraignantes et complexes⁹⁰. Cela est vrai tant pour la procédure d'installation des agriculteurs⁹¹, que pour la gestion quotidienne de l'exploitation, ou encore les cadres entourant les aides à l'agriculture (voir supra 2. Les exploitations agricoles).

Enfin, la **formation** nécessaire à l'activité de production agricole nécessite des compétences de plus en plus nombreuses et élevées que les jeunes postulants n'ont pas nécessairement toutes à leur actif.

Aujourd'hui, et bien que les différents acteurs du secteur (Chambre d'Agriculture, MSA, organismes syndicaux) tentent d'optimiser l'accompagnement des agriculteur, selon Jean-Pierre Grosso, Vice-président de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et membre de notre Commission, *« le suivi jeunes dans le circuit l'installation aidée représente uniquement 20 à 25 % des jeunes qui s'installent, ce qui signifie que 80 % des jeunes agriculteurs ne sont pas connus de la Chambre ou des acteurs susceptibles de les aider dans le montage et le suivi de leur projet. Ils ne bénéficient pas des aides publiques. »*.

Ceci est d'autant plus problématique que, suivant plusieurs études réalisées par la Chambre Régionale d'Agriculture, les projets accompagnés et financés par les pouvoirs publics, avec des conseils des structures professionnelles, etc., ont trois fois plus de chances de résister dans la durée que les projets portés par des agriculteurs qui se lancent seuls.

L'ensemble de ces problématiques constituent autant d'indices sur les leviers qu'il convient d'activer pour soutenir la dynamique d'installation des jeunes agriculteurs dans le temps.

⁹⁰ Cf. Annexe 2 : Agriculture et législation

⁹¹ Cf. Annexe 3 : Sommaire du Guide d'installation du jeune agricole

Il existe une très nette marge de progression en matière d'égalité femmes-hommes. A ce titre, l'analyse d'indicateurs genrés sur l'emploi agricole permet d'identifier quelques leviers pour tendre vers plus d'égalité professionnelle entre femmes et hommes au sein de la filière.

En premier lieu, le taux de femmes cheffes d'exploitation ou d'entreprise agricole stagne aux alentours de 24 % depuis les années 2000, après avoir triplé entre les années 1970 et 2000 (il était alors de 8 %). Cette évolution est à mettre en rapport avec les réformes législatives, notamment suscitées par la création du 2nd pilier de la PAC, à savoir la création du statut juridique de « *conjoint collaborateur* » et le développement des formes sociétaires d'exploitations telles que GAEC, EARL ou CUMA. Les femmes, qui n'étaient auparavant qu'« *épouses d'agriculteurs* », sont alors devenues exploitantes à part entière⁹². Fortes également de l'émergence d'organisations féminines agricoles, elles ont pu gagner progressivement en droits et en visibilité. Cependant, et bien que cela ait constitué une véritable avancée pour les femmes agricultrices, ces évolutions n'ont pas permis de remédier totalement à leur invisibilité professionnelle ni contribuer à une véritable émancipation des agricultrices.

Ainsi, le rapport d'information parlementaire *Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires*⁹³ indique que l'âge moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles ainsi que l'âge moyen d'entrée dans ce statut, plus élevés pour les femmes que pour les hommes, tendent à démontrer que beaucoup de femmes deviennent encore cheffes d'exploitation pour prendre le relai de leur conjoint lorsque celui-ci fait valoir ses droits à la retraite. Selon la MSA⁹⁴, cela concernait, en 2018, une femme exploitante sur neuf.

Distribution des chefs par sexe et tranches d'âges¹

	Moins de 30 ans	De 30 à 44 ans	De 45 à 54 ans	De 55 à 59 ans	60 ans et plus	Âge moyen
Hommes	6 %	29 %	33 %	18 %	14 %	48 ans
Femmes	3 %	22 %	31 %	20 %	23 %	51,5 ans

Source : Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires, Rapport d'information parlementaire n°615 (2016-2017)

Concernant le statut juridique des exploitations dirigées par des femmes, le même rapport d'information mentionne que « *les femmes dirigent majoritairement des structures de forme sociétaire associées fréquemment à des co-exploitants de sexe masculin ; elles sont 59 % dans ce cas. Elles sont établies en EARL dans 26,5 % des situations et en GAEC pour 17 % d'entre elles* »⁹⁵.

Il y est également cité une analyse du Centre d'Études et de Prospective⁹⁶ suivant laquelle :

- « *les femmes sont beaucoup plus fréquemment co-exploitantes que chefs d'exploitation* » ;
- « *les femmes âgées de plus de quarante ans s'installent principalement sur des exploitations déjà existantes et auparavant dirigées par un homme* » ;
- « *les femmes sont moins souvent installées à titre individuel que les hommes et privilégient les formes sociétaires, notamment les EARL* »
- « *toutefois, [...] lorsqu'il s'agit d'exploitations dirigées exclusivement par des femmes, la part des exploitations individuelles remonte à 78 %, alors qu'elle n'est que de 56 % pour les hommes dans le même cas* ».

⁹² Être agricultrice en France au XXI^e siècle, Anthony Tchekemian, Études rurales, 193 | 2014, 61-78

⁹³ Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires, Rapport d'information parlementaire n°615 (2016-2017)

⁹⁴ La population active féminine en agriculture en 2018, Infostat MSA, mars 2020

⁹⁵ Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires, Rapport d'information parlementaire n°615 (2016-2017)

⁹⁶ Les femmes dans le monde agricole, Centre d'études et de prospective, n° 38, mars 2012 in. Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires, Rapport d'information parlementaire n°615 (2016-2017)

Pour ce qui concerne les femmes salariées agricoles, les chiffres de la MSA relèvent des conditions d'emploi et de revenus généralement moins favorables⁹⁷ ; on relève notamment que :

- « les agricultrices disposent d'un revenu professionnel agricole annuel moyen de 9 679 €, soit 29 % inférieur à celui des agriculteurs (13 658 €) »⁹⁸ ;
- « l'écart de revenu est maximal, parmi les plus bas et les plus hauts revenus professionnels ; dans les tranches intermédiaires de revenus, l'écart oscille entre 0,5 et 2 % en faveur des hommes ».
- « quelle que soit la durée de carrière, les pensions des cheffes d'exploitation retraitées sont inférieures de plus de 13 % à celles des hommes »
- « le recours au contrat à durée déterminée (CDD) occupe une place prépondérante dans l'emploi féminin de la production agricole » ; « en CDD, la durée moyenne d'un contrat féminin est inférieure de 16,6 % à celle d'un contrat masculin » ;
- « en CDI, les femmes ont des temps de travail inférieurs de 16,3 % en moyenne à ceux des hommes. Elles sont plus souvent à temps partiel, et leurs niveaux de rémunération horaire sont inférieurs de 4,9 % à ceux des hommes ».

Par ailleurs, il est important de souligner qu'entre 2 000 et 5 000 femmes d'exploitants demeurent encore aujourd'hui sans aucun statut et ce bien qu'elles travaillent, dans certains cas jusqu'à 15 heures par jour, sans aucune couverture sociale⁹⁹.

Ainsi, pour favoriser la féminisation de l'emploi agricole, il semble nécessaire de poursuivre les efforts en faveur de l'égalité professionnelle, de salaire et de statut notamment. Par ailleurs, l'innovation technique et numérique pourrait être susceptible de dynamiser l'attractivité des métiers les moins plébiscités par les femmes en raison des aptitudes physiques requises.

⁹⁷ La population active féminine en agriculture en 2018, Infostat MSA, mars 2020

La population active féminine en agriculture en 2017, Infostat MSA

La population active féminine en agriculture en 2016, Infostat MSA

⁹⁸ Lorsque les revenus sont connus et que les agricultrices sont imposées au régime du réel

⁹⁹ Ibid.

Si la sortie du long métrage d'Edouard Bergeon *Au nom de la terre* (fin 2019) a permis de mettre en lumière la détresse des agriculteurs, alors relativement méconnue du grand public, Nicolas Deffontaines, chercheur en sociologie associé à l'Inrae, indique que la surmortalité des agriculteurs due au suicide date en réalité des années 1970 même s'il existe des variations conjoncturelles selon les années.

Le chercheur en a identifié de multiples causes : difficultés d'imbrication entre travail et famille, problèmes liés à la transmission de l'exploitation, marginalisation et isolement social, difficultés financières, etc.¹⁰⁰

Afin de lutter contre le mal-être des agriculteurs, la MSA ne cesse de renforcer ses actions de veille, notamment par le biais de cellules risque psycho-sociaux regroupant un médecin du travail, un psychologue et un travailleur social pour détecter le risque suicidaire chez les agriculteurs. Toutefois, l'organisme rencontre des difficultés pour détecter le risque suicidaire, étant le plus souvent saisi par les familles ou les proches ou, dans une moindre proportion, par l'agriculteur lui-même. Or, bien souvent, les personnes concernées et leurs proches n'ont pas connaissance de ces dispositifs et tel que l'indiquait Nicolas Deffontaines à France Culture en février 2019 : « *Pour certains petits paysans, la MSA c'est simplement l'organisme de collecte des cotisations, (ils) ne savent pas qu'ils peuvent être aidés en cas de besoin* ».

Face à cette situation, on observe que l'agriculture figure parmi les secteurs les plus défaillants en matière de prévention. L'enquête Sumer 2017 fait notamment apparaître que seuls 40,8 % des salariés disposent, au sein de leur établissement, d'un document unique d'évaluation des risques professionnels.

Par ailleurs, selon l'enquête Conditions de travail 2013, deux des quatre familles de métiers composant le secteur agricole figurent parmi les 20 métiers les plus concernés par une prévention déficiente¹⁰¹, à savoir les « *marâchers, jardiniers, viticulteurs* » et les « *agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons* » et concerne, respectivement, 44 et 46 % des salariés exerçant ces professions.

Tableau 2
Prévention déficiente : les vingt métiers les plus concernés

Salariés pour lesquels la prévention est déficiente	En %
W0Z : Enseignants.....	63
B1Z : Ouvriers qualifiés des travaux publics.....	60
G1Z : Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance.....	56
B0Z : Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment.....	53
R2Z : Attachés commerciaux et représentants.....	52
E0Z : Ouvriers non qualifiés des industries de process.....	50
D4Z : Ouvriers qualifiés de la mécanique.....	50
G0A : Ouvriers qualifiés de la maintenance.....	48
T3Z : Agents de gardiennage et de sécurité.....	48
A1Z : Maraîchers, jardiniers, viticulteurs.....	46
P4Z : Armée, police, pompiers.....	46
E2Z : Techniciens et agents de maîtrise des industries de process.....	46
R0Z : Caissiers, employés de libre service.....	45
G0B : Ouvriers qualifiés de la réparation automobile.....	45
B6Z : Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics.....	45
K0Z : Artisans et ouvriers artisanaux.....	44
U1Z : Professionnels des arts et des spectacles.....	44
P0Z : Agents fonction publique, catégorie C.....	44
A0Z : Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons.....	44
J0Z : Ouvriers non qualifiés de la manutention.....	42

Lecture : pour 63 % des enseignants qui déclarent être exposés à au moins 4 risques, la prévention est déficiente au sens défini dans la note 5.

Champ : salariés exposés à au moins 4 risques physiques ou chimiques.

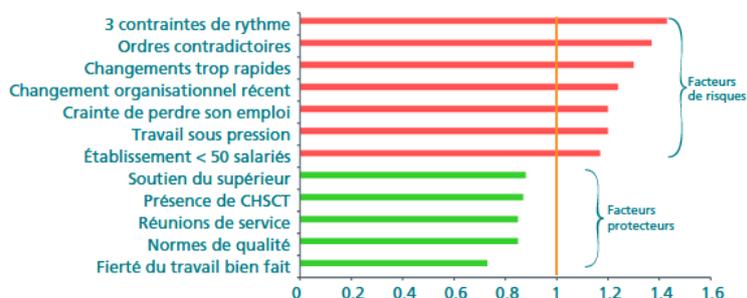
Source : enquête Conditions de travail 2013 ; Dares, Drees, DGAFP et Insee.

¹⁰⁰ *Les suicides des agriculteurs. Pluralité des approches pour une analyse configurationnelle du suicide.* N.Deffontaines, Université du Havre, 2017 - Médaille d'argent de l'Académie d'Agriculture de France 2018

¹⁰¹ *Les salariés utilisent-ils les outils de prévention des risques professionnels ?* Dares Analyse, juin 2019, n°028

Les facteurs de risques (ou absence de facteurs protecteurs) potentiels de la prévention déficiente sont relativement nombreux. Pour ce qui concerne l'agriculture plus particulièrement, on pourrait relever les contraintes de rythme, la précarité de l'emploi et des revenus ou encore la carence d'accompagnement et de contrôle en matière d'hygiène, de santé et de conditions de travail.

Graphique 4
Prévention déficiente : les probabilités associées à divers facteurs explicatifs

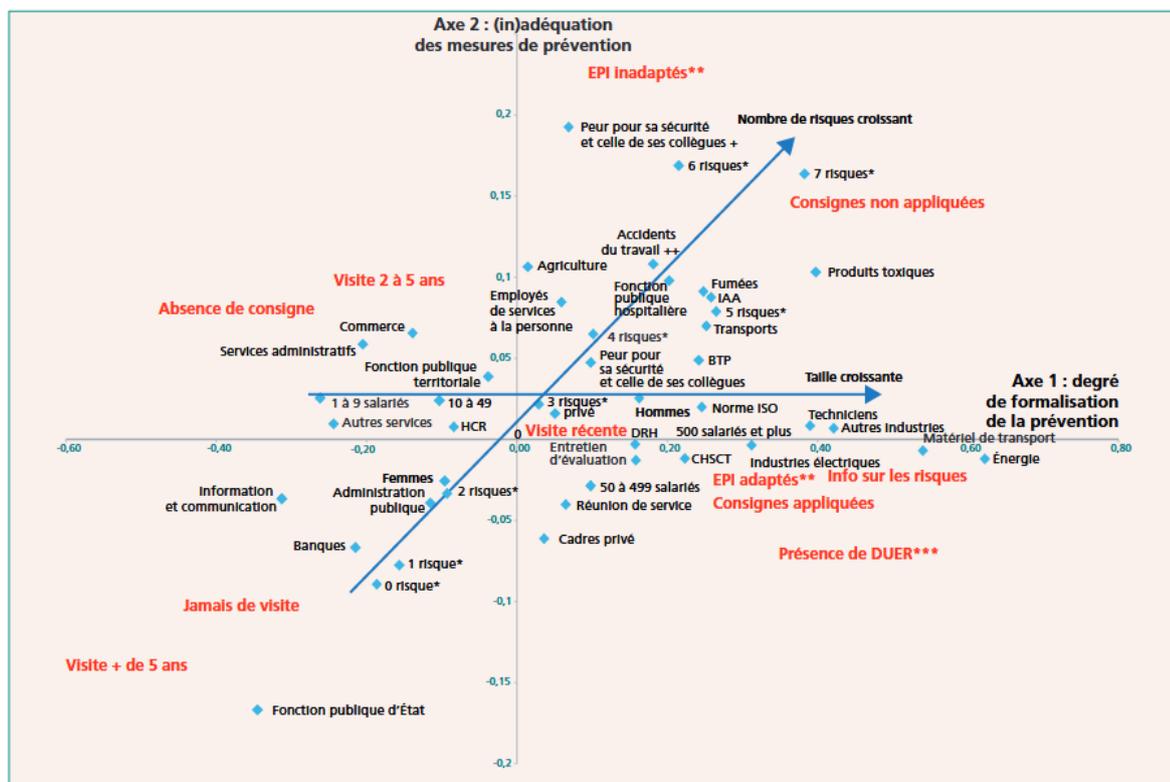


Lecture: les salariés qui sont soumis à au moins 3 contraintes de rythme de travail ont une probabilité supérieure de 45 % (aux autres) de disposer d'une prévention déficiente. Ces probabilités sont issues des rapports de chance du modèle Logit (analyse toutes choses égales par ailleurs) où la variable expliquée est la probabilité de disposer d'une prévention déficiente (note 5), et les variables explicatives le sexe, l'âge, la catégorie socio-professionnelle, le statut d'emploi, le secteur d'activité et les variables organisationnelles et psychosociales citées.

Champ : salariés exposés à au moins quatre risques physiques ou chimiques.

Source : enquête Conditions de travail 2013 ; Dares, Drees, DGAFP et Insee.

Suivant le graphique ci-après, sont notamment en cause l'inadaptation des équipements de protection individuelle ou encore des visites médicales trop irrégulières.



+ : nombre (ou intensité) important(e); ++ : nombre (ou intensité) très important(e).

* Risques : fumées ou poussières, produits toxiques, bruit, travail debout, postures pénibles ou fatigantes, déplacements à pied longs et fréquents, charges lourdes, secousses ou vibrations, mouvements douloureux.

** EPI : équipements de protection individuelle.

*** DUER : document unique d'évaluation des risques.

Lecture : au-dessus et à gauche de la diagonale « nombre de risques croissant », dans le quadrant « équipements de protection individuelle inadaptés », les salariés déclarent avoir particulièrement peur pour leur sécurité et pour celle de leurs collègues.

Champ : salariés.

Source : enquête Conditions de travail 2013 ; Dares, Drees, DGAFP et Insee.

Les cadres légaux de la surveillance médicale des travailleurs agricoles paraissent insuffisants : les visites médicales du travail se déroulent tous les 4 ans avec une visite intermédiaire mais qui n'est pas nécessairement réalisée par un médecin (infirmier, interne). Par ailleurs, à l'exception des métiers à risques, pour lesquels une visite médicale d'aptitude doit être effectuée, les travailleurs agricoles bénéficient simplement, lors de leur embauche, d'une visite d'information et de prévention.

Dans une réponse publiée dans le JO du Sénat du 7 mars 2019, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation indiquait que « *la prévention du risque psychosocial et de l'épuisement professionnel constitue une action prioritaire du Gouvernement* » et annonçait que « *l'instauration d'une visite médicale annuelle pour les agriculteurs avec un médecin du travail (ferait) prochainement l'objet d'une concertation avec les partenaires sociaux concernés* ».

Ces annonces ne semblent pas avoir abouti à ce jour. Or, la situation est extrêmement urgente et préoccupante : en France, le mal être au travail tue nos agriculteurs et détruit des familles quotidiennement. Il est donc impératif de traiter ce problème tant par des actions de détection, de prévention et de suivi, qu'en s'attaquant aux causes structurelles du mal-être des agriculteurs (précarité, isolement, pénibilité, etc.)

❖ *Préconisations du Conseil de Provence* ❖

Dans le cadre des Trophées de l'Innovation organisés par le Conseil Département des Bouches-du-Rhône à l'occasion du Salon annuel des Agricultures de Provence :

29. **AJOUTER** une nouvelles catégorie de projet pour l'innovation en matière de « prévention et lutte contre les risques socio-professionnels » (ex : exosquelettes ou autres outils numériques permettant de diminuer la pénibilité du travail, etc.) ;
30. **DECERNER** un prix spécial à un projet concourant à la « promotion de l'égalité femmes-hommes » ;
31. **CONVIER** les membres du Conseil Départemental des Jeunes et faire remettre l'un des prix par son Président.
19. **CREER**, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, ou **ENCOURAGER** à la création d'une plateforme de mise en relation entre agriculteurs afin de favoriser :
 - le partage de bonnes pratiques et de compétences, l'entraide, le débat, l'écoute et la convivialité,
 - le rapprochement des futurs-exploitants agricoles avec des partenaires, pour se regrouper ou mutualiser leurs ressources
 - l'accès à des informations et à un dispositif d'alerte de la MSA afin de prévenir le risque de suicide.

↳ (préconisation mentionnée au 2. Exploitations agricoles, voir supra)
32. **METTRE EN PLACE**, en partenariat avec la MSA, un dispositif itinérant (bus) chargée d'une mission de prévention des risques socio-professionnels : composé d'une équipe de professionnels qualifiés (diplôme de niveau I ou cadre A de la fonction publique), l'équipe en charge de ce dispositif serait chargée d'aller à la rencontre des 4.600 exploitants du Département tout au long de l'année pour remplir toutes missions liées à la prévention des risques socio-professionnels (information, orientation, médiation) mais également une fonction d'« observatoire » du terrain sur l'évolution de ces risques.
33. **SOUTENIR**, par tous moyens matériels ou de communication disponibles, les journées d'information des agriculteurs et/ou aspirants agriculteurs organisées par la Chambre d'Agriculture pour les renseigner sur les aides disponibles, leurs droits, le processus installation, les dispositifs de soutien aux agriculteurs en difficulté, etc. Eventuellement.
34. **ORGANISER** des ateliers de formation et d'échange de bonnes pratiques sur des thématiques telles que la conciliation des temps de vie, organisation du travail, gestion du stress, prévention des risques, etc.
35. **PROMOUVOIR** la reconversion vers les métiers auprès des publics éloignés de l'emploi, notamment via les acteurs de l'insertion (Pôle Emploi, etc.) mais également les OPCO et les organismes de bilans de compétence
36. **DEVELOPPER** un partenariat entre le Département, la CARSAT et la MSA permettant de donner accès aux agriculteurs à deux visites médicales du travail gratuites annuelles : l'une portant sur l'état de santé physique, l'autre sur l'état de santé psychologique.
37. **ENCOURAGER** les installations sous forme sociétaire qui facilitent la transmission de savoirs intergénérationnelle, améliore les conditions d'exploitation à travers le regroupement de moyens, la répartition du temps de travail et la rationalisation des tâches et permet de limiter les risques financiers, notamment par un accompagnement renforcé des exploitants postulants.
38. **CO-ANIMER**, avec la Chambre Départementale d'Agriculture, un stand sur les salons étudiants du Département.

39. **CONDUIRE** une mission d'étude / d'enquête sur les revenus des exploitants et foyers d'exploitants agricoles dans les Bouches-du-Rhône afin d'évaluer les besoins et, le cas échéant, identifier les leviers d'action pour contribuer à rééquilibrer le niveau de vie des agriculteurs.

40. **CREER** un dispositif « *d'aide coup de pouce* » permettant de soutenir financièrement, de façon ponctuelle, les agriculteurs les plus en difficulté.

↳ **LUTTER** contre l'agribashing et l'isolement social des agriculteurs : voir, ci-après, préconisations n°41 à 47

4. De la terre à l'assiette

Il est par ailleurs une question transverse à la question du territoire, des exploitations et des exploitants agricoles : la distance et/ou la déconnexion qui existe aujourd'hui entre le producteur et le consommateur. En cause, notamment le cloisonnement entre leurs deux mondes qu'a généré la montée en puissance de la grande distribution. Pour des raisons – qui peuvent sembler évidentes – sanitaires, économiques, sociales, environnementales, il semble aujourd'hui impératif de changer nos modes de consommation. Pour ce faire, il convient en premier lieu d'abolir cette distance physique et sociale qui nous sépare de nos agriculteurs.

DEFI N°9 : RAPPROCHER LES CONSOMMATEURS DE LEURS AGRICULTEURS LOCAUX

La coexistence de deux modèles économiques est une caractéristique importante de l'économie agricole du Département. Il existe tout d'abord une agriculture spécialisée et orientée vers les marchés d'expédition, vers d'autres régions françaises comme à l'étranger. Il s'agit-là du modèle historique et dominant, également qualifié de "circuit long". Ainsi, 80 % de la production des Bouches-du-Rhône est expédiée hors du Département et, réciproquement, 80 à 90 % des produits consommés sont issus de l'extérieur¹⁰².

En parallèle, il demeure une agriculture familiale et indépendante, davantage mobilisée sur des marchés de proximité, qui représente tout de même ¼ des exploitations départementales.

Ces deux modèles se retrouvent également dans les modes de commercialisation. Ainsi, les GMS (centrales d'achat), les grossistes et les MIN de Marseille (Arnavaux¹⁰³) et Châteaurenard concentrent 75 à 80 % de la commercialisation des produits quand environ un quart de la production passe par la vente directe.

Or, sur ce point, les événements ayant trait à la pandémie de Covid-19 ont illustré la rapidité avec laquelle, en cas de crise, la circulation des produits peut devenir problématique. Et bien que la sécurité alimentaire de la France n'ait pas été ébranlée, le pays n'ayant pas connu de pénurie alimentaire, on peut se demander néanmoins quels auraient été les effets d'une crise plus durable dans le temps. À ce titre, un développement de l'autonomie alimentaire des territoires semble pleinement se justifier.

C'est en effet au niveau local que la question de l'autosuffisance alimentaire s'est posée le plus fortement ; si une réflexion sur les « villes nourricières » est déjà à l'œuvre depuis quelques années, la période de confinement a renforcé ce mouvement avec la mise en lumière des fragilités de l'agriculture locale (blocage des circuits de distribution, indisponibilité de la main d'œuvre, etc.), notamment face à la concurrence des géants de l'industrie agro-alimentaire.

De plus, bien que la part relative du secteur agricole soit faible du point de vue des indicateurs économiques, il n'en demeure pas moins que l'agriculture participe largement du rayonnement économique et social de notre territoire, de la préservation de nos paysages ou encore de notre héritage culturel, et doit, à ce titre, être impérativement protégée.

La nécessité de rapprocher les producteurs agricoles des consommateurs finaux est un enjeu que le Département des Bouches-du-Rhône prend en compte depuis déjà quelques années. C'est notamment en ce sens que la collectivité a lancé, en 2016, la plateforme numérique *Agrilocal13* qui permet de mettre les producteurs locaux en rapport direct avec les acheteurs publics et privés de la restauration collective.

¹⁰² Données Direction de l'Agriculture des Bouches-du-Rhône

¹⁰³ 2^{ème} MIN de France après Rungis

Depuis, la période de confinement a permis d'explorer très largement le champ des possibles en matière de circuit court avec le lancement de nombreuses initiatives, parmi lesquelles :

- la création de systèmes de *drive* fermiers par la Métropole AMP, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, la CCI Pays d'Arles ou encore la Ville de Marseille ;
- la mise en place d'un système de commandes groupées en ligne par l'association Les Éleveurs du 13 ;
- la réalisation du projet *Le Bon Panier* ayant permis de commercialiser en ligne plus de 500 paniers de produits alimentaires bonne qualité, bios et/ou équitables par un réseau d'associations et de bénévoles¹⁰⁴ ;
- le lancement d'une épicerie solidaire itinérante par le Centre Social Les Escourtines (Marseille 11^{ème}).

Ces projets, innovants et bâtis dans l'urgence, sont inspirants pour l'avenir de l'agriculture locale et méritent d'être soutenus par les collectivités locales pour être optimisés, essayés, et/ou pérennisés.

Plus concrètement, cette période de crise a mis en lumière la nécessité de créer et de sécuriser un circuit de distribution locale qui permette :

- aux producteurs bucco-rhodaniens : de garantir des débouchés locaux pour la commercialisation de leurs produits mais également d'assurer leur approvisionnement en ressources utiles (eau, énergie, etc.) ;
- aux consommateurs : de s'approvisionner facilement en produits frais et locaux, à prix moindre ;
- voire, en situation de crise, de réserver une partie de la production à la distribution locale afin de garantir l'approvisionnement des professionnels et de la population en produits agricoles et, plus généralement, la sécurité alimentaire du territoire.

Une telle approche présente également l'avantage connexe – et non moindre – de diminuer l'empreinte carbone de la production locale.

Il est néanmoins fondamental de bien comprendre les mécanismes entourant la question de la sécurité alimentaire et corrélativement le cadre dans lequel se déploie l'écosystème agricole¹⁰⁵. Aussi, si un rééquilibrage des circuits de distribution va dans le sens de l'histoire, le circuit court ne peut pas constituer un modèle exclusif. Si l'on reprend le cas du rosé de Provence par exemple, un écoulement local des quelque 140 millions de bouteilles produites annuellement dans la Région – dont 43 % était distribuée à l'étranger en 2017 (et 50 % en valeur) – est inconcevable.

Plus généralement, l'autonomie alimentaire totale d'un territoire (ou autarcie alimentaire) n'est pas tenable dès lors que :

- l'agriculture est une activité économique et, à ce titre, dépendante des marchés mondiaux ;
- les politiques publiques locales sont soumises à des normes nationales et internationales supérieures ;
- dans une économie mondialisée, l'autarcie alimentaire est impossible (cf. trilemme de Rodrick appliqué à la sécurité alimentaire)¹⁰⁶.

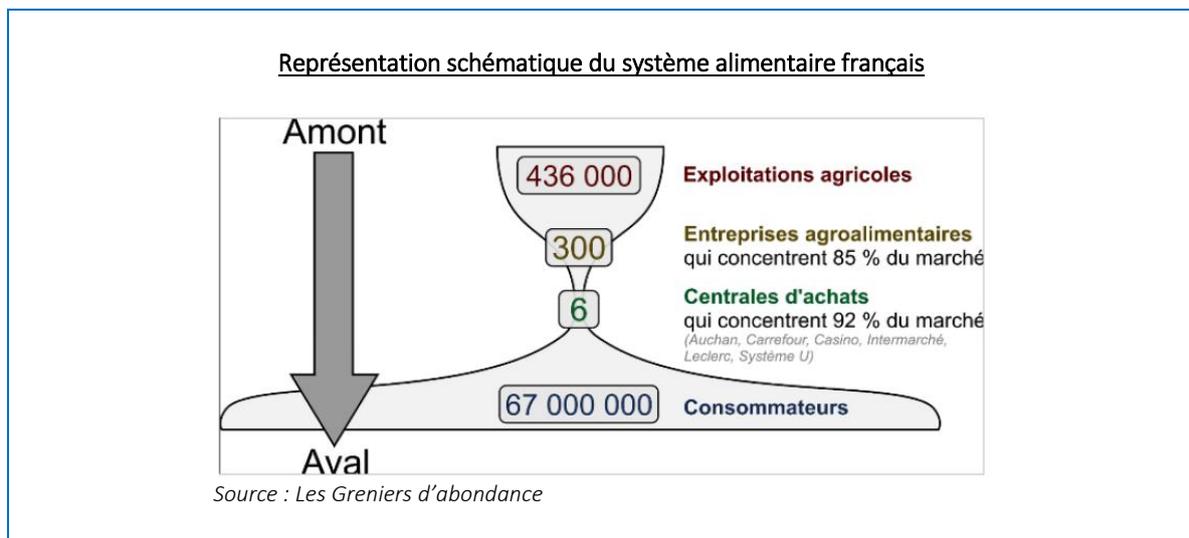
Cette restructuration de la chaîne agricole (de la terre à l'étal) en circuit court sera néanmoins une gageure. Tout d'abord, parce que, comme vu ci-avant, l'équilibre de nombreuses exploitations agricoles est trop précaire et la visibilité sur le long terme insuffisante pour leur permettre d'opérer d'importants changements.

Mais, plus encore, les circuits de distributions, dans leur configuration actuelle, reposent très largement sur une demi-douzaine de centrales d'achat, soit une poignée d'acteurs privés (firmes de l'agro-industrie et grande distribution) qui concentrent 92 % du marché.

¹⁰⁴ Les paniers alimentaires vendus en ligne ayant vocation à être distribués aux soignants dans ce contexte précis

¹⁰⁵ Annexe 4 : Vers une approche globale de l'autonomie alimentaire

¹⁰⁶ Ibid



Ce système « *en sablier* » contraint les exploitants agricoles à comprimer au maximum leurs prix de vente, et a pour effets corrélatifs de déprécier les conditions sociales (précarité de l'emploi et des salaires, conditions de travail difficiles, *etc.*) et environnementales (utilisation massive d'intrants chimiques, culture sous serres, homogénéisation des paysages, *etc.*) de production et de conduire à l'hyperspécialisation.

Ainsi, à ce jour, sur 100 € d'achats alimentaires, seuls 6,50 € reviennent aux agriculteurs. Ceci explique, par ailleurs, que la question du circuit court pour les exploitants agricoles ne fasse pas consensus au sein des filières elles-mêmes. Pour simplifier à l'extrême, il s'agirait de trancher entre 6,5 € garantis ou 15 € hypothétiques. Ceci dit, on commence à voir émerger, au sein des grandes surfaces, des points/stands de distribution dédiés à la production locale ce qui tend à démontrer que les centrales d'achats s'engagent à leur tour dans la voie du circuit court.

De son côté, par la « *loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous* » du 30 octobre 2018, dite « *Loi Egalim* », l'Etat a affirmé son ambition en matière de sécurité alimentaire ainsi que sa volonté de rééquilibrer les relations entre producteurs et distributeurs ou encore de responsabiliser les acteurs. Cependant, le texte n'investit pas pleinement ces objectifs et il nous semble que le Département, au travers de ses différentes compétences (et notamment via *Agrilocal13* et/ou via la gestion des cantines des collèges) pourrait se montrer véritablement proactive en matière de circuits courts.

Pour autant, compte-tenu de la configuration de l'agriculture locale (disponibilité du foncier, densité urbaine, *etc.*) et des éléments caractérisant l'autonomie alimentaire¹⁰⁷, le potentiel d'autonomie alimentaire de l'aire urbaine marseillaise ne semble pas pouvoir excéder 14 % (elle plafonne aujourd'hui à 2 %). Pour voir ce potentiel augmenter, voire même simplement le réaliser, il faudrait qu'un changement drastique s'opère à tous les niveaux du secteur agricole, mais également dans les comportements d'achat des consommateurs eux-mêmes.

En effet, au-delà de ce qui incombe aux acteurs du secteur et aux pouvoirs publics, un changement dans les habitudes de consommation des citoyens, doit être impulsé notamment pour réduire la consommation de produits exclusivement issus de l'importation. Cela passera une responsabilisation, individuelle et collective, de la population et une véritable prise de conscience de ce que l'autonomie alimentaire pourrait apporter à notre territoire, en termes de préservation de ses richesses (économiques, sociales, culturelles...) et de ses particularités (art de vivre, spécialités locales, spécificités culturelles...), mais également de ses bénéfices sur le plan sanitaire.

¹⁰⁷ *Autonomie alimentaire des villes, État des lieux et enjeux pour la filière agro-alimentaire française*, Utopies, Note de Position #12 // Mai 2017

En définitive, pour garantir la sécurité alimentaire du territoire, il conviendrait de maximiser le degré d'autonomie alimentaire de manière responsable et durable, en adoptant une approche *glocale* de la sécurité alimentaire, c'est-à-dire :

- inscrire la politique locale dans la lignée des orientations mondiales pour la sécurité alimentaire¹⁰⁸ ;
- maximiser les possibilités d'action en faveur de l'autonomie alimentaire territoriale, en s'appuyant sur l'ensemble des dispositifs nationaux existants (ex : PAT, Programme national de développement agricole et rural (PNDAR), AAP Territoires d'innovation, AAP Agriculture et Alimentation de demain, *etc.*) ;
- optimiser le déploiement des compétences et ressources locales, en passant notamment par la coopération et la contractualisation inter-collectivités (et comme cela se pratique déjà entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône) et le droit à l'expérimentation ;
- s'appuyer sur les forces vives qui maillent notre territoire et de compter sur une responsabilisation du consommateur final.

Sur le plan pratique, il sera notamment nécessaire d'évaluer, de façon très précise et pour chaque produit, les impacts économiques, sociaux et environnementaux du choix de tel ou tel mode de distribution afin de déterminer par exemples les produits pouvant être écoulés en circuit courts (ex : tomates...) et ceux susceptibles de devenir des fleurons de l'exportation provençale (cf. exemple du rosé).

Une action de communication – et de pédagogie – de la part des pouvoirs publics en direction de la population serait également intéressante afin de mieux comprendre les mécanismes entourant la sécurité alimentaire (autonomie alimentaire et circuits courts, agriculture durable, *etc.*).

¹⁰⁸ Annexe 5 : Agriculture durable

Tout au long de l'année 2019, de nombreuses manifestations de protestation emmenées par les syndicats agricoles ont révélé au grand public le malaise existant chez les professionnels de l'agriculture face au phénomène dit d'« *agribashing* »¹¹⁰.

En cause, les propos tenus pendant la durée des débats sur la Loi Egalim, les révélations de journalistes/lanceurs d'alertes sur les abattoirs, le glyphosate vues par le secteur comme un acharnement médiatique, et plus généralement une multiplication des attaques à l'encontre des agriculteurs allant des invectives verbales (réseaux sociaux, médias divers...) aux atteintes physiques sur les personnes et les biens.

En réaction, le Gouvernement a créé, en octobre 2019, une cellule de gendarmerie dédiée, baptisée *Demeter*, et appelé à la création d'Observatoires départementaux de l'agribashing. Ces observatoires ont été créés dans de très nombreux départements (Nord, Gironde, Dordogne, Loire-Atlantique, Seine-Maritime...) mais, à ce jour et bien qu'annoncée par la secrétaire générale de la Préfecture pour mars 2020, sa mise en place dans les Bouches-du-Rhône n'est pas encore effective.

Dans l'attente des premiers résultats de ces organes fraîchement créés, il demeure difficile d'estimer la nature et l'ampleur de ce phénomène d'agribashing. Sa réalité-même est questionnée aujourd'hui, notamment car selon les enquêtes d'opinion, les français auraient en fait une image très positive des agriculteurs. Ainsi, par exemple, en février 2020, un sondage Odoxa-Dentsu Consulting pour France Info et le Figaro indiquait que 88 % des Français ont une « *bonne* » ou « *très bonne* » opinion des agriculteurs (contre 85 % en 2019), 90 % des sondés jugeant la profession « *utile* » et 89 %, « *courageuse* ». Il n'est d'ailleurs pas impossible que ces chiffres aient encore augmenté en suite de la crise sanitaire et des efforts acharnés du monde agricole pour continuer à nourrir les français. Et, lors du dernier Salon de l'Agriculture, le Président de la République lui-même affirmait « *son attachement particulier à l'agriculture qui participe de l'art d'être français* »¹¹¹.

En définitive, plus qu'une traduction du rapport entre les français et les agriculteurs, l'émergence de cette notion d'agribashing semble donc plutôt refléter un sentiment général nourri par les agriculteurs d'être marginalisé par le reste de la société. Selon les représentants syndicaux en tout cas, malgré l'effacement progressif des frontières entre les mondes rural et urbain qui tendent à repositionner l'agriculture sur le plan de l'aménagement du territoire ou encore dans l'écosystème économique, « *la rupture entre le monde agricole et le monde urbain semble persister, à tout le moins dans les perceptions sociales* »¹¹².

On peut en effet se demander si, en parallèle à cette image positive des agriculteurs, ne persiste pas également un stéréotype du travailleur de la terre « *rustique* » et « *peu éduqué* », bien loin des réalités de l'agriculteur du 21^{ème} siècle, tenu de cumuler indifféremment les « *casquettes de chef d'entreprise, gestionnaire, manager, ingénieur, chimiste, biologiste, manouvrier, etc* »¹¹³.

¹⁰⁹ « *praising* » : terme anglais signifiant « *louer, vanter les mérites, rendre hommage* ».

¹¹⁰ Néologisme désignant à l'origine la critique de l'agriculture intensive par les mouvements environnementalistes et ayant été popularisée par les Syndicats FNSEA et JA pour postuler aujourd'hui, plus généralement, l'existence d'un « *dénigrement généralisé du monde agricole* » (Source : Wikipedia/Agribashing)

¹¹¹ *Les plaies des champs*, P.Carrey, Libération, 21/02/200

¹¹² Propos recueillis le 09/12/19 lors d'un entretien entre la Commission Aménagement Attractivité Cadre de Vie et les syndicats agricoles JA et FDSEA

¹¹³ Id. // Voir également *Actif'Agri - Transformations des emplois et des activités en agriculture* (chap.12), Centre d'études et de prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, La Documentation Française, 2019 // Et *L'enseignement technique agricole : diplômes, insertions et perspectives d'emploi*, Centre d'études et de prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Analyse n°109, décembre 2017

À ce titre, il est peu surprenant qu'une partie du monde agricole ait mal reçu la nomination de l'animatrice de télévision Karine LeMarchand¹¹⁴ en qualité de marraine de la consultation publique impACTons lancée le 23 février 2020 au Salon de l'agriculture par la Commission nationale du débat public (CNDP) pour recueillir l'avis des français sur la Politique agricole commune et l'agriculture en général.

Au-delà de cette question des représentations sociales, il est une réalité incontestable : les agriculteurs sont une cible privilégiée pour les environmentalistes qui leur reprochent de contribuer à l'érosion de la biodiversité, la pollution de l'air, des eaux, des sols, etc.

Et sans doute cela se justifie-t-il dans certains cas. Il n'en demeure pas moins que les agriculteurs se trouvent aujourd'hui sommés de conjuguer plusieurs injonctions qui peuvent s'avérer contradictoire ou, à tout le moins, particulièrement délicates à équilibrer :

- « assurer la sécurité alimentaire de leurs concitoyens,
- garantir la soutenabilité environnementale de leur production,
- contribuer à l'économie et l'attractivité du territoire (par l'emploi de main d'œuvre, la promotion des cultures locales, la préservation des paysages...),
- vendre à bas coûts aux consommateurs finaux (notamment dans un contexte de concurrence internationale et de diminution des aides publiques),
- tout en veillant à la pérennité de leurs exploitations »¹¹⁵.

Et ce qui est une gageure dans le meilleur des cas peut se révéler être une utopie lorsqu'il en va de la survie d'une exploitation. Dans ces conditions, les agriculteurs se sentent bien souvent démunis pour satisfaire à l'ensemble des exigences de leurs concitoyens et répondre aux critiques.

Ainsi, et afin de mettre un terme à cette situation, il semble urgent de prendre le contrepied de l'*agribashing* pour rétablir la réalité sur ce qu'est un agriculteur aujourd'hui, rappeler son importance pour notre société, expliquer les défis qu'il doit relever au quotidien et les nombreuses compétences qu'il doit mobiliser pour ce faire, etc., et peut être contribuer à créer une véritable relation de proximité entre les français et leurs agriculteurs.

Œuvrer en faveur de l'"*agripraising*" permettrait peut-être, ainsi, d'atténuer ce phénomène de mal-être des agriculteurs, de redonner confiance et rendre hommage à ceux de nos concitoyens qui œuvrent chaque jour et par tous les temps – même celui de l'état d'urgence sanitaire – pour remplir les missions, pour le moins essentielles, de remplir nos assiettes et d'entretenir nos paysages.

¹¹⁴ Animatrice de l'émission de télé-réalité *L'amour est dans le pré*

¹¹⁵ Propos recueillis le 09/12/19 lors d'un entretien entre la Commission Aménagement Attractivité Cadre de Vie et les syndicats agricoles JA et FDSEA

Alors que la Loi NOTRe lui en a retiré la compétence obligatoire, le Département des Bouches-du-Rhône a eu à cœur de poursuivre ses actions en matière de sécurité alimentaire. Ainsi, et notamment par le biais du Laboratoire Départemental d'Analyse des Bouches-du-Rhône (LDA 13)¹¹⁶, la collectivité continue d'investir en matière de contrôle sanitaire agronomique et environnemental ou de biologie vétérinaire, notamment par la prévention des risques microbiologiques, la prévention de la contamination chimique ou encore les analyses physico-chimiques de composition alimentaire.

Dans ce cadre, le LDA collabore avec les diverses Directions du Département des Bouches-du-Rhône mais également le centre d'information et de dépistage des infections sexuellement transmissibles, le centre de lutte contre la tuberculose, les autres collectivités et établissements publics (mairies, syndicats intercommunaux, crèches, écoles, collèges et lycées, maisons de retraite, hôpitaux et cliniques...) ainsi que les services d'Etat (DDASS, DDSV, SRPV) ou encore des associations telles que Médecins du Monde. Le LDA13 intervient également pour des clients privés : établissements de restauration collective et commerciale, entreprises agroalimentaires et sociétés d'import/export, industriels, particuliers, éleveurs, vétérinaires.

Par l'animation de cet écosystème et ses actions fortes en matière de sécurité alimentaire, le Département est parvenu à conduire une politique sanitaire agricole particulièrement efficace, le cheptel bucco-rhodanien figurant parmi les plus sains de France tout comme sa production végétale.

C'est ainsi que, dans le contexte de crise sanitaire, la collectivité a pu se positionner très rapidement comme une ressource incontournable, notamment pour effectuer des tests de dépistage de la Covid-19 gratuits et rapides. Avec le retour de la grippe aviaire, dans le département comme sur le reste du territoire français, le LDA 13 se révèle de plus fort comme un atout extrêmement précieux et vers lequel de nombreux autres départements français regardent aujourd'hui.

Il nous semble que cette politique doit donc être poursuivie, renforcée et pourrait s'avérer exemplaire au niveau national.

¹¹⁶ Agréé par le Ministère de l'Agriculture et accrédité par le COFRAC sous le n°1-1290

❖ *Préconisations du Conseil de Provence* ❖

41. **SOUTENIR** l'ouverture d'une partie de l'activité du MIN au grand public (consommation de produits sur place ; distribution des invendus à prix cassés, etc.) et, corrélativement, **FACILITER son accès par des solutions de mobilité rapides et peu coûteuses** (desserte par navettes, par exemple)
42. **CRÉER** des halles permanentes dans les communes du département, à l'image des *mercados centrales espagnols* (stands permanents, possibilité de consommer sur place, "*MIN-en-ville*" etc.), permettant aux agriculteurs de distribuer leur production dans les centres-villes et de côtoyer régulièrement les consommateurs.
43. **SOUTENIR, financièrement et matériellement, toutes initiatives culturelles de types fermes pédagogique ou encore tourisme à la ferme en coordination avec la Chambre d'Agriculture.**
44. **MENER** des actions éducatives dans les collèges, animées par des professionnels du monde agricoles, pour acculturer la jeunesse de Provence à l'agriculture d'aujourd'hui (et notamment l'agriculture numérique).
45. **PROMOUVOIR** la culture de la terre comme activité de loisir à part entière, par exemple par un appel à projets départemental.
46. **ACCOMPAGNER et SOUTENIR**, par exemple par la mise à disposition de compétences ou des cycles de formation, **la branche agricole dans le déploiement de campagnes de communication** pour rétablir les réalités du métier d'agriculteur (ses compétences, ses contraintes, son importance pour le territoire, etc.).
47. **OPTIMISER, ESSAIMER, PERENNISER** les initiatives les plus innovantes en matière de circuit court qui ont été imaginées tout au long de l'année 2020, et notamment à l'occasion de la période de confinement sanitaire.
48. **POURSUIVRE et RENFORCER** les politiques conduites par le Département, notamment via le LDA 13, en matière de sécurité alimentaire.
49. **APPELER**, notamment dans le cadre des travaux conduits avec l'Association des Départements de France, au renforcement des compétences départementales en matière de sécurité agricole et alimentaire et **SE POSITIONNER** comme Département exemplaire en la matière, en communiquant notamment sur les bonnes pratiques et en partageant ses méthodes et outils avec l'ensemble des Départements de France.

5. L'agriculture soutenable

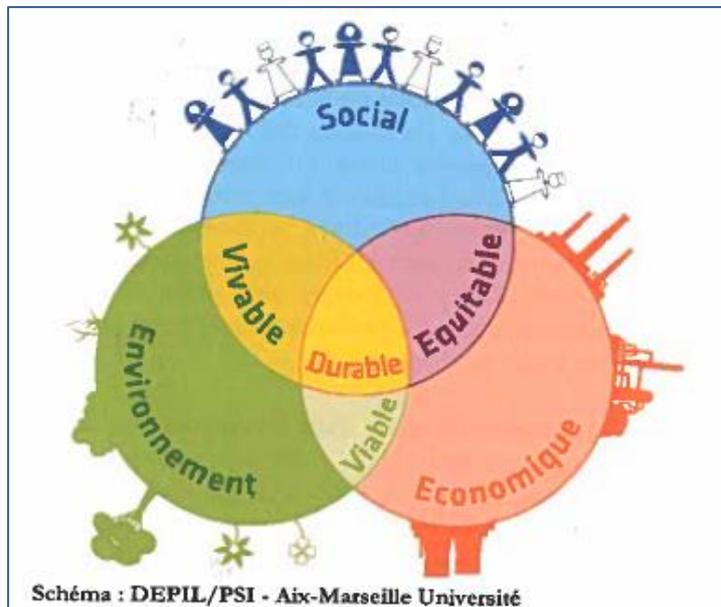
« Comment un système agricole qui somme toute a permis depuis dix mille ans le développement spectaculaire de l'humanité peut aujourd'hui en arriver à être remis en question ? »

Daniel NAHON, Professeur émérite, Université d'Aix-Marseille, CEREGE
*Enseignements des agricultures d'hier et d'aujourd'hui ; sauver l'agriculture de demain*¹¹⁷

L'Agriculture *durable* est l'application du concept de développement *durable* à l'agriculture^{118 119} ; il s'agit de trouver comment penser l'agriculture de demain autour des trois piliers du développement soutenable, à savoir :

- **Pilier Environnemental** : il vise à concilier impératifs de production et impératifs environnementaux (intrants chimiques, pollution des sols et des eaux, optimisation de l'utilisation des ressources naturelles, préservation de la biodiversité et des écosystèmes...), ceci dans le contexte actuel d'urgence climatique ;
- **Pilier économique** : si la rentabilité ne peut plus être, comme elle l'a été après-guerre, la matrice de l'activité agricole, il est cependant fondamental d'assurer la viabilité et l'épanouissement économique de cette filière qui consiste en premier lieu à nourrir l'homme ;
- **Pilier social** : parce que l'humain est au cœur de la notion même de développement durable, la protection des personnes, producteurs comme consommateur, figure parmi les enjeux prioritaires de l'agriculture du futur, qu'il s'agisse de protéger leur santé, leur intégrité, leur dignité ou de leur garantir l'équité.

L'agriculture soutenable s'illustre schématiquement de la façon suivante :



Elle peut donc se définir comme **une agriculture économiquement viable, écologiquement saine et socialement équitable.**

¹¹⁷ Collectif, sous la dir. M.-L. Demeester et V. Mercier, *L'agriculture Durable - Essai d'élaboration d'un cadre normatif*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille - PUAM, 2018

¹¹⁸ La locution « Sustainable Development Goals » a été traduite officiellement par « Objectifs de Développement Durable » ; or, le terme adéquat serait en réalité « développement soutenable » plutôt que de « développement durable ».

¹¹⁹ Annexe 5 : Agriculture durable

Cette notion d'agriculture durable, notamment au travers de l'agriculture biologique et de l'agroécologie, guide désormais l'ensemble des acteurs du secteur, du niveau international au niveau local. Ainsi, les Objectifs de Développement Durable de l'ONU l'affirment et le projet de réforme dit « PAC post-2020 » en est très largement imprégné. On la retrouve également dans le cadrage des documents de planification urbaine (ex : SCOT, PLU...), dans les principes directeurs des autorités de tutelle et acteurs touchant de près ou de loin à ce secteur (agences opérateurs du Ministère de l'Agriculture, chambres d'agriculture, ADEME, SAFER, MSA,...). Au niveau local, les collectivités territoriales (Agenda 21, plans climat) comme le secteur privé, dans le cadre des politiques RSE, sont également de plus en plus engagées sur ces questions (Pernod-Ricard, Panzani...).

La *smart-agriculture* qui se développe de façon exponentielle depuis une dizaine d'année s'insère pleinement dans le cadre de l'agriculture durable, en permettant notamment :

- de rationaliser l'utilisation des sols et des ressources naturelles, voire en abolissant l'utilisation d'intrants chimiques (volet environnemental) ;
- de rentabiliser la production agricole et d'apporter des ressources complémentaires aux exploitants (volet économique) ;
- d'améliorer les conditions de vie au travail et les revenus des agriculteurs (volet social).

DEFI N°12 : FAIRE DE LA PROVENCE UN PHARE DE L'AGRICULTURE SOUTENABLE

Bien que l'ensemble des défis ci-avant énumérés s'inscrit naturellement dans cette lignée, le Département des Bouches-du-Rhône aurait tout intérêt à s'engager dans une démarche énergique et explicite en faveur de l'agriculture soutenable afin :

- de donner un signal fort aux jeunes générations quant à son implication en faveur de l'environnement et le climat ;
- de démontrer au monde économique comme aux travailleurs agricoles sa volonté d'investir dans ce secteur-clé pour le territoire ;
- de se positionner en territoire à la fois exemplaire et précurseur en matière de développement soutenable.

❖ Préconisations du Conseil de Provence ❖

50. **SOUMETTRE** l'ensemble des délibérations du Conseil Départemental ayant trait au secteur agricole à un contrôle préalable de conformité vis-à-vis des principes de l'agriculture soutenable.
51. **CRÉER** une équipe ou un groupe projet spécifiquement dédié à la l'agriculture intelligente et soutenable (*smart & sustainable agriculture*) au sein de la Direction de l'Agriculture et des Territoires du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône qui pourrait être le relai de la collectivité pour l'ensemble des missions d'observation et d'études évoquées ci-avant (artificialisation des sols, prévention des risques socio-professionnels, *agribashing*).
52. **ENCOURAGER** au développement d'intrants propres et locaux (engrais biologiques, biocarburants, etc.), **SOUTENIR** leur déploiement sur les marchés (communication, évènements, chèque premier achat, etc.) et **PROMOUVOIR** leur usage auprès des exploitants.

Liste des annexes

Annexe 1 : Ruralité nouvelle

Annexe 2 : Agriculture et législation

Annexe 3 : Guide d'installation des Jeunes Agriculteurs

Annexe 4 : Vers une approche globale de l'autonomie alimentaire

Annexe 5 : Agriculture durable

Liste des acronymes

AAP :	Appel à projet
ADEME :	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
agAM :	Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise
AMP(M) :	Aix-Marseille-Provence (Métropole)
AOC :	Appellation d'Origine Contrôlée
AUPA :	Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance
CCI :	Chambre de Commerce et d'Industrie
CMU :	Couverture Maladie Universelle
CRITT PACA :	Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies Agroalimentaires Provence-Alpes-Côte d'Azur
CTIFL :	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes
CUMA :	Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole
DARES :	Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques
DPB :	Droit au paiement de base
DRAAF PACA :	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Provence-Alpes- Côte d'Azur
EARL :	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
EBE :	Excédent Brut d'Exploitation
FAO :	Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FDSEA :	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FNE :	Association France Nature Environnement
FNSEA :	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
GAEC :	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GFA :	Groupement Foncier Agricole
GREC-SUD :	Groupe Régional d'Experts sur le Climat en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
IGP :	Indication Géographique Protégée
INRAE (ex-INRA) :	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
JA :	Syndicat des Jeunes Agriculteurs
JO :	Journal Officiel
MIN :	Marché d'Intérêt National
(CC)MSA :	(Caisse Centrale de la) Mutualité Sociale Agricole
OTEX :	Orientation technico économique des exploitations
PAC :	Politique Agricole Commune
PAEN :	Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains
P.A.T. :	Projet Alimentaire Territorial
PLU(i) :	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
RICA :	Réseau d'Information Comptable Agricole
RSA :	Revenu de Solidarité Active
RSE (RSO) :	Responsabilité sociétale des entreprises (Responsabilité sociétale des organisations)
(FN)SAFER :	(Fédération Nationale des) Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SARL :	Société à Responsabilité Limitée
SCIC :	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCoT :	Schéma de Cohérence Territoriale
ZAN (objectif) :	Zéro Artificialisation Nette des sols

Sources documentaires

(liste non-exhaustive)

Sites institutionnels / de données :

- Agreste : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>
- CORINE Land Cover : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/corine-land-cover-0>
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : <https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-des-bouches-du-rhone/>
- Conseil Département des Bouches-du-Rhône : <https://www.departement13.fr/nos-actions/agriculture/>
- Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : <https://www.maregionsud.fr/>
- Direction Générale des Collectivités Locales : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>
- Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>
- GeoMSA : <https://geomsa.msa.fr/#c=home>
- INSEE : <https://insee.fr/fr/statistiques>
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation :
- Observatoire des territoires : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=home>

Rapports et études :

- Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires*, Rapport d'information parlementaire n°615 déposé en 2017 au nom de la Délégation aux droits des femmes
- Consommation d'espace, Meilleure trajectoire*, agAM, Regards Environnement n°80, décembre 2018
- Objectif zéro artificialisation nette*, agAM, Regards Territoire n°94, mai 2020
- Mémento de la statistique agricole, de la forêt et des industries agroalimentaires*, Edition 2018, AGRESTE PACA
- Projet Alimentaire Territorial Aix-Marseille-Provence Pays d'Arles, Le Diagnostic*, AUPA, Octobre 2019
- Sécurité et santé dans l'agriculture*, Safework, Programme sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement, Département de la protection du travail, Bureau International du Travail, 2000
- Enquête AGRICAN : les agriculteurs en meilleure santé que le reste de la population*, CCMSA, Pour vol.214 n°2, 2012
- La population active féminine en agriculture en 2018*, Infostat MSA, mars 2020
- L'enseignement technique agricole : diplômés, insertions et perspectives d'emploi*, Centre d'études et de prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Analyse n°109, décembre 2017
- Actif'Agri - Transformations des emplois et des activités en agriculture* (chap.12), Centre d'études et de prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, La Documentation Française, 2019
- Trajectoires vers l'objectif « zéro artificialisation nette », Éléments de méthode*, Commissariat général au développement durable, décembre 2019
- Reconnaissance, insécurité et changements dans le travail*, M.Beque, A.Kingsada, A.Mauroux, Synthèse.Stat'n°29, DARES, avril 2019
- Comment ont évolué les expositions des salariés du secteur privé aux risques professionnels sur les vingt dernières années ? Premiers résultats de l'enquête Sumer 2017*, DARES Analyses, septembre 2019, n°041
- Les salariés utilisent-ils les outils de prévention des risques professionnels ?*, Coutrot, T., Dares Analyses n°028, juin 2019
- Synthèse*, Observatoire économique mondial des vins rosés, France AgriMer, mars 2017
- Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?*, France Stratégie remis en juillet 2019 au Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, au Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et au Ministre chargé de la Ville et du Logement
- Premiers résultats de l'enquête Sumer 2017 : comment ont évolué des expositions des salariés aux risques professionnels sur les dernières années*, Référence en santé au travail n°159, INRS, septembre 2019
- Les revenus d'activité des non-salariés en 2017*, INSEE Première, n°1781, 07/11/19
- Portrait de l'enseignement agricole, Edition 2020*, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants - Situation 2010-2011 et évolution 2007-2011*, Santé Publique France, Khireddine-Medouni I, Breuillard É, Bossard C., 2016
- Autonomie alimentaire des villes, État des lieux et enjeux pour la filière agro-alimentaire française*, Utopies, Note de Position #12 // Mai 2017

Documents institutionnels :

- *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires*, PACA, octobre 2018
- *Rapport de présentation du PLUi du Territoire Marseille-Provence – Annexe G – Diagnostic Territorial*
- *Rapport public annuel 2014*, Cour des Comptes, 11/02/2014

Presse et presse spécialisée :

- *Agrican : une étude qui passe à côté de l'essentiel ?* R.Boughriet, Actu-environnement, 19/09/11
- *Chambre d'Agriculture Bouches-du-Rhône: l'agriculture veut faire entendre sa voix*, L'Agriculteur Provençal 06/03/20
- *Pastoralisme et gestion des espaces naturels en Provence*, B. Beylier, R. Du Reau, L. Garde, J.-P. Legeard, M. Quiblier, Aménagement et agriculture n°108
- *Comment atteindre l'objectif « zéro artificialisation nette » ?*, Assemblée des Communautés de France, 24/01/20
- *« Zéro artificialisation nette », Le manifeste des géomètres-experts*, Cahiers Techniques du Bâtiment, 24/01/20
- *#7 Engager la transition vers un urbanisme circulaire*, Sylvain Grisot, Construction 21, juillet 2019
- *Être agricultrice en France au XXIe siècle*, Anthony Tchekemian, Études rurales, 193 | 2014, 61-78
- *Canicule, montée des eaux, quel est l'impact du climat en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?*, J.Poustis, France 3 Provence-Alpes, 11/06/19
- *Zéro artificialisation nette, un objectif flou*, A.Delmolino, La Gazette des Communes | Techni.Cités, 18/02/20
- *Les plaies des champs*, P.Carrey, Libération, 21/02/2020
- *La smart agriculture, c'est maintenant !*, Les nouveaux céréaliers, 2019
- *Le rosé de Provence, roi de l'été partout dans le monde*, G.Lemouée, La Provence, 30/07/17
- *Un dispositif innovant expérimenté dans la région pour faciliter l'installation d'agriculteurs*, J.Pompey, La Provence, 19/03/20
- *Le vin rosé a encore du potentiel*, X.Delbecque, Reussir.fr, 19/04/19
- *Emmanuel Hiest, président de la FNSafer : « 20 % des cessions de parts sociales posent problème »*, M.-A. Carré, Réussir, 10/06/20
- *Préserver la santé des agriculteurs*, L.Barnéoud, Sciences&Vie Corps et Santé, 27/02/16, mis à jour 11/02/19
- *L'artificialisation et la financiarisation des terres agricoles s'intensifient*, Terre-net, AFP, 24/05/19
- *Vins de Provence à l'export : ruée vers l'or rosé*, O.Réal, VarEntreprises, 03/09/18

Ouvrages :

- *Les suicides des agriculteurs. Pluralité des approches pour une analyse configurationnelle du suicide*. N.Deffontaines, Université du Havre, 2017 - Médaille d'argent de l'Académie d'Agriculture de France 2018
- *L'agriculture durable Tome I - Essai d'élaboration d'un cadre normatif*, Collectifs sous la direction de M.-L. Demeester et V.Mercier, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, Institut de droit des affaires, 2016
- *L'agriculture durable Tome II, De la production agricole à une alimentation responsable*, Collectifs sous la direction de M.-L. Demeester et V.Mercier, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, Institut de droit des affaires, 2018
- *L'agriculture durable Tome III - Environnement, nutrition et santé*, Collectifs sous la direction de M.-L. Demeester et V.Mercier, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, Institut de droit des affaires, 2020
- *Le pastoralisme à l'heure des territoires: vers le renforcement des capacités*, Pierre-Antoine Landel, *Activités pastorales et dynamiques territoriales*, Corinne Eychenne; Nicolas Buclet. Cardère, 2017